

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 51
Date de la convocation et de son affichage : 5 février 2021
Date d'affichage du compte rendu : 24 février 2021

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt et un, le dix-sept février à 17h00, le conseil municipal de CHERBOURG-en-COTENTIN, dûment convoqué en date du 5 février 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'AGORA espace cultures sur la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville.

Le conseil est organisé pendant la période d'état d'urgence sanitaire et conformément à loi n°2021-160 du 15 février 2021.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Nouredine - CATHERINE Arnaud (arrivée : 17h27) - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien – FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine (mandataire LEMOIGNE Sophie à son départ 19h06) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia (mandataire MAGHE Jean-Michel jusqu'à son arrivée 18h38) - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie – LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric (mandataire SAGET Eddy jusqu'à son arrivée 17h54 – mandataire HÉRY Sophie à son départ 21h39) - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (mandataire SAGET Eddy à son départ 20h31) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège – RENARD Nathalie – ROGER Véronique - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe (départ 21h00) - SOURISSE Claudine – SPAGNOL Marc - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin (arrivée : 17h29).

ABSENTS EXCUSÉS

BAUDIN Philippe a donné procuration à HÉBERT Dominique
BROQUAIRE Guy a donné procuration à TARIN Sandrine
LEJEUNE Pierre-François a donné procuration à LE POITTEVIN Lydie
MARGUERITTE David a donné procuration à HÉBERT Karine

M. BERHAULT Bernard conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

Benoit ARRIVE : Avant de commencer ce conseil, nous avons quelques interventions liminaires. J'ai une demande de parole de M. MAGHE, et de Mme HEBERT. Avant de vous donner la parole, j'ai quelques éléments introductifs à ce conseil sur les sujets qui nous occupent en ce moment. Tout d'abord, la crise sanitaire, vous l'avez vue la vaccination continue dans de bonnes conditions, et nous espérons même pouvoir accueillir un plus grand nombre de personnes dans les jours qui viennent, place centrale dans la salle des Fêtes et j'en profite pour remercier l'ensemble de celles et ceux qui rendent ce dispositif possible, le comité médical du territoire qui est uni et aux services des habitants, les agents de Cherbourg-en-Cotentin, et puis aussi les associations qui nous accompagnent et qui accueillent celles et ceux qui viennent se faire vacciner et je voudrais aussi saluer la direction et les équipes du CHPC.

Les médecins pouvaient vacciner jusqu'à présent entre 500 et 600 personnes/semaine et nous espérons pouvoir atteindre les 800 même si je préfère rester prudent dans le contexte assez incertain malheureusement de l'approvisionnement de vaccins. Une autre nouvelle positive que je voulais partager avec vous, c'est le recul de l'épidémie, ici dans le Cotentin que l'on constate depuis quelques jours. Le taux d'incidence sur l'ensemble de l'agglomération est clairement à la baisse, il était aux alentours de 70 la semaine dernière, et il passe cette semaine sous le seuil d'alerte qui est de 50. Bien entendu, il ne faut pas baisser la garde, il faut continuer à respecter le couvre-feu, respecter toutes les règles en vigueur, mais disons-le clairement, c'est une bonne nouvelle pour chacun et chacune d'entre nous, le taux d'incidence à la baisse, le pourcentage de tests positifs lui aussi en baisse, ce sont des signes encourageants qui viennent récompenser les efforts de toutes et tous. Bien évidemment, l'épidémie n'a pas disparu, mais elle recule, c'est comme si finalement cette menace était un peu moins pesante, pour beaucoup d'entre nous. J'espère très sincèrement que cette petite lumière au bout du tunnel vient annoncer un retour à la normale, le plus rapide possible.

Je rencontrerai prochainement un certain nombre d'acteurs culturels avec Catherine GENTILE, pour échanger avec eux, bien évidemment leur redire que la ville est bien sûr à leurs côtés, mais surtout pour qu'ensemble ils puissent imaginer l'après COVID. Comment ils envisagent la reprise, qu'est ce qui va changer demain ? Nous sommes aujourd'hui à la mi-février, et cela fera un an le mois prochain que cette crise a commencé, le temps passe vite mais c'est une réalité. Je souhaite que, dès aujourd'hui, on puisse travailler avec le secteur culturel, mais aussi avec l'ensemble du secteur associatif sur l'après crise.

Nous rencontrons également, avec Sébastien FAGNEN et Emilie BELLOT, régulièrement les cafetiers, les restaurateurs que je veux saluer, et nous essayons de maintenir un lien amical. C'est important pour certains d'entre eux qui sont parfois usés par cette fermeture imposée et qui s'inquiètent jour après jour.

Je voudrais enfin vous dire un mot sur les étudiants, j'avais déjà lors du conseil municipal qui précédait Noël, essayé d'attirer l'attention sur la situation des plus jeunes, qui sont les plus grands oubliés de 2020. Le sort des étudiants a fait depuis, la une des médias, et il me semble utile de rappeler que nous avons ici à Cherbourg-en-Cotentin plusieurs centaines d'étudiants directement concernés par cette crise sanitaire. Nous présenterons dans les prochains jours, une série d'actions mises en place par la ville, et destinées à leur apporter une aide très directe, pour subvenir à leurs besoins quotidiens. Nous n'excluons rien, pas même une aide financière directe pour les plus démunis d'entre eux. Je veux aussi vous dire à ce sujet, que l'allocation autonomie pour les étudiants, le minimum jeunesse devient de plus en plus pressant et il serait bon que le Gouvernement et la très discrète secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur entendent enfin cet appel. Il est plus que temps de se pencher sur le sort des 15/30 ans dont la crise a révélé les difficultés et la plus grande précarité. Je ne veux évidemment pas opposer ici les générations, ni minimiser les souffrances des personnes âgées, mais il est évident que l'Etat, depuis le début de cette crise, sous-estimait l'impact qu'elle avait sur les plus jeunes qu'ils soient lycéens ou étudiants, et aujourd'hui il est urgent qu'on leur parle et que l'on agisse pour eux, pour leur présent et pour leur avenir qui les inquiètent et qui est souvent actuellement remis en cause.

Pour terminer sur une note un peu plus optimiste, Gilbert LEPOITTEVIN et moi-même vous présenteront tout à l'heure les orientations budgétaires de la ville. Vous le verrez, nos fondamentaux sont bons, voire excellents et nous permettent de réaliser notre projet communal de façon progressive et dans de bonnes conditions. La crise sanitaire a pesé lourd dans notre budget 2020 cela va continuer en 2021, mais cette crise a révélé des carences sur lesquelles nous allons devoir intervenir dans la durée, bien souvent pour combler les manques de l'Etat.

Nous aurons aussi une motion qui sera votée en fin de conseil et qui vous sera distribuée. Vous avez vu nos amis d'EDF ENERGY à l'accueil et donc la motion vous permettra, de vous opposer au projet « HERCULE ».

Jean-Michel MAGHE : Lors du dernier conseil municipal de décembre, vous aviez voté une motion concernant l'intervention de l'Etat par rapport aux finances de la collectivité liée à la crise COVID, et je vous propose de lire en l'absence de Sonia KRIMI, la réponse qui a été préparée sur ce sujet-là. Je souhaite que ce texte soit intégré au compte-rendu du conseil.

Chers collègues, Monsieur le Maire,

Je réponds ici à la motion de résolution nationale, portée par l'AMF et France Urbaine, votée lors du dernier conseil municipal de l'année 2020 de Cherbourg-en-Cotentin, reprochant à l'Etat de ne pas compenser les pertes des collectivités territoriales, provoquées par la crise du COVID-19.

Je ne peux m'empêcher de penser que ce genre de résolution est davantage de la communication politique que de servir réellement l'intérêt de nos habitants et de tous les secteurs qui restent en difficulté, à cause des restrictions sanitaires.

Aujourd'hui, la priorité absolue est de sauver des vies, de soulager les services de nos hôpitaux et d'éradiquer ce virus. Pour cela, le Gouvernement reste pleinement mobilisé.

Voici les mesures votées lors de la loi de finances rectificative de l'année 2021, en faveur des collectivités territoriales :

Monsieur le Maire, vous l'avez dit vous-même, dans la nuit du 15 au 16 décembre 2020, lors de la nouvelle lecture à l'Assemblée Nationale du projet de loi de finances pour 2021, l'amendement n° 76 visant à « apporter au bloc communal de la visibilité sur leurs futures ressources », a été adopté. L'amendement vise à reconduire pour 2021, sur les seules ressources fiscales, la logique dite du « filet de sécurité » qui avait été introduite pour 2020 dans la 3^{ème} loi de finances rectificative de juillet dernier. Ainsi, une partie des pertes de recettes des communes sera compensée par l'Etat, en s'appuyant sur la moyenne des recettes des années 2017 à 2019. Ce qui représente 230 millions d'euros au titre du filet de sécurité, dont 115 millions d'euros versés en acomptes.

En 2020, l'Etat s'est engagé à abonder le budget d'une commune ou d'une intercommunalité si ses recettes fiscales et domaniales constatées en 2020 tombent en deçà de la moyenne des recettes perçues entre 2017 et 2019.

Dans ce cas de figure, l'Etat compense la collectivité à due proportion jusqu'à atteindre le seuil. En revanche, si les recettes sont supérieures, l'Etat n'intervient pas. Le même système est reconduit en 2021 sur les seules recettes fiscales.

L'enveloppe globale n'est donc pas établie par avance. Elle s'ajuste en fonction de la situation économique de chaque commune. Un premier acompte a été versé en novembre, comme la loi l'exigeait. Pour calculer cet acompte, il a bien fallu estimer ce que pourrait être la situation fiscale de chaque commune en 2020 sur la base de données nationales, les comptes locaux n'étant pas du tout fiables à cette date.

Les estimations retenues sont par exemple : - 21 % pour la taxe de séjour, - 21 % pour la taxe sur les remontées mécaniques, + 2,5 % pour les impôts ménages.

C'est en appliquant ces taux aux derniers comptes connus des collectivités que les estimations ont été établies, et les acomptes versés.

La loi prévoit un ajustement à la situation réelle de chaque commune avant le 31 Mai 2021 : cette fois, il ne s'agira plus d'estimations nationales mais de montants réels.

Par ailleurs, 570 millions d'euros de subventions de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle déjà programmées fin décembre (sur une enveloppe de 950 millions d'euros).

A titre d'exemple, pour la DSIL 2020 que ce soit en programmation principale ou exceptionnelle plusieurs communes et communautés d'agglomération de la Manche (dont la CAC et la ville de Cherbourg-en-Cotentin) ont reçu plus de 7 856 000 euros d'aides.

De plus, les collectivités locales se verront rembourser 215 millions d'euros sur leurs achats de masques au moment du déconfinement.

Je joins aussi à cette réponse un tableau récapitulatif des différentes mesures prises et un résumé des engagements votés pour le programme locale de finances 2021 et la 4^{ème} loi de finances rectificative (cf annexe I).

Ainsi, pour l'ensemble des pays en temps de crise, le grand défi auquel il faudra faire face dans les prochains mois, sera d'éviter une hausse des inégalités en France. La relance sera solidaire, elle bénéficiera à tous les Français et impliquera une solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre les entreprises de toutes tailles.

Benoit ARRIVE : Vous remercieriez la Députée de cette réponse qui est assez complète mais qui ne répond pas à la question que l'on avait posée, puisque le sujet c'est le respect de l'Etat, de sa parole et aujourd'hui, vous le verrez tout à l'heure dans la présentation du débat d'orientation budgétaire, l'ensemble des communes de ce pays sont dans l'attente qu'un certain nombre d'engagements soient tenus et Gilbert LEPOITTEVIN avait encore une réunion avec France Urbaine il y a moins de 10 jours, et nous attendons toujours des réponses fermes du Gouvernement sur la capacité à tenir un certain nombre d'engagements y compris à venir compenser certaines dépenses COVID et à ce jour, je le dis sous le contrôle de Gilbert, nous n'avons toujours pas au niveau national un retour clair du Ministre sur cette question.

Karine HEBERT : Vous me permettrez tout d'abord de pointer une maladresse de communication. En effet, dans le journal municipal de « C ma ville », ce mois-ci, distribué dans toutes les boîtes aux lettres en ce moment, vous avancez des votes du conseil municipal de ce soir, comme déjà validé. C'est parti le 17 février, le conseil municipal a autorisé le Maire à lancer le concours d'architectes pour la transformation Chantereyne. Pour rappel, ce sujet est à l'ordre du jour de ce soir, délibérations 4-16 et 17. Alors effectivement, au début du mandat, vous nous avez annoncé votre volonté d'intégrer l'opposition dans différents groupes de travail, afin d'apporter notre contribution à l'élaboration des projets, force est de constater que ce n'est pas le cas à ce jour, la présentation succincte du projet Chantereyne en commission 48 h avant le conseil ne permet pas cette contribution. Par ailleurs, la communication médiatique du projet une semaine avant les commissions et le conseil municipal contredit votre volonté d'une préparation concertée des projets. Nous avons espoir que les habitudes de prises de décision unilatérales appartenaient au passé, nous constatons malheureusement aujourd'hui que le travail de concertation n'est toujours pas au rendez-vous sur des sujets majeurs de la vie municipale. Nous réitérons notre volonté d'être associés à la décision et de co-construire les grands projets. En effet, c'est la co-construction qui permet à de beaux projets d'aboutir, comme par exemple le pôle d'excellence soudage dont nous saluons la réalisation à venir, impulsé par l'Agglomération, le Cotentin et la Région Normandie, ce projet fera rayonner notre ville et notre territoire partout en France.

En conclusion, Monsieur le Maire, nous vous demandons de rendre vos communications municipales lisibles et compréhensibles pour nos concitoyens, nous attendons de votre part la présentation régulière de l'avancement de vos projets municipaux et promesses de campagne et non pas principalement une communication régulière des projets communautaires. Bien conscients des difficultés, et tous impactés par la situation sanitaire actuelle, n'occultons pas les attentes des familles cherbourgeoises telle que la concertation sur les rythmes scolaires, ou encore l'explication de l'allongement des délais de finalisation de certains projets comme par exemple celui du pôle petite enfance. Je vous remercie pour votre attention.

Benoit ARRIVE : Alors effectivement sur Chantereyne, toutes les collectivités le font, le magazine municipal sort moins de 10 fois/an, (5 fois) et on anticipe un petit peu. Notre problématique ce n'est pas l'écriture, c'est que notre prestataire a anticipé et distribué le magazine plus tôt que ce qui était initialement prévu, il s'en est excusé, le magazine devait être distribué à partir de la fin de semaine et ou début de la semaine prochaine, il y a eu une erreur du prestataire qui s'excuse, ce qui explique le premier point.

Pour reprendre votre intervention, le dossier a été tranché dans le cadre de l'élection municipale, effectivement nous n'avions pas la même vision, mais les habitant(es) de Cherbourg-en-Cotentin ont clairement fait un choix. Ce soir, vous allez voir, on lance le concours d'architectes, avec un format qui est présenté et l'architecte pourra faire d'autres propositions pour améliorer le projet mais ne pourra pas descendre en dessous du cahier des charges que nous avons élaboré depuis plus de 6 mois maintenant, et que nous avons présenté à la population lors des élections municipales. Vous serez bien sûr associés à la CAO, puisque toute à l'heure nous allons voter la composition du jury et on propose votre nom comme membre titulaire, donc soyez rassurée, conformément à mes engagements, car là c'est une commission d'appel d'offres spécifique, donc on n'était pas obligés légalement de reposer votre nom et on le fait pour aller dans le sens de ce que vous évoquez. Vous serez associée à la question qui sera posée à l'architecte. Quant au projet, c'est le projet que l'on a présenté pendant les élections municipales, donc il n'était pas à remettre au débat, mais vous participerez comme d'autres élus à l'avancée de ce dossier. Sur le pôle d'excellence soudage, je vous remercie de parler de l'intérêt de ce sujet, car c'est dans ma délégation en tant que vice-président, je vous suis extrêmement reconnaissant de saluer la qualité de ce dossier.

Vous êtes également intervenue sur la question des rythmes scolaires, Dominique HEBERT a largement communiqué sur le sujet, on a aussi discuté avec les enseignants, il y aura bien un référendum après un grand débat démocratique qui sera organisé, Didier et Dominique ont même fait une conférence de presse pour expliquer les choses, cela a été indiqué dans la communication municipale et donc ce référendum aura bien lieu dès que les conditions sanitaires nous le permettront, mais rassurez-vous les choses seront tenues conformément aux engagements que j'ai pu prendre et puis enfin sur le pôle petite enfance, vous avez posé des questions sur les retards du chantier au dernier conseil municipal et je crois me souvenir que Gilles LELONG vous avait apporté les réponses qui expliquent le retard en précisant les délais de reprise des travaux, donc là-aussi vous aviez eu une réponse de notre part.

Bertrand HULIN : Je vais être très rapide, je souhaitais signaler l'engagement de la ville en direction de la jeunesse, à travers ces politiques éducatives par exemple, on aura l'occasion d'en reparler avec la présentation du débat d'orientation budgétaire, les investissements massifs, la consultation sur les rythmes scolaires, et cette politique en faveur de la jeunesse de cette ville, elle contraste très fortement avec la politique menée par le ministère de l'éducation nationale. Cet après-midi, le monde de l'éducation parents, élèves, profs, assistants d'éducation, AESH, se mobilisaient à Cherbourg pour un pique-nique de la colère et à 15 heures devant la préfecture à Saint-Lô. Je voulais signaler avec fierté d'être parmi les signataires, et on est beaucoup dans cette salle, d'un appel de plus de 200 élus normands qui demandent le gel des mesures de cartes scolaires, et le gel des suppressions de postes, dans les collèges et dans les lycées de Cherbourg-en-Cotentin, mais de l'ensemble de la région Normandie. Je voulais juste rappeler puisqu'on est plusieurs élus de tout bord à l'avoir signée, qu'on redemande auprès des autorités académiques, auprès de l'inspection académique de la

Manche, le gel de cette carte scolaire, qui par contre, attaque très sévèrement le service public d'éducation.

1 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs votée par le conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2 – VACANCE D'UN SIÈGE DE CONSEILLÈRE MUNICIPALE. INSTALLATION DE MME VÉRONIQUE ROGER

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Par courrier en date du 17 décembre 2020, Madame Anne-Marie HAMELIN-CANAT, membre du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a adressé sa démission de son mandat municipal.

Il est donc procédé à l'installation de Mme Véronique ROGER, suivant de liste, conseillère municipale de Cherbourg-en-Cotentin

3 – COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES – ACTUALISATION DE LEUR COMPOSITION

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Compte tenu des mouvements intervenus (démission et installation de nouveaux conseillers municipaux), il convient d'actualiser la composition des commissions municipales permanentes jointe en annexe I.

17h29 Votants : **54**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

4 – COMPLEXE SPORTIF CHANTEREYNE – UN PALAIS DES SPORTS EN VILLE

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Benoit ARRIVE : Je voudrais vous livrer quelques éléments avant de laisser la parole à M. DARDIER du cabinet D2X qui nous accompagne sur ce projet. Je voudrais aussi saluer les élus qui ont en charge ce dossier et qui pourront compléter mes propos, saluer notamment Franck TISON qui avait commencé à travailler sur ce sujet dans le précédent mandat, remercier le cabinet D2X pour l'important travail qui a été fait, et saluer les agents de Cherbourg-en-Cotentin nombreux autour d'Olivier PESNEL qui travaillent sur ce dossier majeur.

On lance ce soir le concours de maîtrise d'œuvre afin de sélectionner le futur cabinet d'architectes qui travaillera sur la rénovation massive de Chantereyne, je vais vous préciser quelques éléments sur ce dossier dont on a beaucoup parlé pendant les élections municipales, vous dire que cet équipement est connu et reconnu qui date des années 70 et nous voulons effectivement, conformément à mes engagements lors de la campagne électorale, le transformer en un véritable palais des sports en cœur de ville. Un palais des sports municipal appartenant à la ville, aux habitants, un lieu entièrement rénové, accessible à toutes et tous. Je vais laisser le cabinet, puis Gilles et Claudine s'ils le souhaitent, intervenir sur le programme en détail, mais je voudrais approfondir quelques éléments.

C'est un dossier majeur du mandat, il répond à plusieurs de nos objectifs politiques, et c'est pour cela que c'est un projet de réhabilitation en profondeur, nouvelle toiture, refonte des façades, des accès de tous les espaces intérieurs. C'est finalement, un chantereyne entièrement nouveau qui ouvrira en 2025. Le projet s'accompagne d'un travail sur les abords du bâtiment, d'une volonté forte de reconstruire la ville sur elle-même, de gérer les flux automobiles, des stationnements, d'avoir une qualité paysagère affirmée, de connecter ce futur palais des sports aux bus nouvelle génération, de faire le lien avec le cœur de ville. Je voudrais revenir rapidement sur quelque uns de nos objectifs, d'abord un lieu pour tous et toutes en maintenant les pratiquants actuels. L'objectif c'est d'avoir un accès pour tous, le sport amateur, le sport collège, le sport scolaire : écoles, collèges, lycées, le sport de haut

niveau avec nos amis du hand, du basket, et du challenger. Continuer à accueillir, la danse, le judo, la musculation les arts martiaux, et pouvoir organiser des galas sportifs, je pense notamment à la gymnastique ou au gala de boxe. Nous voulons garder l'âme du lieu, l'âme de ce chaudron et cet âme c'est la mixité des pratiques, les scolaires, les loisirs, l'amateur comme le professionnel.

Le 2^{ème} objectif, c'est d'être ambitieux pour la ville, avec un projet moderne, novateur, qui répond aux enjeux économiques et environnementaux d'aujourd'hui et de demain, un projet qui permet aux clubs d'utiliser ce site gratuitement, c'est important quand on voit aujourd'hui l'économie du sport professionnel avec le COVID. Cette ambition, elle s'exprime également par le choix du cœur de ville accessible en bus, en voiture, à pied, en vélo. En faisant ce choix, nous ne consommons pas de terres agricoles, et nous limitons les déplacements, nous aidons les commerces du centre-ville qui travaillent bien les soirs de match. Nous voulons également répondre aux besoins des clubs de haut niveau, des clubs professionnels : sols sportifs, tribunes, vestiaires, salon, de réception pour l'accueil des sponsors, musculation, boutiques, espaces fonctionnels, espaces pour les kinésithérapeutes, infirmerie, accueil des médias, et c'est important on le voit aujourd'hui dans le cadre du COVID avec les retransmissions. Un projet ambitieux pour Cherbourg-en-Cotentin, avec là-aussi pour les clubs professionnels des salles de réunion, des stationnements privatifs, VIP et joueurs. Il y a un pôle hand, un pôle basket, un pôle musculation associatif puisque l'on souhaite que cette belle association du club Athlos reste à Chantereyne, un bâtiment et c'est une nouveauté pour le judo, et pour la danse, un bâtiment pour les services techniques des sports pour améliorer les conditions de travail de nos agents, voilà ce qui va vous être présenté. Avant d'ouvrir le débat, je laisse la parole au cabinet D2X et à M. DARDIER pour une présentation approfondie de notre proposition et puis si vous en êtes d'accord, on vous demandera de voter pour nous autoriser à lancer ce concours d'architectes et il y aura une deuxième délibération dans le sens de votre intervention Mme HEBERT pour définir les membres de la CAO spécifique au projet Chantereyne.

M. DARDIER, je vous remercie du travail réalisé, cela fait de nombreux mois que l'on échange entre élus, nos agents de Cherbourg-en-Cotentin, avec des utilisateurs de Chantereyne, nous avons eu d'ailleurs le plaisir de les réunir il y a quelques semaines. Je voudrais dire au conseil municipal, qu'à ce jour nous avons un retour extrêmement positif de l'ensemble de celles et ceux qui utilisent Chantereyne aujourd'hui et qui l'utiliseront demain.

Présentation du projet par M. DARDIER.

Benoit ARRIVE : Merci à M. DARDIER pour cette présentation, je vous remercie aussi pour la phase de concertation avec l'ensemble des utilisateurs, et suite à cette présentation nous avons eu des retours plutôt positifs, il y a eu aussi une volonté commune de maintenir une mixité des usages et je voulais remercier Fabienne HANOUEL, Olivier PESNEL, Emmanuel DOLLON, Delphine BENCHET, Laurence DUBOSQ, Pierrick DORANGE, et celles et ceux qui se sont engagés sur ce dossier important et techniquement compliqué qu'il faut suivre et vous dire le fait que les clubs professionnels puissent utiliser l'équipement gratuitement puisque c'est le bien commun, c'est un bien communal c'est une chose que l'on avait présenté pendant la campagne municipale, je crois que la crise COVID prouve que nous avons raison sur le sujet, on voit de nombreux clubs professionnels qui n'arrivent plus à payer les 300 000, 400 000 et 500 000 € de location annuelle de l'équipement, avec ce palais des sports ils pourront bénéficier gratuitement comme c'est le cas et c'est une chose extrêmement importante et la crise COVID vient confirmer notre ambition sur ce sujet.

Gérard DUFILS : Je reviens un peu sur la campagne municipale, où il avait été question du risque de submersion de cet équipement et effectivement quand on sait que le niveau moyen de la mer risque de monter, on peut se poser la question est-ce que c'est judicieux ou pas d'investir cette somme à cet endroit ? Je voulais en savoir plus et c'est la raison pour laquelle en commission 3 j'ai questionné M. FAGNEN pour savoir si ce risque avait été évalué et comment. Vous m'avez répondu M. FAGNEN qu'il fallait se référer au plan de prévention des risques naturels de la région de Cherbourg, et je voudrais vous faire un peu une présentation de ce que dit le plan de prévention des risques, l'analyse que j'en fais et ce que cela implique

pour cet établissement. Il y a deux documents, le rapport de présentation et le rapport qui a été validé le PPRN et c'est dans celui-ci que l'on retrouve toutes les informations et au niveau des scénarii pris en compte par rapport aux risques de submersion, celui qui est retenu, c'est en même temps la crue centennale au niveau fluvial, la Divette (2010), plus une élévation des mers de 60 cm à l'horizon 2100, il y a un risque quand on regarde la jonction entre ces deux évènements qui paraît très pessimiste. Savoir d'où viennent ces 60 cm d'élévation du niveau de la mer, quand on regarde les rapports du GIEC, on s'aperçoit que plusieurs scénarii sont analysés, et si nous sommes dans un scénario de faible émission de gaz à effet de serre, on évalue une montée du niveau de la mer entre 0,30 et 0,59 c'est correct, mais si on va vers un scénario à forte émission de gaz à effet de serre, on est entre 0,61 et 1,10 m à la fin du siècle. On a aussi d'autres analyses notamment des modélisations sur la fonte des glaces qui vont bien au-delà puisqu'on arriverait à 2,40 m à la fin du siècle. Nous partons sur le PPRN actuel, donc cette hypothèse de 0,60 cm d'augmentation du niveau de la mer à la fin du siècle. Quand on regarde la réglementation et l'endroit où est situé Chantereyne, par rapport au premier document de présentation qui définit des zones qui sont rouges aléas fort, violet aléas très forts, orange aléas moyens, on s'aperçoit que Chantereyne est plutôt situé en aléas orange, donc aléas faibles. Comment cela se décline au niveau de la réglementation, puisque nous n'avons plus tout à fait les mêmes couleurs, on a des zones qui sont soit rouges, roses vif et bleues et bleues se déclinent en deux couleurs bleu foncé, bleu clair. En l'occurrence, ici on est en bleu clair, donc BI, ça veut dire risque faible. On n'est pas en dehors de tout risque, malgré tout. Pour les établissements dans cette zone-là, on ne pourrait pas faire des établissements ERP de type R, enseignement, hospitalier, donc des bâtiments avec un public fragile, cela serait interdit. Pour les établissements de type L, tel que Chantereyne, il n'y a pas de problème, donc pas de blocage au niveau réglementaire pour faire ce genre de chose. Comme il s'agit d'un établissement existant, il n'y a pas de mesures obligatoires à cet endroit-là, je l'ai vérifié, uniquement des recommandations, qui sont : présence de zones de refuge au-dessus du niveau de référence, du fait d'un bâtiment à deux niveaux il n'y a pas de soucis, aménagement d'une sortie au-dessus du niveau de référence, cela ne devrait pas poser trop de problème, des stockages d'équipements ou mobiliers en extérieur qui doivent se situer au niveau de référence, donc un certain nombre de recommandations qui ne sont pas obligatoires, mais peut-être faut-il aller au-delà, parce que le plan de prévention des risques naturels traite surtout les risques pour les personnes, mais beaucoup moins pour les biens, et je pense qu'à court terme le risque est nul, à moyen terme il est probablement nul voire très faible d'avoir un jour ou l'autre de l'eau à l'intérieur de Chantereyne, mais à plus long terme il n'est pas évident que l'on ait pas ce genre d'évènement. Je pense qu'il serait intéressant de prendre certaines précautions tels que pour des équipements qui sont essentiels, je pense à des tableaux électriques, ou des revêtements au niveau du sol, faire en sorte que dans le futur, si suite à une submersion, de l'eau qui arriverait au niveau du rez-de-chaussée que l'on n'ait pas de désordres matériels trop importants. Je pense qu'il y a un certain nombre de précautions qui mériteraient d'être prises dans ce projet pour faire face à ce genre d'évènement. Il faut prendre conscience aussi que cet investissement est à durée limitée, on ne sait pas aujourd'hui ce que sera l'élévation du niveau de la mer et j'aurais tendance à penser que les 0,60 cm à l'horizon 2100 est une hypothèse optimiste, donc investir 23 000 000 € pour ce projet que j'approuve par ailleurs, mais il faut avoir conscience que peut-être en 2040, en 2050, la durée de vie de cet établissement sera de cet ordre-là.

Concernant le stationnement vélos, il est indiqué dans la délibération que l'on prévoyait 15 places, et ce n'est pas cohérent avec ce qui est dit par ailleurs, où l'établissement sera connecté au BNG et que l'on essaiera au niveau de la politique de la ville, d'avoir le moins possible de voitures, de favoriser la circulation douce, et de n'avoir que 15 places à l'abri pour un établissement avec un public qui peut monter à 3 000, cela me paraît nettement sous-dimensionné.

Benoit ARRIVE : Merci de votre exposé très technique sur le PPRN, vous nous aviez déjà interrogé et Sébastien FAGNEN qui va compléter mes propos vous avait répondu, et vous nous faites la démonstration que la réglementation nous autorise à monter ce projet à Chantereyne. On entend un certain nombre de vos remarques, aujourd'hui, la réglementation permet d'investir et de rénover ce bâtiment en cœur de ville, c'est préférable que d'utiliser des terres agricoles sur les hauteurs de Cherbourg-en-Cotentin, et vous en conviendrez que le

projet que l'on porte de rénover un bâtiment existant est le bon projet, après il y a un certain nombre de préconisations qui vont être intégrées, et puis, on en a débattu pendant la campagne électorale, que le PPRN est toujours une réalité sur Cherbourg-en-Cotentin, et que l'essentiel de notre sujet c'est de continuer à rénover la ville, de permettre à la ville de se reconstruire sur elle-même, avec une volonté d'éviter de consommer de nouvelles terres et que le risque climatique du PPRN avec le risque inondation submersion marine on va devoir l'intégrer sur l'ensemble de nos projets et sur le plan de mobilité à l'échelle du Cotentin, sur les aménagements du bus nouvelle génération. Nous allons aussi intégrer des travaux qui vont nous permettre, tout en répondant aux questions d'aménagement, de protéger la ville. Dans le dossier du quai Lawton Collins, des aménagements seront prévus, des aménagements d'espace urbain qui permettront de protéger la ville, en cas de montée des eaux, mais ce risque climatique il doit être intégré, anticipé, mais il ne doit pas empêcher à la ville de continuer à se développer au service des habitants. Sur la question vélos que vous évoquez, j'entends parfaitement ce que vous indiquez, on aura l'occasion d'en échanger, sachant que d'autres aménagements vélos sont prévus sur cette zone piscine, port, puisqu'on s'y est engagé sur le programme municipal à développer des parkings à vélos sécurisés, un peu partout à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin, mais je vais faire regarder en détail cette question de 15 places qui au premier abord peuvent paraître insuffisantes mais je crois que cela s'intègre dans un plan global.

Sébastien FAGNEN : Je vais être relativement succinct puisque nous en avons déjà discuté lors de la commission n° 3, nous avons eu l'opportunité lorsque les travaux de la programmation de la rénovation du complexe Chantereyne et sa mutation en palais des sports ont été lancés, d'avoir concomitamment la même réflexion sur la réactualisation du plan de prévention des risques naturels de la région de Cherbourg. Dans la programmation qui vous a été présentée par M. DARDIER, ce risque a été évidemment intégré, le risque est extrêmement faible sur le complexe chantereyne, il n'est pas menacé ni aujourd'hui, ni demain par la montée des eaux, il est évident que si l'aventure s'était positionnée sur un zonage à risques, jugé à risques forts dans le cadre du PPRN, notre réflexion aurait tout autre, quand à celle d'envisager une échéance de plusieurs décennies la relocalisation d'activités qui s'est constituée sur la frange littorale, heureusement nous n'en sommes pas encore là, et si c'était le cas aujourd'hui, le complexe chantereyne n'est pas l'espace directement concerné par cette question, donc le PPRN a été parfaitement intégré à cette réflexion et pour nos collègues qui souhaitent s'y référer, les documents sont accessibles sur le site de la Préfecture de la Manche, le complexe chantereyne est sur le feuillet 25 du PPRN, vous y découvrirez le zonage et vous constaterez par vous-même qu'il se trouve exclu des zones à risques, néanmoins, nous vous rejoignons sur la nécessité de pouvoir anticiper sur de menus aménagements à l'intérieur du complexe notamment par le positionnement des tableaux électriques, tout en minimisant le risque. En tout cas soyons claires, sur les risques de submersion marine, le complexe chantereyne n'est pas concerné.

Karine HEBERT : Bien sûr M. le Maire, vous ne serez pas surpris que le groupe du Cercle du Cotentin vote à l'unanimité contre ce projet, celui-ci ne correspondant pas selon nous aux besoins réels à long terme des associations, des clubs sportifs professionnels, des usagers et au rayonnement de notre ville. Nous aurions préféré un équipement à la hauteur, non pas d'une ville de 80 000 habitants, mais à la hauteur de la 4^{ème} ville de Normandie, un cœur d'une grande agglomération. En effet, l'ambition de notre groupe était de mettre à disposition de nos concitoyens non seulement une patinoire municipale, un complexe chantereyne rénové a minima avec un coût de travaux mesuré, afin de répondre aux besoins des clubs associatifs et aux groupes scolaires, également à la construction d'un complexe sportif et d'une salle de spectacle digne de ce nom, pouvant permettre d'accueillir des artistes et spectacles de dimension nationale, avec par ailleurs un financement public/privé afin de ne pas faire supporter l'ensemble des coûts aux contribuables de Cherbourg-en-Cotentin. Il est à souligner néanmoins que le projet présenté aujourd'hui ne correspond pas à celui que vous avez valorisé lors de votre campagne. Le projet nous a semblé assez flou, vous avez laissé penser aux électeurs, lors des débats, et laisser écrire que votre ambition que de reconstruire le complexe chantereyne sur lui-même était le projet présenté et acté en fin de mandat pour près de 11 000 000 €. Vous annoncez aujourd'hui un projet à 24 millions et demi cela change nettement vos arguments contre la création d'une nouvelle salle moderne, le projet parfois

qualifié d'ARENA que nous portions. Un an après, votre projet dans sa nouvelle définition va débiter et prendra une grande place dans le mandat. Soyez assuré que nous serons particulièrement vigilants au respect de votre programmation budgétaire, aux délais annoncés et aux conséquences sur la vie associative. Au moment où il est nécessaire d'accompagner nos clubs sportifs vers le plus haut niveau, ce projet repousse la mise à disposition d'un équipement digne de l'ambition des clubs à 2025 ou 2026, quand est-il de l'ambition d'accueillir les préparations d'équipes lors des JO de 2024 ? Votre projet nécessite de délocaliser l'AJSC pour sa préparation et ses matchs, quelles seront les conséquences financières pour la ville ? transformation des salles existantes, il faudra pour l'établir une évaluation globale de ce projet intégrant tous les impacts collatéraux pour en cerner réellement la pertinence et la portée. Les travaux très conséquents qui seront nécessaires pour ce projet devront avoir un impact sur toutes les associations culturelles de loisirs et caritatives qui utiliseront chantereyne. L'indisponibilité de l'équipement va les contraindre à se reporter vers des espaces déjà saturés, quelles seront les conséquences pour les clubs, notamment billetterie ou qualité d'accueil du public ? Comment vendez-vous cet enjeu particulièrement essentiel pour le monde associatif déjà si durement et pour longtemps touché par la crise sanitaire ? Par ailleurs, l'emprise du projet s'établit sur une parcelle qui était destinée à accueillir un PSLA qu'en est-il de la volonté de la ville d'accueillir ici un projet de pôle de santé libéral et ambulatoire afin de permettre un accès facilité aux médecins libéraux à proximité du centre-ville ? Le projet avait certes connu des obstacles est-il totalement exclu dans ce mandat ? Pour mémoire, le projet que nous portions pendant la campagne prévoyait la construction d'une nouvelle salle implantée dans un site géographique sur les hauteurs cherbourgeoises, afin d'en faciliter l'accès à l'ensemble du territoire sans inévitablement se retrouver dans un goulot d'étranglement dans le centre-ville. Chacun le constatera, beaucoup de questions se posent, et il est nécessaire de lever les flous. Nos visions pour les besoins de la ville divergent, et étant donné que nous partageons la même préoccupation, celle du meilleur avenir pour notre ville, soyez certain M. le Maire que nous serons pour ce projet, comme dans toutes nos prises de position, critiques et constructives, c'est l'esprit démocratique, c'est comme cela que se construit le bien commun. Je vous remercie pour votre attention.

Benoit ARRIVE : Merci de votre attention, je vous avouerai que je relirai votre intervention avec une grande attention, j'ai relevé quelques incohérences dans vos propos que je voudrais corriger. Vous n'avez peut-être pas suffisamment regardé les débats lors de la campagne électorale, puisque le projet présenté ce soir est exactement celui que j'ai présenté pendant la campagne électorale et j'ai même annoncé la somme avoisinant les 20 000 000 €. Un projet d'une salle qui appartient à l'ensemble de la communauté de Cherbourg-en-Cotentin, qui permet à chacune et chacun de s'exprimer et de recevoir à la fois, le sport scolaire et on y tient, (+ de 3 500 enfants/semaine), le sport amateur jusqu'au sport professionnel, Aujourd'hui, le débat que nous avons avec l'ensemble des utilisateurs, y compris les équipes professionnels, nous avons eu des retours positifs sur le projet présenté, parce que M. DARDIER avait pris grand soin de les écouter, et les clubs le reconnaissent on répond à 97, 98 % des besoins qu'ils ont exprimés et que cela répond parfaitement à la demande. Effectivement pendant la campagne électorale, nous n'avions pas le même projet, on a eu l'occasion d'en débattre, et j'ai apporté des contres arguments pour votre projet, en termes de positionnement, de consommation de terres agricoles, de portage public/privé, et on sait bien partout en France, que la question des équipements public/privé, bien souvent enrichi le privé et pénalise le public. On a un certain nombre d'exemples en tête, et puis votre projet n'a pas été retenu par les habitants de Cherbourg-en-Cotentin, probablement pour ces raisons d'incohérences. Vous m'interrogez sur la patinoire, elle est dans notre programme, elle était dans le vôtre, et j'ai commencé à en reparler avec le Président de l'agglomération, on va la porter ensemble durant ce mandat, mais j'ai toujours dit que la patinoire doit être portée par l'agglomération, puisqu'elle bénéficie aux 180 000 habitants du territoire. C'est bien le projet que j'ai présenté pendant la campagne électorale, vous apportez une réponse claire et ferme sur la patinoire qui est un projet que nous soutiendrons. Sur la salle de spectacle, là non plus, nous n'avions pas le même projet, vous l'avez peut-être vu à la lecture du débat d'orientation budgétaire, nous lançons cette année les études pour le nouveau conservatoire adossé à une salle de spectacles, mais là-aussi progressivement nous déclinons le projet municipal pour lequel nous avons été élus. M. FAGNEN veut apporter quelques éléments de réponse.

Sébastien FAGNEN : Je souhaite apporter une réponse à Mme HEBERT concernant le projet de PSLA que vous évoquez qui malheureusement n'a pas pu aboutir, non pas par défaut de la collectivité, mais par manque de coordination, de vision commune par les professionnels qui à ce moment-là n'ont pas pu concrétiser leur projet, cela a permis de dégager une emprise foncière que M. DARDIER dans sa programmation a utilisé à bon escient, et qui nous permet de remplir cet objectif de pouvoir accueillir tous les sports. Le projet de PSLA n'est pas abandonné, en tout cas par une partie des praticiens, et il devrait voir le jour dans les prochains mois, dans une zone géographique assez similaire à celle où il était initialement prévu, mais je ne peux pas donner de détails car nous ne sommes pas les porteurs du projet, mais la collectivité sera au rendez-vous pour les soutenir. Je me permets deux commentaires dans deux visions qui se confrontent, le projet de vous soumettiez aux habitants de Cherbourg-en-Cotentin était anachronique pour deux raisons principales, la première elle est écologique, construire un équipement en périphérie du centre-ville en augmentant les temps de transport pour y accéder, quelle que soit la zone du cotentin d'où vous venez, consommer des terres agricoles et naturelles, lorsque vous parlez de la salle elle-même sans y intégrer la voirie, les parkings afférents, puisque si vous construisez en périphérie, la desserte par les transports en commun s'avère un peu plus délicate, je tiens à signaler pour être clair et rigoureux qu'au regard des projets qui s'accumulent aujourd'hui, à la fois la voie de contournement Ouest, des projets qui sont liés au développement où notre agglomération, que ce soient les aires d'accueil des gens du voyage, les extensions de golf notamment, ont un projet comme celui-ci auquel il faudrait ajouter un autre projet mais nous n'en connaissons pas le détail, et nous le connaissons peut-être un jour, celui du projet dit « l'hommage aux héros » tout ne rentre pas dans 100 hectares Mme HEBERT, je ne suis même pas certain, si nos concitoyens avait porté majoritairement leurs suffrages sur la liste « l'avenir en tête », que vous auriez pu réglementairement réaliser votre projet parce que nous aurions dépassé l'enveloppe de 100 hectares qui est dévolue à ce type d'infrastructure.

La deuxième raison est économique, je pense que la crise sanitaire nous a rappelée combien l'économie du sport était fragile, parce que notre devoir c'est de soutenir les clubs pour monter vers le haut niveau, et durablement. Il ne s'agit pas pour eux d'accéder au plus haut niveau de leur discipline sportive pour malheureusement retomber quelques années plus tard faute de finances suffisantes, pour assurer ce développement et avoir un équipement sous maîtrise publique nous permet justement de pérenniser ce développement avec eux et ils l'ont souligné à plusieurs reprises lors de la concertation qui a été engagée avec eux. Il y a quelques exemples dans le grand ouest qui laisse à penser qu'une aréna privée montre très vite les limites de l'exercice sur le fonctionnement pour des clubs qui malheureusement, à la moindre fragilité, au moindre imprévu, ne peuvent plus suivre financièrement les exigences d'un équipement qui s'avèrerait exclusivement privé, puisque ces mêmes privés sont conditionnés, puisque vous évoquiez une salle de spectacles, à des recettes dont aujourd'hui ils ne disposent plus, car tout est figé, tout est gelé à la faveur de la crise sanitaire et je crains que ces clubs qui sont en proie à des gestions privées pour l'équipement dont ils peuvent bénéficier, se retrouvent dans des situations particulièrement délicates, dans les mois et les années à venir qui pourraient remettre en cause l'existence même de certaines associations et que nous sommes plutôt fiers d'en garder la maîtrise exclusivement publique pour pouvoir les accompagner de la façon la plus ambitieuse et aussi durable pour qu'ils puissent accéder, au niveau de leur discipline, que ce soit le basket ou le hand.

Benoit ARRIVE : Juste un complément, sur l'aspect financier pour répondre à Mme HEBERT. Un projet neuf équivalent à ce que l'on propose c'est 45 000 000 €, et M. DARDIER qui en construit pourrait vous en faire parfaitement la démonstration. On terminera nous à peu près 28 000 000 € TTC, il y a un gap entre les 28 000 000 € et les 45 000 000 € d'un équipement neuf. En réalité, c'est plus que 45 000 000 € puisque de toute façon il faudrait rénover Chantereyne puisqu'un équipement neuf à la périphérie de la ville ne permet pas de répondre à la question des sports scolaires donc c'est bien 45 000 000 plus une réhabilitation de Chantereyne et on sait qu'avec la nouvelle réglementation technique, une rénovation a minima de Chantereyne qui répond aux normes c'est minimum 10 000 000 € ce qui fait donc au moins 55 000 000 € sur un projet neuf alors que nous proposons une gestion raisonnée à 28 000 000 €.

Ralph LEJAMTEL : Je voulais vous répondre Mme HEBERT sur le PSLA, d'abord il existe un plan municipal de santé, mais le sujet du maillage des maisons de santé professionnelle, des PSLA, des centres de santé, il est exercé au niveau de l'agglomération du Cotentin et Cherbourg n'est pas oublié, comme les autres intercommunalités, les autres communes, mais là où je voulais vous répondre de manière plus précise, c'est que dans le cadre de ce maillage d'exercice collectif, il y a un certain nombre d'installations qui se mettent en place, que ce soit sur Querqueville, Equeurdreville et Cherbourg, la bonne échelle c'est vraiment l'agglomération, et de fait le projet du PSLA à Chantereyne c'est un peu une borne témoin d'un projet qui n'a pas abouti, il y a une conclusion par rapport à ce PSLA à Chantereyne mais par contre l'organisation territoriale de la politique de santé continue et il y a un certain nombre de jeunes qui sont informés de ce qu'ils peuvent faire, j'ai parlé de Querqueville pas par hasard, il y a des cabinets médicaux à Querqueville, ils ont vocation à ce que des personnes viennent y exercer, sur Equeurdreville c'est Brécourt, c'est vrai qu'il y a nécessité d'avoir cette bonne échelle d'intervention et pour le coup c'est vraiment celle l'agglomération.

Benoit ARRIVE : Sur le transfert, je n'ai pas répondu et j'aime bien être précis sur le transfert des associations, nous leur avons dit à la dernière réunion que les travaux allaient commencer maintenant pour trouver des solutions de repli à toutes et à tous. Je pense qu'en juin tout le monde saura quelle solution de repli, l'intérêt de Cherbourg-en-Cotentin, c'est d'avoir un certain nombre de salles possibles, ce qui n'était pas le cas avant la commune nouvelle, mais aujourd'hui c'est possible, et vous avez vu que l'opération est à tiroir, puisque nous avons anticipé des travaux à Nordez et à la Saillanderie, pour que ces équipements puissent permettre d'être utilisés en solution de repli, dans une logique globale.

Eddy SAGET : Juste pour répondre à M. FAGNEN on ne peut pas dire que notre projet n'est pas bon, car évidemment nous avons étudié pendant toute la campagne électorale, c'était largement réalisable, aujourd'hui il n'a pas été choisi, mais dans votre projet il y a des incohérences aussi, nous ce que l'on voyait c'était l'avenir des clubs, ils vont devenir de plus en plus au haut niveau et par exemple pour le handball il faudrait des bureaux avec 110 m² de bureaux et dans votre projet c'est 100 m², ce n'est pas réalisable, il faut voir l'avenir, la montée en niveau de chaque club, et ne dites pas que vous avez les monopoles sur ces sujets-là.

Sébastien FAGNEN : M. SAGET, je n'aspire pas avoir le monopole de ce projet, mais ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, je n'ai pas dit que votre projet c'était n'importe quoi. Je trouve que la moindre des choses, quand on se trouve dans une assemblée délibérante, le débat doit se tenir sereinement, j'ai dit que votre projet était anachronique, et je vous ai expliqué pourquoi, je ne vais pas revenir sur le sujet. Nous avons tendance à considérer qu'une maîtrise publique est plus à même de leur assurer la pérennité de leur développement tout en conservant une ambition et au regard de ce qui a été présenté par M. DARDIER et cette programmation, l'ambition sera au rendez-vous et je pense qu'il est plus utile que ce soient les principaux concernés qui en parlent le mieux, lors des différents tours de tables, discussions et concertations avec l'AJSC et l'USLG puisque ce sont les deux principaux clubs concernés, les deux n'ont fait part d'aucune objection sur l'éventuel frein que pourrait représenter la transformation de Chantereyne en palais des sports pour l'aboutissement de leurs ambitions.

Benoit ARRIVE : Oui je confirme, le projet a bien été déterminé, M. DARDIER a auditionné les clubs et on répond à 97, 98 % de leurs demandes, et cela leur a été présenté. Comme je vous l'ai déjà dit on a eu un retour positif à ce stade, des clubs utilisateurs actuels et futurs de Chantereyne.

Karine HEBERT : Juste une réponse à M. FAGNEN, par rapport à la durée des transports allongée, votre projet dans ce cas, ne s'adresse qu'aux personnes habitants le centre-ville, quelqu'un qui va du centre-ville à La Glacerie et quelqu'un qui vient de l'extérieur au centre-ville, le transport est équivalent.

Benoit ARRIVE : Est-ce que vous allez de temps en temps à Chantereyne, Madame à Chantereyne, on voit des gens qui viennent de tout le Cotentin, et cela sera même mieux demain avec le BNG car on pourra accueillir après minuit un certain nombre de spectateurs qui viendront en bus et pourront repartir en bus, ce sera encore plus facile demain qu'aujourd'hui.

Karine HEBERT : Par contre, la distance elle est la même.

Jean-Michel MAGHE : Je n'ai pas de commentaire à faire sur le projet qui est de qualité, simplement j'avais posé la question en commission, c'est un projet dont la racine se situe en 2014/2015 qui a commencé à moins de 10 000 000 €, qui est passé à 11, 17 et à 23 000 000 aujourd'hui, la question que je me pose, va-t-on s'arrêter à 23 000 000 €, vous avez prévu 1 700 000 € d'aléas, j'ai souvenir du projet piscine, de la rénovation dont le budget avait relativement divergé, la tension que j'avais c'est la dérive par rapport aux coûts, et je me demande jusqu'à quel coût ce projet est acceptable ? On sait pertinemment que par la durée et la complexité ce type de projet peut dériver. Je me satisfais d'une chose qu'il soit apprécié par les utilisateurs et cela est important pour les cherbourgeois. Je pense qu'il faut qu'on soit très vigilants sur la gestion et la maîtrise financière de ce projet.

Gilles LELONG : Nous ne sommes plus du tout sur le même projet, c'est un projet qui a évolué et qui est à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin, alors que le premier projet était à l'échelle de Cherbourg-Octeville, le fait que la commune nouvelle soit créée, nous oblige à intégrer le sport de haut niveau dans son ensemble avec l'AJSC et l'USLG, il aurait été anormal que ces deux clubs qui pratiquent un sport à haut niveau n'aient pas les mêmes services qu'ils leur soient rendus. Concernant les coûts, vous parlez des aléas, nous avons prévu 10 %. En règle générale, dans ce genre de projet on est plutôt autour de 7 % d'aléas, nous avons voulu les porter à 10 % car nous ne sommes à l'abri de rien dans ce genre de projet, il n'empêche que l'architecte qui sera choisi aura pour mission de respecter les coûts, il me semble que par rapport aux ratios qui ont été envisagés sur ce projet, nous sommes sur un coût plutôt normal, légèrement haut, et je pense que nous devrions rester dans le budget qui a été présenté aujourd'hui.

Le complexe Chantereyne construit en 1975 est l'équipement sportif structurant de premier ordre du centre-ville. Il accueille des usagers sportifs mais aussi les scolaires des écoles primaires, collèges et lycées et lors de compétitions en simultané jusqu'à 3000 personnes (ERP de 1ère catégorie). Cet équipement a un rayonnement fort de par les manifestations d'envergure accueillies (Tournoi Challenger ATP, gala de gymnastique, gala de boxe) mais aussi actuellement au travers des matchs de la JSC hand en Proligue.

La patinoire Chantereyne a été fermée en mai 2010. Compte tenu de sa vétusté et des coûts de rénovation trop élevés, il a été décidé en juin 2012 que sa fermeture était définitive.

Des gros travaux ont été réalisés depuis la fermeture de la patinoire fin mai avec notamment, à l'été 2015, les travaux d'agrandissement de la salle omnisports, avec le déplacement de la cloison séparative, et l'ajout de tribunes, pour 528 000 € TTC.

Le 13 mars 2017, le comité de pilotage du projet de rénovation du complexe sportif Chantereyne décide :

- de mettre un terme à la procédure de concours en raison d'un dépassement du montant des travaux de + 2 224 200 € HT selon l'offre de l'architecte retenu au jury (risque fort de contentieux, l'enveloppe travaux ayant été fixée à 3,7 M€ HT pour le concours)
- de décaler le projet dans le temps afin d'intégrer les enjeux relatifs aux besoins sportifs de haut niveau (évolution de la JSC en proligue, et de l'USLG de la NF1 vers la LF2)
- de prendre en compte les besoins de l'USLG pour la pratique du basket haut niveau (à Chantereyne ou dans une autre salle),
- de maintenir la pratique scolaire,
- de réfléchir à la pertinence du positionnement des locaux administratifs de la direction des sports au sein de Chantereyne
- de compléter les diagnostics,
- de conduire l'opération selon une démarche projet avec la constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique.

Sur cette base, et suite aux comités de pilotage du 22/09/17 et du 17/11/17, l'opération de rénovation du complexe Chantereyne intègre désormais les enjeux relatifs aux besoins sportifs de haut niveau (handball + Basket) à l'échelle de l'ensemble de la ville, avec :

- la prise en compte les besoins de la JSC pour la pratique du Handball masculin de haut niveau (critères d'homologation) dont l'aire de jeu sera positionnée dans la salle omnisport,
- la prise en compte les besoins de l'USLG pour la pratique du basket féminin de haut niveau (critères d'homologation) dont l'aire de jeu sera positionnée dans l'ex-patinoire,
- une réflexion sur l'étendue du positionnement des locaux administratifs de la direction des sports au sein du complexe sportif,
- le maintien de l'accueil des scolaires.

Le conseil municipal du 21/03/2018 a approuvé le lancement d'une consultation de programmiste afin de redéfinir le programme de l'opération.

Le cabinet D2X a été retenu et a mené les études de programmation. La première phase des études de programmation a fait l'objet d'étude de deux scénarii :

- un 1er scénario, consistant en la réhabilitation lourde du complexe sportif, avec les bénéfices apportés sur le maintien d'un équipement sportif en centre-ville pour les scolaires et les associations, et la participation à la dynamique économique du centre-ville les jours de match,
- un 2ème scénario pour la reconstruction d'un bâtiment neuf, avec un surcoût d'au minimum 10 M€ HT, hors foncier, auquel il aurait fallu ajouter la nécessaire réhabilitation du complexe.

Lors du comité de pilotage du 10 juillet 2020, il a été décidé de poursuivre les études de programmation sur la base du 1er scénario.

2 – CONTENU DU PROGRAMME

Le programme présenté permet de consulter des architectes pour mener à bien les travaux. Ce programme pourra évoluer à la marge, jusqu'à la validation de l'avant-projet définitif. Il comprend la rénovation totale des espaces intérieurs, le traitement des façades du complexe, la construction neuve à proximité pour l'accueil d'activités indépendantes existantes, le traitement paysager des abords.

De plus, le projet prévoit un volet environnemental, avec l'amélioration des performances thermiques du bâtiment :

- isolation de l'enveloppe conformément à la réglementation thermique 2020 sur l'existant, avec la récupération d'un maximum de certificats d'économie d'énergie (CEE),
- mise en place d'équipements de chauffage, ventilation et eau chaude sanitaire très performants,
- prise en compte du décret tertiaire, à savoir sur la base d'une année de référence (probablement 2010) réduction de 40% des consommations.

Complexe sportif Chantereyne

Le programme prévoit :

- un **espace d'accueil** de 385m²,
- un **pôle Handball** avec un espace d'évolution de 1131m²,
- un **pôle Basket-ball** avec un espace d'évolution de 760 m²,
- un **pôle musculation** avec une salle de 200m²,
- **les pôles Handball et Basket-ball**
- des vestiaires / douches / sanitaires sont intégrés pour les associatifs et scolaires,

- le programme prévoit une **régie** de 20m²,
- un **espace réceptif polyvalent** de 800m²,
- enfin, l'équipement sera pourvu de locaux de rangement techniques (300m²) pour les associations (200m²) et de réserves (70m²) ; de locaux ménage à répartir (60m²) et de locaux techniques (50m²).

Pôle judo / danse

D'une surface utile totale d'environ 660m²

Service technique des sports

Dédié aux agents techniques et d'entretien des gymnases et stades de Cherbourg-en-Cotentin, d'une surface utile totale d'environ 350m²,

Aménagement des abords

Le programme prévoit l'aménagement d'un parvis de 1600m².

Le pôle technique des sports sera pourvu d'une cour de service de 100m², et le pôle judo / danse d'un parvis de 50m².

Une aire de stationnement vélo et un abri vélo de 15 places sont prévus pour le complexe sportif et le bâtiment danse / dojo.

Stationnement

Des stationnements spécifiques seront nécessaires au fonctionnement du palais des sports :

- parc de stationnement VIP de 90 emplacements pour véhicules légers,
- parc de stationnement officiels et joueurs de 25 places, accès bus et avec accès protégé aux vestiaires.

3 – PLAN DE FINANCEMENT

L'estimation du coût total des travaux s'élève à 17 560 350 € HT, soit 17,55 M€ HT répartis comme suit :

- Complexe sportif Chantereyne : 14,00 M € HT
- Pôle Judo/Danse : 1,10 M € HT
- Service technique des sports : 0,50 M € HT
- Espaces extérieurs / VRD : 1,95 M € HT

NB : le cabinet D2X a précisé que ce coût de travaux intègre le coût d'achat des mobiliers, pour un montant de 439 000 € HT soit 2,5% du montant des travaux.

Le coût total de l'opération est estimé à 23 532 309 € HT soit 28 238 771 € TTC.

Recettes

Le dossier de Chantereyne avait été inscrit précédemment au contrat de territoire avec le Département et la Région. Le montant indiqué était celui du montant de l'opération après le concours 2016 soit 9 821 024 € HT. Sur cette base :

- le montant prévu du Département est de 790 966 € (crédits reportés du CT3)
- le montant prévu de la Région est de 2 455 256 €.

D'autres subventions seront également sollicitées : Europe (FEDER), Région (CPER 2021-2027), Communauté d'agglomération Le Cotentin (Fonds de concours).

4 – CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Mars - octobre 2021 : concours d'architecture

Octobre 2021 : attribution du marché de maîtrise d'œuvre en conseil municipal

Novembre 2021 : notification du marché de maîtrise d'œuvre, début des études

2022 : Etudes de maîtrise d'œuvre, consultation des entreprises et notification des marchés de travaux

2023-2025 : travaux.

fin 2025 : réception de l'équipement et mise en service

2026 : garantie de parfait achèvement

5 – PROCEDURE

Afin de réaliser cette opération, il est proposé de lancer un concours de maîtrise d'œuvre afin de sélectionner l'architecte qui sera chargé de sa conception.

L'article R2162-18 précise qu'après avoir analysé les candidatures et formulé un avis motivé sur celles-ci, le jury examine les plans et projets présentés de manière anonyme par les opérateurs économiques admis à participer au concours et procède au classement des projets.

La composition du jury est arrêtée par le maître d'ouvrage dans le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires.

Trois collèges constituent le jury (les deux premiers étant explicitement cités par le code), tous ayant voix délibérative :

- les représentants de la maîtrise d'ouvrage : à savoir pour les collectivités territoriales, les élus de la commission d'appel d'offres,
- les représentants de l'art (ayant la même qualification ou une qualification équivalente à celle exigée des candidats) à raison d'un tiers des membres du jury. Dans le cas d'un concours de maîtrise d'œuvre, des maîtres d'œuvre, à savoir des architectes,
- les personnalités – dites personnalités compétentes - dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours. Le maître d'ouvrage dispose de la liberté de désigner par exemple un futur gestionnaire de l'équipement ou un représentant des utilisateurs en qualité de membre du jury.

Le conseil municipal:

- s'est prononcé sur l'adoption du programme de ce palais des sports en ville, comprenant la réhabilitation du complexe sportif Chantereyne et la construction de deux bâtiments,
- a autorisé le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre et procéder au sein du conseil municipal à l'élection des élus siégeant au jury de ce concours de maîtrise d'œuvre,
- a procédé à l'élection des élus qui siègeront au sein du jury, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à savoir :

Membres titulaires	Membres suppléants
Gilbert LEPOITTEVIN, Président	
Bertrand HULIN	Sophie LEMOIGNE
Karine HÉBERT	Guy BROQUAIRE
Claudine SOURISSE	Pierre-François LEJEUNE
Gilles LELONG	Nathalie RENARD
Sébastien FAGNEN	Philippe BAUDIN

- a acté la sollicitation des subventions les plus larges, notamment auprès de :
 - L'Europe (FEDER)
 - La Région (CPER 2021 – 2027)
 - Le Département
 - La CAC (Fond de concours)

18h40 Votants : **55**

Pour : **43** Contre : **9** Abstentions : **3** NPPV : **0**

5 – REVITALISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT – SUBVENTIONS POUR RÉNOVATION DE VITRINE

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Par délibération n° 2020_365 du 16 décembre 2020, le conseil municipal de Cherbourg en-Cotentin a souhaité reconduire le dispositif d'aide à la rénovation de vitrines pour la période 2021.

Le conseil municipal a accordé :

- une subvention de 4 422,40 € à EURL BENT TRIP représentée par Mme Béatrice JOSSET pour la rénovation de sa vitrine « TUI VOYAGES » située 57 rue Albert Mahieu 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève à 14 741,35 €;
- une subvention de 1 363,97 € à la SCM BALTASAR LECOMTE représentée par M. Edgar BALTASAR et Mme Marianne LECOMTE pour la devanture de leur cabinet médical situé 20-22 Boulevard Mendès France 50100 Cherbourg-en-Cotentin. Le montant des travaux subventionnables liés à la vitrine s'élève 4 546,56 €.

18h44 Votants : **55**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

6 – PRESQU'ÎLE HABITAT – OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 29 LOGEMENTS ZAC DE GRIMESNIL-MONTURBERT – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE. GARANTIE DE LA VILLE – PRÊT DE LA CDC DE 2 103 400 €
Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Presqu'île Habitat sollicite la garantie de la ville de Cherbourg-en-Cotentin à hauteur de 2 103 400 € pour la construction de 29 logements situés sur la ZAC de Grimesnil-Monturbert à Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil municipal accorde la garantie d'emprunt de la ville de Cherbourg-en-Cotentin pour les lignes de prêt inscrites au contrat souscrit par Presqu'île Habitat auprès de la caisse des dépôts et consignations pour un montant de 2 103 400 € et autorise Monsieur le Maire à signer avec Presqu'île Habitat, la convention de garantie d'emprunt fixant les conditions dans lesquelles s'exercera cette garantie.

Gérard DUFILS : Vous avez dit M. FAGNEN que cette contribution était obligatoire dans votre présentation, or j'ai cru comprendre d'après les rapports des commissions qui ont été émis que ce n'était pas le cas.

Sébastien FAGNEN : Les garanties d'emprunt sont obligatoires, elles ne sont pas obligatoires de la part des collectivités, c'est un autre organisme qui garantit les emprunts des bailleurs sociaux si les collectivités ne souhaitent pas le faire, nous avons toujours eu la volonté sur nos différentes communes de le faire à la fois pour pérenniser les projets de développement des bailleurs sociaux, et pour garantir le développement de logements sociaux sur notre territoire. Une collectivité peut s'y soustraire mais dans le cas où cela arriverait, c'est un organisme différent qui viendrait garantir les emprunts pour les bailleurs sociaux, mais il y a une volonté politique affirmée et forte de pouvoir les garantir afin d'assurer la production de logements sociaux sur le territoire. Parfois la question nous est posée ; aucun bailleur social nous a fait défaut sur les emprunts qui ont pu être garantis par la collectivité.

Gilbert LEPOITTEVIN : Pour vous dire que ce sont les logements de la Foëdre qui ont été livrés, il y a deux mois, c'est 24 logements collectifs plus 5 individuels, logements PMR de grande qualité, aux dernières normes environnementales dans un quartier où on a gardé le caractère rural, puisqu'aucune haie n'a été abattue, et en tant que Président de Presqu'île Habitat je ne prendrai pas part au vote.

18h47 Votants : **55**

Pour : **49** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **M. Gilbert LEPOITTEVIN**

7 – APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE RELATIVE À L'ACCÈS À LA GRATUITÉ DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Rapporteur : Dominique HEBERT

L'harmonisation des pratiques de gratuité de la restauration scolaire et des activités périscolaires sur l'ensemble de Cherbourg-en-Cotentin, a été étendue aux bénéficiaires de l'allocation spécifique (ASS) et de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA).

Compte tenu du service rendu par la commune à l'utilisateur et l'accompagnement du CCAS aux familles bénéficiant de cette gratuité, les prestations feront l'objet d'une refacturation entre la ville et le CCAS en lieu et place de la gratuité à l'utilisateur dans les conditions ci-dessous :

- 0,30 € le repas
- 0,10 € l'heure d'activité périscolaire
- 0,15 € l'unité lorsque les familles fournissent un repas

Le conseil municipal approuve les termes de la convention avec le CCAS et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Dominique HEBERT : Une question a été posée en commission et la réponse a été envoyée par mail. Ce sont 320 familles qui sont concernées sur Cherbourg-en-Cotentin, cela fait une contribution totale de 14 721 € pour le CCAS et c'est une moyenne de 378 repas/jour qui sont distribués gratuitement à ces enfants dont ces familles sont bénéficiaires de ces différentes allocations.

18h50 Votants : 55

Pour : 51 Contre : 0 Abstentions : 4 NPPV : 0

8 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU FONDS D'AIDE AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

La pandémie Covid-19 au printemps 2020 a marqué l'arrêt brutal de l'activité associative du territoire. Un grand nombre d'associations sportives, culturelles, artistiques, économiques ont dû cesser partiellement ou totalement leurs activités. Afin d'aider les associations à limiter l'impact de la Covid19, la ville de Cherbourg-en-Cotentin a voté la constitution d'un fonds d'aide d'urgence aux associations lors du Conseil Municipal du 3 juin 2020. Ce fonds a vocation à soutenir les associations mises en difficulté par la Covid19 afin de leur permettre de reprendre leurs activités à l'issue de la crise sanitaire. Le versement total de la subvention ordinaire 2020 et la prise en charge par l'Etat du chômage partiel avaient permis aux associations de Cherbourg-en-Cotentin de se maintenir pendant le printemps et l'été 2020. Cependant certaines associations n'ont pas pu reprendre leur niveau d'activité pré-Covid-19 ou ont soldé leur trésorerie, et se trouvent désormais en difficulté pour poursuivre ou relancer leurs activités.

Une soixantaine de dossiers ont été déposés depuis le 3 juin 2020. Il s'agit d'associations agissant dans des secteurs variés : culturels, sportifs, événementiels, sociaux, solidaires, d'assistance aux associations, d'animation du territoire... L'analyse des dossiers est transversale : sont impliquées la direction de la coordination des politiques publiques, la direction de l'évaluation de l'action publique, ainsi que la direction thématique concernée. Quand cela a été nécessaire et afin de bien comprendre les enjeux de la demande d'aide, les associations ont été rencontrées par l'élue en charge de la politique dont elles relèvent et par Dominique Hébert. Le montant des aides exceptionnelles proposées dans le projet de délibération est calculé d'après le reste à charge des pertes de recettes et/ou des dépenses supplémentaires liées à l'épidémie COVID-19 et au regard de la situation globale de l'association (besoins, état de la trésorerie, présence d'éventuels placements...). Une commission associant des élus de l'opposition vérifie également l'équité de traitement dont font l'objet les associations ayant déposé un dossier.

Suite à l'étude des dossiers complets, le conseil municipal :

- verse les montants d'aide exceptionnelle dans le cadre du fonds d'aide d'urgence aux associations mentionnées ci-dessous :

Association	Domaine	Montant de l'aide Fonds Covid-19
Mieux Vivre Au Roule	Solidaire	300 €
Autour du Foot	Sport	1 050 €
Les Fieffés Musiciens	Culture	600 €
L'Esperluette	Culture	1 600 €
Association Sportive Hainnevillaise	Multisports	9 000 €
Ecole de Pretti	Solidaire	4 100 €
Union Cherbourg Commerces	Développement économique	3 600 €
Association Sportive Tourlaville Athlétisme	Sport	5 000 €
Association Sportive Tourlaville Football	Sport	5 000 €

- autorise la signature de conventions avec les associations non conventionnées, ou le cas échéant, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la signature d'avenant aux conventions d'objectifs et de moyens préexistantes entre la ville de Cherbourg-en-Cotentin et les associations concernées,
- dit que les crédits seront inscrits au BP 2021 ligne 6574.

Dominique HEBERT : A titre d'information avec cette délibération si vous la votez, nous sommes à plus de 275 000 € distribués sur les 500 000 € que nous avons provisionnés, et le solde de cette provision nous la maintenons pour pourvoir continuer à accompagner les associations, puisque la crise sanitaire perdure et leurs activités sont toujours pour la plupart à l'arrêt, et cet argent pourra servir également à alimenter un plan de relance qui pourrait être mis en œuvre pour la reprise des activités des associations, car certaines arrivent à traverser la crise sanitaire sans trop de difficultés financières, mais avec des pertes d'adhérents et faire

des opérations de communication, des actions pour accompagner ces associations à retrouver leur niveau d'adhésion et aussi à remettre tout le réseau de bénévoles en place car après un an et demi c'est une réelle inquiétude pour les responsables associatifs du territoire de Cherbourg-en-Cotentin, et c'est aussi une inquiétude qui est partagée au niveau national.

J'ai oublié de vous le préciser, mais les aides qui vous sont présentées ont été validées par la commission représentant les différents groupes politiques qui avait été créée à l'issue du premier conseil municipal où nous avons présenté ce type d'aide selon les vœux de cette assemblée et je remercie l'ensemble des services car c'est un travail transverse avec les finances, le service des sports, la culture, le CCAS, etc, pour étudier de manière très minutieuse l'ensemble de ces dossiers.

18h54 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

9 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Rapporteur : Benoit ARRIVE

Benoit ARRIVE : Avant de passer la parole à Gilbert LEPOITTEVIN pour vous présenter un power point détaillé, je voudrais vous livrer quelques éléments car c'est le premier débat d'orientation budgétaire du mandat, et j'en profite avant de commencer pour remercier Gilbert LEPOITTEVIN, Franck DUVAL, la Direction Générale et d'ailleurs j'en profite pour vous présenter M. MORIN, le nouveau directeur général des services, qui vient de nous rejoindre il y a quelques jours.

Mes chers collègues, nous allons maintenant procéder à l'examen des orientations budgétaires, cet exercice précède le vote du budget qui aura lieu dans un mois et c'est une obligation légale, destinées à faire un point ensemble sur la situation de nos finances, et à fixer les grandes orientations de l'année. C'est un rendez-vous important du calendrier municipal où les enjeux politiques et financiers se croisent et où s'écrivent les grands choix politiques. Je vais essayer de résumer en quelques minutes la présentation de Gilbert LEPOITTEVIN puis nous ouvrirons ensemble le débat, vous aurez la parole et nous essayerons de répondre à vos questions puis viendra ensuite le vote. Je vous rappelle que l'on ne vote pas le débat d'orientation budgétaire mais on vote sur le fait que l'on en a bien débattu, le vote ne se fera qu'au moment du budget.

Dans le contexte particulier où intervient ce débat d'orientation budgétaire, nous traversons une crise sanitaire depuis près d'un an, et cette crise impacte nos collectivités, leurs organisations et leurs finances, il me paraît important d'intégrer cela à notre réflexion collective. Ce DOB reflète nos orientations politiques, que nous, la majorité municipale avons voulu donné à notre programme. Vous y verrez les premières concrétisations de projets qui étaient au cœur du débat politique de 2020, nous venons de le faire avec Chantereyne, vous y verrez aussi des inflexions, des changements, la marque des premiers grands choix. Enfin, ce qui marque ces orientations budgétaires, je veux parler de la fiscalité locale puisque qu'elle fait l'objet de grandes réorientations voulues par l'Etat et le Gouvernement. Ces réorientations que l'on conteste, impactent la structure de notre budget, et notamment celles de nos recettes et il est important de comprendre que cela pèse sur les choix qui vous sont présentés.

Je commence par la crise sanitaire, je ne vais pas revenir sur la mobilisation de la municipalité, je souhaite juste vous faire partager une idée forte. Cette crise a confirmé le rôle des services publics, des collectivités, dans une prérogative non pas nouvelle, je veux parler de la protection de nos concitoyens, protection des plus démunis avec les chèques alimentaires, des commerçants avec des aides indirectes, des plus fragiles avec la distribution de masques, ou la part de plus en plus importante que nous prenons à l'organisation de la vaccination. Cette crise, en révélant l'intérêt du service public, a aussi révélé brutalement le rôle nouveau que nous devons endosser plus exactement l'extension des domaines que nous devons couvrir si nous voulons continuer à faire jouer la solidarité dans nos territoires. La crise sanitaire a un coût pour la ville, il est d'environ 4 000 000 €, c'est une dépense liée à la conjoncture, mais qui ne va pas disparaître aussi vite qu'elle est apparue. Le soutien aux associations, notre

place de plus en plus importante auprès des professionnels de santé, un certain nombre d'habitudes venues avec cette crise vont rester et s'inscrire dans nos politiques municipales, ce n'est pas qu'une obligation c'est aussi un choix politique, je crois mes chers collègues que le COVID a révélé des carences graves dans notre société et notre ville et comme l'ensemble des communes du pays doivent prendre leur place dans la résorption de ces carences.

Le deuxième élément particulier de ce DOB, qui inaugure en quelque sorte notre projet de mandat, nous avons travaillé collectivement ces six derniers mois, cela n'a pas été toujours facile parce qu'il faut gérer en même temps la crise et les grands projets, la crise nous a parfois éloigné de nos objectifs, nous a fait perdre du temps, malgré tout nous avons avancé assez vite, et je veux saluer l'équipe municipale qui m'entoure et les agents de Cherbourg-en-Cotentin. Les deux séminaires de la majorité ont permis de fixer une méthode puis le cadre organisationnel et budgétaire, et les services se sont mis en ordre de marche, pour faire aboutir les projets qui étaient lancés, les faire avancer ou tout simplement les lancer. Nous avons présenté à l'instant le programme des espaces sportifs chantereyne, depuis juillet nous avons travaillé avec un cabinet spécialisé, pour définir en lien avec les associations sportives, le cahier des charges du projet de palais des sports que nous allons construire. Parallèlement en avril, nous allons inaugurer le nouveau complexe du tennis de la Polle, ces deux exemples sont une première concrétisation d'un engagement de campagne, qui était la modernisation progressive de nos équipements sportifs. En 2021, nous inscrivons pas moins de 6 000 000 € sur ce chapitre sportif avec un certain nombre de travaux, la salle Nordez, la Saillanderie, et d'autres équipements d'envergure. D'autres rénovations suivront dans les années qui viennent, en cours de mandat, je pense notamment aux locaux du RCCH, à l'extension, la rénovation de la Gamacherie. Je vais vous parler de la culture qui devient un pôle à part entière dans la nouvelle organisation municipale, avec des directions dédiées aux grands équipements, au monde associatif, au patrimoine, ou encore aux spectacles vivants. Cette équipe placée sous la direction d'une nouvelle directrice générale adjointe qui nous rejoint en mars et qui va piloter dès les prochaines semaines, un certain nombre de grands chantiers parmi lesquels les pôles culturels thématiques dans les quartiers, mais aussi des travaux dans les théâtres, dans les salles de spectacles, je pense notamment à Imagin'Art qui sera réhabilitée, ou encore le confortement du manoir de la Coquerie ou du manoir d'Hainneville. 5 000 000 € sont affectés cette année aux investissements culturels, cela comprend aussi des crédits d'études pour la suite, notamment au conservatoire, et à la salle de concert.

Autres secteurs importants, l'enfance, la jeunesse, l'éducation qui bénéficient cette année de 11 000 000 € d'enveloppe, la construction du pôle petite enfance sera achevée cette année, de même que la cuisine centrale qui sous maîtrise publique a vocation à fournir 3 500 repas de qualité pour toutes nos cantines et de développer à l'échelle du Cotentin, une filière locale dans le cadre du projet alimentaire territorial. Je tenais à souligner, nous lançons cette année un très ambitieux programme de modernisation de nos écoles, en 2021 ce sont environ 3 000 000 € qui seront affectés aux travaux lourds de modernisation des classes, des bâtiments, des cours d'école. A terme dans une dizaine d'années, nous aurons investi à Cherbourg-en-Cotentin, en lien étroit avec l'évolution de la carte scolaire, entre 30 et 40 000 000 € pour les écoles de Cherbourg-en-Cotentin. Je vais insister sur ce point, car pour nous, l'école est un enjeu majeur, l'école qui est à la veille d'importantes évolutions qui ne sont pas de notre fait et bien souvent nous ne partageons pas l'objectif et je ne reviens pas sur les 45 fermetures de classes à l'échelle du département. Notre choix à Cherbourg-en-Cotentin c'est d'investir là où nous le pouvons, là où est notre compétence scolaire, c'est-à-dire dans le cadre de l'accueil, des conditions de l'enseignement qui sont le quotidien des enfants, et des enseignants. Ce mandat et le suivant seront marqués par un très important effort dans ce domaine, et cela commence cette année.

Un mot également sur l'urbanisme, les nouvelles mobilités c'est-à-dire le dispositif bus nouvelle génération, la place du vélo dans la ville et la piétonisation des centres vont profondément transformer le visage de notre ville dans les années à venir. Ces nouvelles mobilités, cette nouvelle façon de vivre en ville, s'accompagnent évidemment de chantiers importants, qui vont réorganiser la ville, redistribuer les usages, progressivement nous allons donner plus de places aux vélos, sécuriser les pistes cyclables qui existent, piétonniser plus largement l'hyper-centre, valoriser des secteurs qui méritent de nouveaux aménagements,

comme par exemple le bord de mer de Querqueville, mais les travaux ont déjà commencé, puis Collignon et également le dossier du quai Lawton Collins. Le projet de bus nouvelle génération couplé avec le projet global de mobilités en Cotentin sont en cours de validation. Les travaux débiteront réellement en 2022 mais nous aurons d'ici là lancé d'autres chantiers urbains, je pense notamment à la place Jean Moulin ou à la voie du Homet. Au total ce sont presque 9 000 000 € qui sont consacrés cette année aux opérations d'urbanisme et aux opérations liées aux mobilités et à la voirie. C'est un record et cela marque le coup d'envoi d'une transformation en profondeur de notre environnement urbain. Je voudrais vous dire que j'ai tenu mes engagements de campagne et que nous affectons 1 000 000 € de plus par an à la voirie et ce dès cette année. Nous allons aussi cette année bénéficier des renforts d'un urbaniste et d'un paysagiste en cours de recrutement qui nous conseilleront régulièrement sur l'aménagement de la ville sur les choix architecturaux que nous aurons à faire sur le déploiement de la ceinture verte. C'était un engagement de campagne, dossier porté par Ralph LEJAMTEL, et nous sommes en passe de le concrétiser. J'insiste sur ce point, parce qu'ils apporteront le regard qualitatif et professionnel dont nous avons besoin tout au long du mandat, sur un certain nombre de chantiers importants que nous devons mener.

Un mot enfin sur les politiques environnementales, même si le classement est un peu réducteur puisque je n'intègre pas ici les investissements en faveur du développement du vélo, ni ceux qui permettent de ne pas consommer de nouveaux espaces agricoles dans notre politique du logement. Comme je m'y étais engagé pendant la campagne électorale, nous lançons un grand programme visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments publics, renforcer et développer des réseaux de chaleur, remplacer des véhicules énergivores par des véhicules plus propres, c'est un programme à 4,2 millions d'euros pour l'année qui vient.

Mes chers collègues pour terminer quelques mots sur la façon dont nous allons financer tout cela. La gestion des années passées, les choix que nous opérons pour l'avenir dans un contexte fiscal compliqué, nous permettent de maintenir un très haut niveau d'investissement à 45 millions d'euros pour 2021 soit 200 000 000 € sur le mandat et ce conformément aux engagements et le tout sans hausse des taux d'imposition, alors que beaucoup de collectivités vont augmenter le taux d'imposition. Notre part épargne nette est importante, notre dette est faible, et ce sont les deux qui vont nous permettre de financer cette politique ambitieuse durant le mandat. Pour ceux qui aiment les chiffres, notre niveau d'épargne a permis, l'an dernier, de réaliser plus de 30 000 000 € d'investissements en empruntant seulement 3 000 000 €, c'est-à-dire moins de 10 % du montant. La dette de Cherbourg-en-Cotentin est aujourd'hui très faible, 586 €/habitant, c'est la deuxième la plus basse de notre strate derrière Versailles sachant que la strate nationale est à 1 500 €. Nous avons de la marge, et nous allons nous en servir en recourant modérément mais un peu plus à l'emprunt pour moderniser notre ville, parce que nous le pouvons et que nous le voulons. Compte tenu de notre faible niveau d'endettement, et du niveau très bas des taux nous devons recourir à l'emprunt en ce moment pour financer un certain nombre de politiques publiques. C'est ce que nous allons faire sans augmenter les taux d'imposition, ce qui se traduira pour les habitants par une baisse très nette de la pression fiscale, puisque la suppression de la taxe d'habitation a été décidée et concerne désormais une très large proportion des habitants de notre ville, et d'ici trois ans tous en seront exonérés.

Première étape du cycle annuel du budget, le débat d'orientation budgétaire prévu à l'article L.2312-1 du C.G.C.T. a pour objet de permettre à l'assemblée délibérante de connaître les conditions d'élaboration du budget primitif et d'en présenter les priorités. Le rapport présenté en annexe II aide à la définition de la stratégie budgétaire en dégagant les marges de manœuvre dont disposera le budget pour accomplir les objectifs du mandat.

La bonne santé financière de Cherbourg-en-Cotentin place notre ville dans le peloton de tête des communes de sa strate démographique pour l'ensemble des indicateurs. Cette situation favorable, traduite dans ce rapport d'orientations budgétaires, autorise la municipalité à poursuivre son rôle actif de protection de sa population en apportant les moyens et les services nécessaires pour traverser cette épreuve inédite de crise sanitaire.

Ces moyens exceptionnels mobilisent fortement les finances communales sans pour autant remettre en question leurs fondamentaux. Cette situation doit cependant faire l'objet d'une attention particulière afin de préserver les moyens nécessaires à la relance et à la réalisation du programme du mandat.

Cette qualité de gestion permettra de dégager les moyens suffisants pour accomplir d'ici la fin du mandat l'ambition de la nouvelle municipalité pour le développement de notre territoire, son rayonnement et la qualité de son cadre de vie. Non seulement, Cherbourg-en-Cotentin poursuivra ses efforts pour lutter contre les effets de la pandémie, mais elle s'apprête à développer un programme d'investissement ambitieux, de plus de 180 millions d'euros sur le mandat, résolument tourné vers l'avenir.

Ce projet de mandat porte des objectifs de développement d'un service public moderne et respectueux de l'environnement, toujours plus proche du citoyen. Il a pour ambition de développer la solidarité sur le territoire, déployant des services et des moyens innovants en matière de santé, d'éducation et d'initiatives culturelles et associatives.

Le budget primitif 2021 confirmera ces axes forts de la nouvelle équipe municipale issue de la liste Passion Commune, au service d'une ville que l'on souhaite toujours plus solidaire, attractive, dynamique et respectueuse de son environnement

Le conseil municipal :

- prend acte de ce débat d'orientation budgétaire,
- prend acte des rapports joints en annexe,
- autorise Monsieur le Maire, ou le maire-adjoint délégué, à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Frédéric LEQUILBEC : Ce débat d'orientation est particulièrement singulier cette année car il traduit dans les orientations de 2021, les besoins de financement et de contribution pour pallier aux effets de cette crise mondiale que l'on subit tous depuis un an, une crise qui a été révélatrice de la nécessité d'avoir des collectivités territoriales fortes et au moment où l'Etat remettait en cause profondément ces collectivités territoriales, le signal de réactivité, d'adaptabilité, et de défiance qui a été montré sur tous les territoires et particulièrement le nôtre, par la commune, l'agglomération, le département, la région, et particulièrement instructif, il devrait éclairer les députés qui vont travailler sur des évolutions du périmètre des collectivités. Donc, cet investissement pour protéger nos concitoyens qui a été mobilisé avec rapidité, il a pallié aux différences d'un Etat qui n'était pas prêt à vivre une crise aussi importante. Fort heureusement, les fonctionnaires de l'Etat se sont mobilisés et ont même pallié à l'insuffisance de l'organisation, des moyens qui touchent les grands services de l'Etat particulièrement ceux de la santé. Cette réactivité des collectivités locales, a pallié aussi à l'insuffisance d'un gouvernement qui a tergiversé, qui s'est souvent trompé et parfois a menti aux français. Je crois que collectivement nous pouvons nous féliciter de cet investissement, de cette mobilisation territoriale, qui a permis à la France de tenir bon. Au-delà de cet aspect très particulier d'un débat d'orientation budgétaire de début de mandat, il est important de souligner qu'il ne s'agit pas de refaire le débat budgétaire et d'avoir un débat que l'on aura au cours des prochaines années qui sera plus compliqué, plus dense et plus fouilli sur les éléments, cela serait refaire la campagne mais ce n'est pas mon propos ce soir, juste quelques éléments de vigilance et de prudence du groupe du Cercle du Cotentin sur trois aspects.

Tout d'abord sur l'investissement, on ne peut que se féliciter que la commune ait des moyens pour investir, qu'elle le fasse, qu'elle déclenche les projets que vous avez portés lors de votre mandat, avec la vigilance de la maîtrise budgétaire des investissements, on le soulignait tout à l'heure sur les grands projets comme celui de Chantereyne, une volonté pour ne pas dire une exigence c'est d'avoir aussi des projets qui soient menés tambour battant à la fois pour respecter les échéances des mandats, et aussi pour permettre à l'investissement de ruisseler dans l'économie locale, il est parfois des habitudes, et des contraintes des organisations locales, et on l'a vu dans le passé dans la ville de Cherbourg-en-Cotentin et de ses villes fondatrices, une tendance à dériver dans le temps, pour de bonnes ou mauvaises raisons. Ce mandat doit être celui d'une exigence de la maîtrise du temps, comme jamais cela n'a été le cas. Un programme que l'on doit percevoir plus encore que vous ne le faites aujourd'hui, avec un détail de programmation budgétaire compréhensible, on le voit et c'est assez net dans les projections faites tout à l'heure, sur certains grands projets. Le budget 2021 vous avez des

enveloppes budgétaires qui sont fléchées et assez précises, plus on avance dans la présentation plus on voit une forme d'imprécisions budgétaires, et cela fait partie des éléments de vigilance sur lesquels nous ne manquerons pas de vous interroger lors des débats budgétaires à venir.

Sur un autre volet, celui du fonctionnement, des fonctionnements qui sont maîtrisables et qui doivent être de mieux en mieux maîtrisés, pour limiter les dépenses. Des dépenses qui doivent évoluer favorablement du fait de la nouvelle dimension de Cherbourg-en-Cotentin, on l'a souligné lors du précédent mandat, mais l'efficacité de l'achat public, des mutualisations, et d'un effort permanent pour contraindre ce qui peut être resserré, sera pour nous une exigence et une vigilance particulières. Sur un certain nombre de dépenses qui sont budgétairement du fonctionnement, c'est aussi un investissement dans le territoire, on ne peut que se réjouir d'un soutien aux associations, qui demeurent dans une situation particulièrement délicates pour elles.

Sur l'aspect de la politique ressources humaines, vous l'esquissez aujourd'hui, les nouvelles organisations qui doivent se mettre en place, l'adaptation du service public aux nouvelles exigences de fonctionnement aux nouveaux besoins de la population doit être aussi une boussole à maintenir, et que l'on ne me fasse pas aujourd'hui le reproche d'une compression des services publics, ce n'est pas mon propos et serait complètement contradictoire avec ce que l'on disait en première partie, mais il y a un centre d'opportunités qui s'ouvrent avec l'évolution naturelle des effectifs, nous vous attendons aussi au cours des prochaines années sur ces sujets.

Et enfin, sur les recettes qui sont contraintes, parce que vous le soulignez, l'Etat avec un système, une volonté de transférer des recettes avec des variables possibles pour une collectivité territoriale sur des logiques de transfert, puisqu'on sait que l'Etat ne corrige pas ces bases, et les dotations qui mécaniquement seront moindre dans les années à venir, et c'est un autre sujet que les députés feraient bien de regarder. Un autre phénomène, c'est effectivement la faible marge sur les impôts de proximité, les impôts locaux, nous vous attendons aussi au moment du budget sur un engagement qui était celui de la fondation de Cherbourg-en-Cotentin, qui rapproche le taux vers le plus bas de la commune déléguée de l'époque. Bien évidemment, sur la taxe d'habitation ce n'est plus possible, puisqu'elle est figée, elle devient progressivement une contribution de l'Etat, mais sur la taxe foncière non bâti, il faudra effectivement nous présenter la stratégie qui peut être attentiste mais qui doit respecter l'engagement de base.

Voilà ce que nous souhaitons dire sur le débat d'orientation budgétaire, il n'était pas question de redébattre chapitre par chapitre, thématiques par thématiques, le débat municipal a eu lieu, charge à vous de mettre en œuvre votre projet, mais sachez et vous vous en doutez bien, nous avons les mêmes lectures du budget, avec aussi la satisfaction de voir un certain nombre d'éléments évoluer, il faut dire que l'opposition contribue aussi au fil du temps à faire évoluer certaines prises en compte, certaines pratiques et certains jugements, on peut constater que l'emprunt peut être positif quand il s'agit d'investir massivement, c'est une chose que nous vous soufflions il y a quelques années, la force du temps finit par faire son œuvre aussi. Bien sûr, nous voterons pour parce que le débat a eu lieu, mais pour les prochaines années nous pourrions enrichir le débat public d'éléments de vigilance, de remises en question, et parfois de contradictions quand cela s'avèrera nécessaire.

Benoit ARRIVE : Pour vous répondre sur quelques éléments, je crois que la force de notre territoire c'est d'avoir réussi à travailler conjointement, sur la crise COVID, main dans la main la région, le département, l'agglomération et la ville, chacun dans ses prérogatives, chacun dans ses compétences, qui a donné de la force à la réponse territoriale et on le remarque dans plusieurs réunions, et nous étions ce matin en réunion avec les consulaires, je crois que c'est apprécié de travailler les uns avec les autres, au-delà des divergences, au service du territoire, et de l'aide apportée et je voulais aller dans votre sens. Pour le reste, je n'ai pas beaucoup de réponse à vous faire, vous partagez un certain nombre de nos engagements, et on aura l'occasion de débattre dans les années qui viennent, mais on veut vous présenter un budget pertinent, 45 000 000 € d'investissement sans recours à l'emprunt, vous l'avez vue la

stratégie est importante, 45 000 000 € c'est à peu près ce qu'investit une ville comme CAEN, qui est plus importante que la nôtre c'est pour que vous puissiez mesurer et c'est 10 000 000 € de plus, de ce que pouvait faire la Communauté urbaine et des communes devenues communes déléguées et cela montre la gestion financière tout en gardant des critères de gestion parmi les meilleurs de France de notre strate de population.

Barzin VIEL BONYADI : Suite à mon anecdote due à mon retard de bus, d'ailleurs il est grand temps d'avoir le BHF, bus à haute fréquence, il ne faudrait pas que ce nom traduise une baisse de l'ambition, M. le Maire vous avez souvent évoqué la révolution des transports à Cherbourg-en-Cotentin, M. CATHERINE en a parlé hier en conseil de CAC, d'un projet perfectible, il ne faut pas que cette ambition baisse mois après mois, semaine après semaine.

Ce débat d'orientation budgétaire ne présente pas d'énormes surprises, il est dans la continuité de votre programme, on s'oriente en effet vers plus d'investissement, mais nous avons de réelles différences sur la priorité budgétaire pour 2021. Le sport est votre priorité, je note en plus que l'approche est multiple, avec le soutien à plusieurs équipements, ce qui est en lien avec notre vision du sport, mais il y a d'autres priorités qui nécessitaient un soutien appuyé, je pense notamment à l'accessibilité qui est pour nous une priorité. On en a beaucoup parlé pendant la campagne, mais au lieu de se caler en matière d'accessibilité sur la loi et de dire que l'on a jusqu'en 2028 pour rendre accessible 300 équipements, il aurait été heureux, pour nos concitoyens en situation de handicap, de fixer une ambition plus rapprochée à horizon de 2025/2026. La mobilité doit être soutenue comme dans de nombreuses collectivités, si on veut soutenir la pratique du vélo en ville, car cette pratique a explosé depuis un an, impactée par les conditions hivernales, le trafic, et il est grand temps d'encadrer cette pratique, la sécuriser avec des équipements décents sans attendre le BNG, le BHF, sans attendre aussi la voie du Homet qui est très bien mais ce n'est pas la réponse à tout. La question des stationnements devant Chantereyne, vous avez pris des engagements pendant la campagne, ces 15 places dont il est question, c'est très peu et de mauvaise augure pour le plan mobilité.

Vous parliez lors de la présentation du palais des sports, de bénéfices pour les commerçants de cet équipement, et on sait que les places de stationnement vélos sont plus rentables que le stationnement voitures, mais les statistiques à ce sujet sont étayées, c'est un engagement et un investissement à prendre en compte.

Je finirais sur les objectifs qui sont inscrits dans ce débat d'orientation budgétaire, et je prends votre exemple, l'objectif « favoriser le bien vivre à Cherbourg-en-Cotentin », et c'est aussi sauvegarder le cadre de vie de nos concitoyennes et nos concitoyens, des projets de bétonisation, vivement que le zéro artificialisation devienne réalité parce que c'est vraiment urgent, j'aimerais aussi parler de la zone de collignon sud, la zone d'activités économique, et on voit à quel point les riverains sont inquiets, notamment dans le quartier Chardine, cet éco-quartier qui sera impacté de manière conséquente avec des hectares de nature en moins, une vue obstruée, sur ce cadre de vie. La concertation a lieu en ce moment, et si vous souhaitez favoriser ce bien vivre, écoutez les riverains qui sont préoccupés, et mettez fin à ce projet qui est en contradiction avec cet objectif.

Benoit ARRIVE : Quelques éléments de réponse, même si dans votre intervention vous mélangez allègrement ce qui est compétence de l'agglomération et de la ville. L'agglomération c'était hier soir, aujourd'hui c'est le DOB de la ville. Chantereyne, sur le vélo je vous ai répondu, les 15 places n'intègrent pas l'ensemble du dispositif, il y a aussi des places vélos qui sont prévues sur le pôle danse, et c'est un secteur qui va être réaménagé avec des propositions, et dans quelques semaines, on avancera sur les locaux vélos sécurisés. Sur la ZAE Collignon sud, la concertation a lieu en ce moment, on se mobilise et on était avec Gilbert sur le terrain pour rencontrer les riverains, c'est un dossier qui est piloté par Ports de Normandie et la SHEMA, je rappelle que ces terrains ont toujours été fléchés, comme étant des terrains qui permettent le développement de notre port, c'était le cas dès 2004, l'ensemble des documents prospectifs ont toujours intégré que cette zone était prévue pour servir le développement du port. On a enfin un port à Cherbourg-en-Cotentin qui se développe et il ne faut pas s'en plaindre, cela fait 25 ans que l'on nous explique que le port

n'est pas assez exploité, et il se développe pour les énergies marines renouvelables et on a besoin d'accompagner la logistique autour du port, on a besoin de zones pas très loin du port, qui ne sont pas des zones en bord à quai comme les 39 hectares qui ont été construits il y a quelques années. Il faut avoir à l'esprit que cette zone a toujours été fléchée y compris lors de la construction de Chardine. Par contre, on souhaite faire de cette zone un exemple de ce qu'il est possible de faire en respect des enjeux environnementaux, de la zone humide intégrée dans les propositions, et on écoute les riverains, on aura bientôt la concertation finale, et on a déjà demandé à Port Normandie et la SHEMA d'entendre les riverains sur un certain nombre de choses. Néanmoins, il faut que cette zone sorte pour assurer au port un nombre d'activités et le développement de la ville et la création d'emplois.

Jean-Michel MAGHE : Sur le DOB, c'est la déclinaison de votre programme. Effectivement, la taxe d'habitation est supprimée par l'Etat, les taux en ont été gelés, elle disparaîtra d'ici 2023, compensée au centime près par l'Etat, à suivre..... Vous parlez dans le DOB de la stabilité des taxes foncières du foncier bâti, c'est-à-dire qu'on intègre le taux départemental qui s'ajoute au taux communal, mais ce taux communal était en évolution, puisque lié au principe de convergence qu'on avait mis en place à la création de Cherbourg-en-Cotentin, ce taux devait aller vers un taux moyen qui était le taux le plus bas, celui de Querqueville, aujourd'hui qu'en est-il ? Est-ce qu'en 2021, on applique ce principe de convergence ou laisse-t-on la stabilité ? Est-ce que l'Etat gèle les taux de taxes foncières ? Si le principe de la convergence est appliqué mais que les taux moyens restent stables, ça veut dire que les impôts de certaines communes vont augmenter, et d'autres vont baisser ? Le principe d'équité que l'on avait appliqué sur la taxe foncière depuis le début n'existe plus, qu'en est-il de la stabilité de la taxe foncière, cela se traduit par quoi ?

Benoit ARRIVE : Pour l'année 2021, nous avons effectivement fait le choix de geler les taux de foncier bâti, et comme expliqué lors de la présentation, nous y sommes contraints parce que la réforme voulue, par le Gouvernement depuis quelques années, qui consiste à refondre totalement la fiscalité locale, percute de plein fouet la stratégie fiscale que nous avons prévue et qui était celle du moment lorsque nous avons construit Cherbourg-en-Cotentin. Vous dire aussi que la situation financière de la ville est saine, et que cela nous permet d'envisager le mandat avec sérénité, parce nous avons su préserver nos marges d'investissement. Vous rappeler également les 4 000 000 € liés au COVID, et nous sommes toujours dans l'attente d'une certaine compensation de l'Etat dont à ce jour nous n'avons pas encore la confirmation, pour autant ces dépenses qui sont liées à la santé et aux conséquences de la crise sanitaire sur les plus fragiles et sur le monde associatif et économique vont se poursuivre. Notre objectif, c'est d'anticiper une éventuelle incertitude sur les finances des collectivités, et c'est que l'on demande au Gouvernement lors de nos réunions en lien avec l'AMF et France Urbaine, nous demandons un vrai pacte financier au Gouvernement sur les 6 ans qui viennent et pour l'instant nous n'avons pas de réponse. Nous anticipons d'éventuelles difficultés, d'autant plus que le Gouvernement risque de mutualiser la dette COVID, et de faire payer leur part aux collectivités le moment venu, et nous sommes dans l'inquiétude. C'est donc dans ce contexte, que nous avons fait le choix de ne pas augmenter les impôts contrairement à beaucoup de collectivités, mais de maintenir le taux, et de ne pas poursuivre pour cette année, la diminution vers le taux le plus bas. Cela ne veut pas dire que l'on ne le poursuivra pas l'année prochaine, on verra où on en sera financièrement et qu'est-ce que le Gouvernement nous aura répondu pour l'année prochaine.

Je voudrais aussi vous dire que c'est le choix du Gouvernement actuel qui nous oblige à être vigilants puisque je vous rappelle également que le Gouvernement a fait le choix de baisser massivement les impôts de production, que pour certains industriels à l'échelle du Cotentin, ce sont des millions d'euros d'économie et que malgré tout, la collectivité doit continuer à agir tout en perdant un certain nombre de recettes puisque même si on est compensés, on perd déjà des recettes, malgré les compensations de l'Etat. J'ajouterai à cela que lorsqu'on a construit ensemble M. MAGHE Cherbourg-en-Cotentin, c'est que le Gouvernement a fait le choix de supprimer la taxe d'habitation, je faisais partie des élus qui considéraient qu'il n'était pas opportun de couper ce lien entre les élus locaux et les habitants, je considère que c'est une attaque en règle de la décentralisation, mais je vous rappelle que la suppression de la taxe d'habitation va permettre à l'ensemble des habitants de Cherbourg-en-Cotentin de voir

leurs impôts baisser nettement. Je crois que l'inéquité que vous évoquez, elle n'existe pas puisqu'il faut intégrer, foyer par foyer, cette baisse de la taxe d'habitation qui n'est pas si équitable que cela, compte tenu d'un certain nombre de critères. Pour 2021, ce qui est proposé aujourd'hui, c'est la stabilité des taux, on l'a déjà fait lorsqu'il y a eu suppression de la taxe d'habitation, et pour 2022 mon ambition c'est de reprendre cette baisse progressive sur le foncier bâti, encore faut-il qu'on en est encore, parce qu'on ne sait même pas aujourd'hui si les collectivités locales garderont du foncier bâti dans les années qui viennent.

Jean-Michel MAGHE : Cela veut dire que la stabilité du taux, ça veut dire que certaines villes, communes déléguées vont voir leurs impôts fonciers augmenter, et d'autres baisser.

Benoit ARRIVE : Oui mais il faut aller au bout du raisonnement et intégrer ce que vous venez de dire, parce qu'il faut être précis, l'impact de la suppression de la taxe d'habitation qui permet pour beaucoup de nos contribuables de compenser le côté inéquitable que vous mettez en avant.

Jean-Michel MAGHE : On a eu le même sujet à la communauté d'agglomération et il y a des baisses, et des opportunités de limiter les baisses.

Benoit ARRIVE : Mais on s'adapte à la stratégie du Gouvernement actuel, ce qui est une nouveauté et une réalité pour l'ensemble des communes de ce pays. Je sais que l'on ne partage pas la même vision des actions actuelles du Gouvernement, mais le choix fiscal que le Gouvernement fait et que vous soutenez, pénalise les collectivités locales et nous oblige à revoir en permanence notre stratégie. Je confirme non pas une augmentation du taux de fiscalité mais une stabilité à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin pour essayer d'anticiper l'avenir et nous aurons un nouveau débat l'année prochaine en fonction des conditions financières qui seront celles des collectivités locales, et on y verra plus clair lorsque le Gouvernement nous aura répondu sur cette capacité à établir un vrai pacte fiscal avec les communes françaises.

Sonia KRIMI : D'abord, merci M. LEPOITTEVIN pour la qualité de votre présentation, peut-on avoir le numéro de slide pour suivre avec vous et pour nos futures interventions ? Malgré nos interrogations, Jean-Michel et moi voteront ce débat d'orientation budgétaire et nous interviendrons plus le mois prochain lors du vote du budget. Je suis ravie que les dotations de l'Etat aux communes dans la section fonctionnement soient en hausse pour les quartiers politiques de la ville. Beaucoup de compensations ont été apportées à vos pertes. Je répondrai précisément sur les impôts de production, je ferai une réponse écrite, car je pense qu'on élèvera le débat si tout le monde sait de quoi on parle, c'est tellement facile de dire qu'on a diminué que les « méchantes » entreprises sont d'un côté et les honnêtes salariés sont de l'autre côté et cela n'élèverait pas notre débat vis-à-vis des habitants de Cherbourg-en-Cotentin si on a cette vision pas du tout nuancée et pas du tout réelle du terrain, et je répondrai aussi sur la DGF dont j'ai entendu que les dotations de l'Etat ont baissé. Je vais vous faire un tableau comparatif que je partagerai afin qu'il soit rajouté à nos débats pour la prochaine fois, qui partage exactement les dotations sous le parti socialiste lors du dernier quinquennat et à partir de là nous pourrions pour les 5 ans et demi qui restent avoir des discussions qui élèveront le débat. Je finirai en vous entendant dire maîtrise, anticipation et aussi cohérent et structuré, des projets évolués et maîtrisés, ce sont des valeurs que nous portons, mais si la dette par habitant est faible, la bonne gestion de la commune ne repose pas seulement sur son taux d'endettement. Il faut s'endetter dans la limite du possible pour préparer l'avenir, et j'ai envie, dans nos débats futurs, de parler avec d'autres indicateurs, car une ville qui perd des habitants en grand nombre, faute d'attractivité, est à terme une ville qui s'appauvrit, donc on peut se poser la question, même si je vous ravie de vous entendre reprendre un certain nombre de projets qui me semblent structurels pour l'avenir de Cherbourg-en-Cotentin.

Benoit ARRIVE : Je n'ai rien contre qu'on puisse lire en début de conseil, l'ensemble des réponses aux questions qui sont posées en conseil, mais je pense que l'intérêt d'un conseil municipal c'est que l'on puisse échanger, chacun ayant la maîtrise de ses dossiers, et que l'on puisse échanger sur un certain nombre de données. Sur les impôts de production, on n'a pas

besoin de débattre sur des éléments écrits ou des éléments de langage fournis depuis Paris par la République en Marche. La question des impôts de production et je ne suis pas le seul maire de France à en parler, l'AMF aussi, France Urbaine et l'ensemble des associations d'élus quelles qu'elles soient, qui dépassent les clivages politiques en parlent. Vous nous ferez une réponse écrite si vous le souhaitez, mais il faut que l'on puisse échanger.

Sur une autre partie de votre intervention, les critères de gestion de la ville de Cherbourg-en-Cotentin, et cela figure dans le débat d'orientation budgétaire, je vous invite à le relire, l'ensemble des critères de gestion sont excellents et pas uniquement le seul critère de la dette par habitant. Le débat d'orientation budgétaire est le document qui vous présente l'ensemble des critères de gestion, et à chaque fois Cherbourg-en-Cotentin est à l'équivalent ou au-dessus de la moyenne de notre strate de population, donc on est bon sur tous les critères. Quant à la baisse de population, on y travaille, en fin d'année, nous avons eu les chiffres du 1^{er} janvier 2018 puisqu'il y a un décalage, que nous apprennent ces chiffres ? Que nous sommes en stabilité par rapport aux chiffres de l'année dernière, c'est la première fois que cela arrive depuis 15 ans. Jusqu'à présent sur ce territoire devenu Cherbourg-en-Cotentin, on perdait entre 400 et 500 habitants/an et là on est à 0, c'est une bonne nouvelle, cela ne veut pas dire que l'on a inversé la tendance, mais l'action qui est la nôtre, depuis 2016 est la bonne. Je peux même entrer dans le détail, de mémoire ce rapport qui nous a été fourni en fin d'année, montre que sur la commune de Cherbourg-Octeville, on regagne de la population, cela veut dire que l'on redevient attractif et cela fait 10/12 ans que cela n'était pas arrivé. Je pense que l'on a stoppé l'hémorragie et on verra bien si les années qui viennent nous permettent d'avoir une satisfaction, mais au regard de la tension immobilière sur Cherbourg-en-Cotentin où il n'y a pas grand-chose à vendre, ni à louer et où on voit des échafaudages partout y compris des reconquêtes de friches urbaines, je me dis que nous sommes sur la bonne voie.

Gilbert LEPOITTEVIN : Sur notre dette et les emprunts, vous verrez dans l'évolution des budgets à venir, nous nous endetterons pour mettre en œuvre notre programme municipal. Le fait d'avoir une si faible dette, nous permet d'avoir des marges de manœuvre, ce qui n'est pas le cas pour d'autres collectivités en participant à des réunions régulières comme dans le cadre de la commission des finances de France Urbaine, on voit bien les difficultés que certaines communes ont, et qui ont recours cette année à l'augmentation, d'une manière massive sur le foncier bâti et même sur des tarifications à l'intérieur de leur propre commune. Sur l'impôt des entreprises qui est diminué de 50 %, effectivement le Gouvernement a fait un choix pertinent pour permettre la reprise des activités, de ne pas étrangler les entreprises pour qu'elles puissent reprendre leurs activités lorsque cette crise sera terminée, le plus rapidement possible. Ce qui inquiète les maires des grandes villes et des métropoles, c'est comment on va revenir à l'état initial ? Est-ce qu'en 2022 ou 2023 on reviendra à 100 %. Aujourd'hui, le Gouvernement ne sait pas nous le dire. Olivier DUSSOPT a été interrogé par France Urbaine, il n'a pas su le dire, c'est un point de vigilance que les associations telles que l'AMF et France Urbaine ont. Dernier point sur le plan de relance et sur la dotation d'investissement local, effectivement les dotations sont massives mais c'est sa répartition qui pose problème entre les diverses communes et en fonction des strates communales, et il y a de l'inquiétude puisque sur certaines strates communales, elles auront peu de contribution. Les inquiétudes des collectivités locales, en fonction de leurs tailles sont remontées au travers des associations que sont France Urbaine sur les grandes métropoles et Granville et de l'AMF. Peut-être que dans les semaines qui viennent on aura les réponses à ces interrogations, et on voit bien qu'avec la suppression de la taxe professionnelle en 2008, puis de la taxe d'habitation et une éventuelle suppression de la taxe sur le foncier bâti, on s'aperçoit que les collectivités locales n'ont plus de levier fiscal, et elles seront sur un système de dotation de l'Etat qui peut aller et fluctuer au gré du vent. Ces dotations d'une année sur l'autre sont bonnes ou moins bonnes car il y a des variables d'ajustement, et ce sont les inquiétudes des collectivités locales. Madame la Députée, remontez ces inquiétudes des Maires auprès de vos collègues, qui ne sont pas toujours écoutés au niveau du Gouvernement, et cette inquiétude est partagée par l'ensemble des maires qu'ils soient ruraux ou de grandes métropoles, pour en avoir parlé avec la Métropole de Lyon ou de Nice, on ne conteste pas le fait qu'il y ait une masse, mais à un moment il faudra bien payer et on voit bien que les collectivités locales seront mises à contribution notamment au regard de ces capacités d'autofinancement.

Benoit ARRIVE : L'Etat, de façon progressive, est en train de priver les collectivités locales de leurs capacités à lever l'impôt, je trouve vraiment que c'est dangereux, c'est une attaque en règle des lois de décentralisation et on coupe le lien entre l'habitant citoyen électeur et les élus et que c'est dangereux y compris en termes de démocratie locale.

Sonia KRIMI : Sur les impôts de production, c'est quelque chose que nous avons voté dans le PLF en 2021, cela veut dire qu'il est applicable à partir de janvier 2021, je me demande dans les chiffres que vous avez eus et qui sont aussi tranchés, ils viennent d'où ? Je pense que votre inquiétude vient peut-être d'un petit tableau comparatif qui expliquera à quel point le parti socialiste de 2012 à 2017 a spolié les collectivités territoriales, et quand on n'a pas un document comparatif au centime près. Ma condition de femme politique m'empêche à aller beaucoup loin, si on ne partage pas tous les mêmes informations. Je vous donne un rendez-vous à une autre séance pour parler sur le fond.

Benoit ARRIVE : Ne mélangeons pas tous les sujets, et on peut en débattre de la vision de ce qu'a fait le parti socialiste durant le dernier mandat, aujourd'hui ce n'est pas lui qui est responsable et on vous explique simplement et calmement comme on le fait en réunion au niveau national, que l'on a besoin de clarifier un certain nombre de choses et d'avoir une visibilité pour les années qui viennent, et quand on interroge Olivier DUSSOPT, on n'a pas les réponses et on manque de visibilité sur la durée du mandat.

20h30 Votants : **55**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

10 – GÎTE DE LA MANUFACTURE – REVERSEMENT PARTIEL AU DÉLÉGATAIRE ET PARTICIPATION AUX ÉNERGIES ANNÉE 2020 – REMISE GRACIEUSE

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Au titre de la convention de concession, la collectivité n'est pas associée à la gestion que le délégataire assure à ses risques et périls. En contrepartie de la mise à disposition des biens nécessaires au service délégué financés par la commune, le fermier s'engage à verser chaque année, au titre de chaque exercice comptable, une redevance fixe de 20 % du montant du chiffre d'affaires hors taxes. Cette redevance est payée à la collectivité à exercice échu, selon les modalités.

Conformément à l'article 23 de la convention de concession pour la gestion et l'exploitation du gîte de la Manufacture sis au village de la Verrerie, le délégataire honore également annuellement un titre d'un montant de 1.200 € correspondant à la participation aux charges de chauffage, d'électricité et d'eau potable.

Redevance due par le délégataire – Trop versé au titre de la saison du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 – Reversement partiel au délégataire

Au regard de la situation, la collectivité, délégante, est redevable d'une somme de 114,30 € correspondant à l'écart entre les sommes de 1.593,10 € et de 1.478,80 €.

Participation aux énergies année 2020 – Remise gracieuse :

Par délibération du 16 décembre 2020, le conseil municipal pour tenir compte de la situation exceptionnelle, souhaitant adapter sa politique tarifaire pour limiter les conséquences de cette période de fermeture aux usagers de son territoire, a accordé au nombre de ses aides des remises gracieuses aux restaurants locataires de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil municipal :

- décide le reversement, à la délégataire, de la somme de 114,30 € correspondant à un trop perçu au titre de la saison du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020,
- accorde un remboursement au délégataire pour participation aux charges d'énergie du gîte de la Manufacture au prorata temporis du temps de fermeture décidé par l'État.

20h32 Votants : **55**

Pour : **51** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

11 – LOCATION DE LA SALLE DE LA MANUFACTURE. DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DU SOLDE

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Une habitante du territoire de La Glacerie a loué la salle communale de la Manufacture sise au village de la Verrerie le 25 janvier 2020. Lors des festivités, qui ont rassemblé 75 personnes, est survenue une coupure d'électricité en fin de soirée, ce qui, au-delà du trouble lié à l'absence de lumière, a nécessité également de remettre en chauffe le repas.

Par lettre du 21 avril 2020, l'intéressée s'est rapprochée de la commune déléguée de La Glacerie afin de solliciter une remise gracieuse du solde de la location, soit une somme de 129,50 €, qui a fait l'objet du titre n° 120 – bordereau 26 émis le 5 février 2020.

Le conseil municipal décide de l'annulation du titre n° 120 – bordereau 26 émis le 5 février 2020, correspondant au solde de la location de la salle communale de la Manufacture du 25 janvier 2020.

20h33 Votants : **55**

Pour : **50** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

12 – COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) – RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET BILAN D'ACTIVITÉS ANNÉE 2020

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

L'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales rend obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50.000 habitants et les communes de plus de 10.000 habitants, la mise en place d'une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics dont l'exploitation est confiée à un tiers par convention de délégation de service public ou les services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Lors de sa séance du 22 septembre 2020, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a procédé à l'installation de cette commission et à la désignation de ses membres. Monsieur LEPOITTEVIN a été désigné Président de la commission par arrêté du 7 juillet 2020.

Pour mémoire, la commission est composée de :

- neuf membres titulaires de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et cinq suppléants ;
- huit représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Elus	Associations
<u>Membres titulaires : 9</u> <ul style="list-style-type: none">• M. Sébastien FAGNEN• Mme Nathalie RENARD• Mme Karine HUREL• Mme Karine DUVAL• Mme Sylvie LAINE• M. Pierre-François LEJEUNE• M. Didier PERRIER• M. Bruno FRANCOISE• M. Gérard DUFILS	<ul style="list-style-type: none">• M. le Président de l'AFAC ou son représentant,• M. le Président de l'UFC « Que Choisir » ou son représentant,• M. le Président de l'UDAF ou son représentant,• M. le Président de l'INDECOSA CGT ou son représentant,• M. le Président de l'ASSECO CFDT ou son représentant,• M. le Président de l'AFOC (FO) ou son représentant,• M. le Président de l'union départementale de la Manche CLCV-UD50 ou son représentant,• M. le Président de l'association des usagers du Port Chantereyne ou son représentant
<u>Membres suppléants : 5</u> <ul style="list-style-type: none">• Mme Chantal RONSIN• M. Nouredine BOUSSELMAME• Mme Florence AMIOT• M. Bertrand HULIN• Mme Sandrine TARIN	

Cette commission examine chaque année :

- les rapports annuels établis par les délégataires de service public ;
- le bilan d'activités des services exploités en régie et dotés de l'autonomie financière.

Le règlement intérieur présenté en conseil municipal, détermine le fonctionnement de la commission.

Le Conseil municipal est invité à :

- prendre connaissance du règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux ;
- prendre acte du bilan d'activités de cette commission sur l'année 2020.

20h35 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

13 – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE CHERBOURG-EN-COTENTIN/COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN/COMMUNE DE VALOGNES – TRAVAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT (EU-EP-AEP-DI)

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Dans le cadre des diverses missions et activités qu'exercent respectivement les communes et la communauté d'agglomération, il est constaté de nombreux besoins similaires, et ce tant en termes de travaux que de fournitures et de services. La réponse à ces besoins nécessite la passation de contrats.

Il convient également d'assurer l'efficacité économique et organisationnelle de l'acte d'achat.

Il convient donc d'envisager chaque fois que cela est possible la constitution de groupements de commandes permettant de globaliser les besoins des communes et de la communauté d'agglomération, et de les traiter dans le cadre d'une même procédure de marché public.

Les travaux importants de renouvellement, de création ou d'extension de réseaux d'eau potable et d'assainissement entrent dans le champ des prestations pour lesquelles un groupement de commande présente un intérêt, et ce tant d'un point de vue économique (massification des achats) qu'organisationnel (permettre la réalisation de travaux quelle qu'en soit la nature - EU, EP, AEP, DI - en concomitance avec la même entreprise pour limiter les coûts et l'impact pour les usagers).

Si la communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement, la ville de Cherbourg-en-Cotentin est également compétente, notamment en matière d'eaux pluviales dans les zones non urbanisées et de défense incendie.

Une procédure de marchés publics sera donc lancée, sur la base de la procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande mono attributaire non affecté de montants minimum et maximum annuels de commande. Cet accord-cadre sera alloti, un lot sera dédié au secteur de la commune de Cherbourg-en Cotentin. La commune s'engage uniquement sur ce lot.

Le conseil municipal :

- adopte le principe du groupement de commandes entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin, la commune de Valognes et la communauté d'agglomération Le Cotentin pour les travaux importants de renouvellement, de création ou d'extension de réseaux d'eau et d'assainissement. (EU-EP-AEP-DI)
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande pour les travaux importants de renouvellement, de création ou d'extension de réseaux d'eau et d'assainissement (EU-EP-AEP-DI) entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin, la commune de Valognes et la communauté d'agglomération Le Cotentin.
- procède à la désignation comme membres de la CAO du groupement les représentants de la commune élus au sein de la CAO

20h36 Votants : **55**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

14 – RECONVERSION DU SITE DE LA POLLE POUR AMÉNAGEMENT TENNISTIQUE ET RÉNOVATION DU STADE DES FOURCHES – AUTORISATION DE PROGRAMME (18D00329) – ACTUALISATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT N° 1/2021

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Par délibération 2018-176 du 11 avril 2018, la commune a créé l'autorisation de programme relative à la reconversion du site de la Polle pour aménagement tennistique et rénovation du stade des Fourches.

Compte tenu du déroulement des travaux, le conseil municipal autorise l'actualisation des crédits de paiement comme suit :

CP 2018	41 975.18
CP 2019	1 772 619.21
CP 2020	1 940 493.17
CP 2021	1 624 909.44

soit un total de 5 379 997.00€ TTC.

20h37 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

15 – EXTENSION DE L'ÉCOLE ÉGLANTINE – AUTORISATION DE PROGRAMME (16D00048) – ACTUALISATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT N° 1/2021

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Par délibération n° 2016/551 du 28 septembre 2016, le conseil municipal de Tourlaville a créé une AP/CP pour l'extension de l'école Eglantine.

Compte tenu du déroulement des travaux, le conseil municipal autorise l'actualisation des crédits de paiement comme suit :

Total AP 2016/2021	1 977 650.00
CP 2016	-
CP 2017	135 560.15
CP 2018	774 040.74
CP 2019	782 723.60
CP 2020	70 991.72
CP 2021	214 333.79

soit un total de 1 977 650.00 €.

20h37 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

16 – COMPLEXE SPORTIF CHANTEREYNE – ACTUALISATION AVANT CLÔTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (18D00289)

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Par délibération 2018-177 du 11 avril 2018, la commune a créé l'autorisation de programme pour la réhabilitation du complexe sportif Chantereyne. Ce programme est en phase de clôture, considérant qu'il n'est plus adapté aux besoins de la collectivité. Un nouveau programme est donc redéfini et présenté par délibération du 17 février 2021 afin de faire du complexe Chantereyne, un palais des sports en ville. Une nouvelle délibération d'autorisation de programme pour le complexe Chantereyne, un palais des sports en ville, est ainsi présenté à ce même conseil.

En attendant de pouvoir clôturer le programme actuel, le conseil municipal autorise l'actualisation ci-dessous, en tenant compte du nouveau crédit de paiement 2021 pour finaliser les opérations en cours.

Total AP 2018-2021	113 689.28€
CP 2019	4 281.30 €
CP 2020	69 407.98 €
CP 2021	40 000.00 €

20h38 Votants : **55**

Pour : **44** Contre : **0** Abstentions : **11** NPPV : **0**

17 – UN PALAIS DES SPORTS EN VILLE – COMPLEXE SPORTIF CHANTEREYNE – AUTORISATION DE PROGRAMME

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Par délibération du 17 février 2021, un nouveau programme de travaux a été défini pour le complexe sportif Chantereyne, un palais des sports en ville.

Le conseil municipal autorise la nouvelle autorisation de programme ci-dessous, concordant avec le nouveau projet présenté ce jour. Le c

TOTAL AP 2021-2026	28 238 771 €
CP 2021	600 000 €
CP 2022	3 360 000 €
CP 2023	7 680 000 €
CP 2024	7 680 000 €
CP 2025	7 860 000 €
CP 2026	1 058 771 €

20h39 Votants : **55**

Pour : **42** Contre : **0** Abstentions : **13** NPPV : **0**

18 – MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE – AUTORISATION DE PROGRAMME (15D00003) – ACTUALISATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT N° 1/2021

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Par délibération n° 2012/289 du 20 décembre 2012, le conseil de la Communauté Urbaine de Cherbourg a approuvé le programme qui consistait en la mise aux normes de l'ensemble des bâtiments composant l'ancien hôtel de communauté urbaine, devenu Hôtel de Ville depuis 2016. Cette autorisation de programme d'un montant initial de 2 512 425.82 € a été révisée par les délibérations n° 2013-245, 2014-144 et 2015-183.

Compte tenu du déroulement des travaux, le conseil municipal autorise les crédits de paiement de cette opération comme suit :

2013	0.00 €
2014	415 006.74 €
2015	1 639 755.50 €
2016	1 365 274.43 €
2017	52 510.89 €
2018	11 358.39 €
2019	9 329.92 €
2020	10 128.05 €
2021	113 881.90 €

soit un total de 3 617 245.82 €.

20h40 Votants : **55**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

19 – PRÉSENTATION DU RAPPORT 2020 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES SUR CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Agnès TAVARD

Benoit ARRIVE : Conformément à mes engagements, j'ai profité de la restructuration de la direction générale qui est composée de 8 personnes pour atteindre la parité, nous avons 4 femmes et 4 hommes sur la direction générale, sous la direction de M. MORIN, et le passage de 13 DGA à 7 m'a permis d'atteindre cet objectif. A l'époque de la création de Cherbourg-en-Cotentin, certains avaient voulu instrumentaliser le fait que nous avions gardé l'ensemble des collaborateurs qui venaient des communes historiques et de la CUC et nous avions un déséquilibre au sein de la direction générale, c'est aujourd'hui corrigé et je voulais le préciser.

Conformément à la loi du 4 août 2014, la collectivité a pour obligation de présenter, en amont du vote du budget, un rapport annuel faisant état du bilan de la politique de la collectivité en matière d'égalité professionnelle

Ce rapport témoigne de la diversité et de la richesse des actions développées par la collectivité en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il en dresse le bilan et démontre l'engagement nécessaire sur plusieurs années pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire et en interne.

Sur le volet interne et au regard des données statistiques genrées existantes qui portent principalement sur la thématique emploi, des points d'amélioration et des opportunités restent à saisir pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes.

Parmi les éléments clés à retenir : la collectivité suit de manière globale la tendance de fond de la fonction publique territoriale avec une forte féminisation de ses effectifs, une féminisation accrue de certaines filières, et des temps partiels et non complets occupés principalement par des femmes. Il ressort également un vieillissement des effectifs qui peut constituer une opportunité dans les prochaines années pour rétablir l'équilibre femmes/hommes dans les effectifs.

L'année 2021, doit donc permettre de poursuivre et initier la mise en place des actions en collaboration avec les différentes directions principalement RH sur ce sujet. Il n'est également pas à exclure que de nouvelles actions puissent être menées en marge de ce plan.

De plus, il est à noter que l'année 2020 n'est pas représentative de la réelle volonté de la collectivité qui a dû faire face à la crise sanitaire sans précédent de la covid19, et qui a immobilisé certaines actions et notamment la constitution de groupes de travail sur certaines thématiques telles que la sensibilisation et la communication aux questions d'égalité ou bien encore l'approche intégrée de l'égalité dans les aspects financiers...

Le conseil municipal prend connaissance du rapport qui lui est présenté.

20h45 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

20 – TABLEAU DE SUIVI DES EMPLOIS

Rapporteur : Agnès TAVARD

Au vu des évolutions organisationnelles, des départs définitifs ou la mobilité interne, il est proposé de modifier le tableau des emplois. Il est proposé la création de 38 postes et 5 suppressions de postes :

- **Création de poste :**

Pôle Projets Urbains, attractivité

1 poste dans le cadre d'emplois des rédacteurs à temps complet

Pôle Culture

1 poste dans le cadre d'emplois des attachés ou rédacteurs à temps complet

1 poste dans le cadre d'emplois des attachés à temps complet

1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet

Pôle Communication/événementiel

1 poste dans le cadre d'emplois des rédacteurs ou adjoints administratifs à temps complet

Pôle Proximité et vie citoyenne

1 poste dans le cadre d'emplois des rédacteurs ou adjoints administratifs à temps non complet (17h30/35h)

1 poste dans le cadre d'emplois des attachés à temps complet

1 poste dans le cadre d'emplois des rédacteurs ou animateurs ou adjoints administratifs ou adjoints d'animation à temps complet

1 poste dans le cadre d'emplois des rédacteurs à temps complet

1 poste dans le cadre d'emplois des rédacteurs ou adjoints administratifs à temps complet

Pôle cadre de vie et transition énergétique

5 postes dans le cadre d'emplois des ingénieurs à temps complet

1 poste dans le cadre d'emplois des attachés à temps complet

4 postes dans le cadre d'emplois des techniciens à temps complet

1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet

Pôle Cohésion sociale

1 poste dans le cadre d'emplois des attachés ou rédacteurs à temps complet

1 poste dans le cadre d'emplois des attachés à temps non complet (21h/35h)

1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps non complet (17h30/35h)

1 poste dans le cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives à temps complet

1 poste dans le cadre d'emplois des animateurs à temps complet

Pôle Projets Urbains, La Culture et Environnement

1 poste dans le cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique à temps complet

Pôle Administration générale

1 poste dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise à temps complet

1 poste dans le cadre d'emplois des agents de police municipale à temps complet

Pôle Technique

1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet (26h/35h)

4 postes dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet

1 poste dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise ou adjoints techniques à temps complet

Pôle Qualité et Cadre de Vie

1 poste dans le cadre d'emplois des ingénieurs ou techniciens à temps complet

Pôle de proximité de Cherbourg-Octeville

1 poste dans le cadre d'emplois des rédacteurs à temps complet

Pôle de proximité de Turlaville

1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet (28h/35h)

• **Suppression de poste :**

1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet (19h/35h)

1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet (28h/35h)

1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet (27h/35h)

2 postes dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise à temps complet

Les postes de cadres d'emplois qui ne seront pas utilisés, à l'issue des recrutements, seront supprimés lors d'un prochain conseil municipal, après avis du comité technique paritaire.

Le conseil municipal a adopté ces modifications à compter du 1^{er} mars 2021.

20h46 Votants : **55**

Pour : **45** Contre : **0** Abstentions : **10** NPPV : **0**

21 – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Rapporteur : Agnès TAVARD

A la suite du départ définitif d'agents de la collectivité (pour raisons de retraite, mutation, etc.), un certain nombre de procédures de recrutement sont en cours et d'autres seront lancées dans les semaines et mois à venir afin de pourvoir les postes devenus vacants.

Aussi, dans l'attente de la mise en œuvre de ces procédures de recrutement ou dans le cadre d'un surcroît d'activité ponctuel, il apparaît nécessaire de recourir à des agents contractuels suivants afin de pouvoir continuer à assurer le service public dans de bonnes conditions :

Pôle Technique :

- 1 électricien, à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emplois des Adjoints Techniques au sein du CTM et du Service Exploitation Secteur EST
- 1 agent d'entretien et de restauration, à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emplois des Adjoints Techniques au sein du SPHL et de la Direction de l'Education Cherbourg Octeville

Pôle Qualité Cadre de Vie :

- 1 agent chargé du gardiennage, à temps non complet (25h/35h), rémunéré par référence au cadre d'emplois des Adjoints Techniques au sein de la DNPP - Château des Ravalets

Pôle Organisation Méthode Santé Système d'Information Ressources Humaines :

- 1 agent en charge du calcul de la paie des agents participants aux élections, à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emplois des Adjoints Administratifs au sein de la Direction Accompagnement des Agents Rémunérations et Carrières

Commune déléguée de Cherbourg-Octeville :

- 1 agent en charge de l'encadrement des enfants à temps non complet (17h30/35h), au sein de l'école Alma, rémunéré par référence au cadre d'emploi des ATSEM
- 1 agent en charge de l'accueil physique et téléphonique à temps non complet (17h30/35h) au sein de la Maison Olympe de Gouge, rémunéré par référence au cadre d'emploi des Adjoints Administratifs

Commune déléguée de Querqueville :

- 1 agent de restauration, à temps non complet (24h/35h) rémunéré par référence au cadre d'emplois des adjoints techniques au sein du Département Education, Enfance, Jeunesse et Sport

Commune déléguée d'Equedreville-Hainneville :

- 1 agent polyvalent de temps périscolaire, à temps non complet (22h/35h), rémunéré par référence au cadre d'emplois des Adjoints Techniques au sein du Département Enfance Education Périscolaire
- 1 agent directeur PESL, à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emplois des attachés

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à recruter, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, 9 agents contractuels et à conclure les contrats correspondants et leurs avenants éventuels en fonction des besoins effectifs des services, renouvelables si nécessaire dans la limite d'un an sur une période de 18 mois.

20h47 Votants : **55**

Pour : **46** Contre : **0** Abstentions : **9** NPPV : **0**

22 – RÉGIME INDEMNITAIRE

Rapporteur : Agnès TAVARD

Le régime indemnitaire applicable aux agents de la fonction publique territoriale est une transposition du régime des fonctionnaires de l'Etat, transposition établie en vertu du principe de parité entre fonctions publiques.

La délibération a pour objet de mettre en adéquation le régime indemnitaire et l'ensemble des primes et indemnités avec les évolutions de l'organigramme des filières administratives, techniques, sportives, culturelles, sociales médico-sociales, animations et sécurité.

L'ensemble des dispositions de la présente délibération s'applique à compter du 1^{er} mars 2021 à l'ensemble des agents titulaires, stagiaires et non titulaires occupant un emploi permanent en application des articles 2, 3-3, 3-4, 3-5, de l'article 38 et de l'article 110 du titre 3 du statut général des fonctionnaires.

Les agents non permanents visés à l'article 3, 3-1 et 3-2 du titre 3 du statut général des fonctionnaires sont éligibles au versement des primes et indemnités visés dans la délibération, ainsi qu'au paiement d'IHTS telles que prévues par les décrets n° 50-1253 du 6 octobre 1950 et n° 2002-60 du 14 janvier 2002 susvisés.

Les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées, sur les crédits ouverts au chapitre 12-64118 et 64138 du budget.

20h48 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

23 –RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN « RESSOURCES HUMAINES ET SYSTÈMES D'INFORMATION » ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN

Rapporteur : Agnès TAVARD

Par délibération n° DEL2017_759 en date du 14 décembre 2017, le conseil municipal avait décidé la création d'un service commun « Ressources humaines et systèmes d'information » et avait autorisé Monsieur le Maire à signer la convention afférente pour une durée de trois ans susceptible de renouvellement par délibérations concordantes des organes délibérants des deux entités, et modifiable par avenants. Par délibération N°DEL2019_055 en date du 20 mars 2019, le conseil municipal a autorisé la modification de l'article 5.2, de l'annexe 3 et Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention.

Au terme des trois ans de la durée initiale de la convention et de son article 8, il est proposé de proroger ladite convention afin de permettre la continuité de service en maintenant le service commun « Ressources humaines et systèmes d'information », pour une durée de trois ans.

Il est proposé de revoir les modalités de facturation des prestations, notamment l'article 5.2 et au vu de l'évolution de l'organigramme depuis la création du service commun, il est proposé de mettre à jour l'annexe 1 de la convention relatif à l'article 3.1 « Composition du service commun ». L'annexe 2 « Fiche d'impact sur les effets de la mise en commun » relative à l'article 3.2 n'a plus lieu de figurer dans la convention et l'annexe 3 « Détail des clés de répartition des postes de charges » relatif à l'article 5.1.2, qui devient donc l'annexe 2 sur cette nouvelle convention, elle fait également l'objet d'une mise à jour liée à l'évolution de l'organigramme.

Les autres dispositions de la convention de service commun « Ressources humaines et systèmes d'information » demeurent inchangées.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de service commun « Ressources humaines et systèmes d'information » et à réaliser toute démarche liée à l'exécution de cette convention

20h49 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

24 –ACHAT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACTION FONCIÈRE AUPRÈS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE – TERRAIN LIEUDIT « LE CLOQUANT » COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA GLACERIE

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

Lors de la création de la commune nouvelle, les acquisitions réalisées par l'EPFN pour le compte des communes déléguées et de l'ex-CUC ont intégré l'actuel Programme d'Action Foncière liant l'Établissement Public Foncier de Normandie et la commune de Cherbourg-en-Cotentin, régularisé en date des 20 décembre 2016 et 24 janvier 2017.

Il figure dans ce Programme d'Action Foncière des parcelles de terrains situées lieudit « Le Haut Cloquant » sur la commune déléguée de La Glacerie, cadastrées 203 ZD n°s 101, 239, 241, 243, 245, 86, 93, 94, 95, 96, 247 et 250 pour une superficie totale de 60.802 m².

Dans l'attente de la concrétisation d'un projet d'aménagement sur ce secteur, un portage foncier d'une durée de 5 ans avait été confié à l'Établissement Public foncier de Normandie. La durée de portage étant achevée, la commune de Cherbourg-en-Cotentin doit racheter à l'EPF Normandie les parcelles 203 ZD n°s 101, 239, 241, 243, 245, 86, 93, 94, 95, 96, 247 et 250 aux conditions fixées par le Programme d'Action Foncière.

Conformément aux dispositions contractuelles, l'EPF Normandie rétrocède les biens à la collectivité, au coût brut d'acquisition majoré des frais divers de portage (indemnités de toutes natures, frais de notaire, travaux d'entretien et de conservation et des frais d'ingénierie) soit, pour cette parcelle, un prix de 370.111,28 € T.T.C, se décomposant en valeur d'acquisition pour 308 426,07 € (foncier pour 303.555,00 € et en frais de procédure pour 4 871,07 €), et comprenant une T.V.A sur prix total d'un montant de 61 685,21 €.

Après consultation de la Direction Immobilière de l'État dans les formes prévues à l'article L.2241-1 du Code général des Collectivités Territoriales, le Pôle d'Évaluation Domaniale a précisé, aux termes de l'avis n°327017 en date du 13 janvier 2021, que « *Les conditions contractuelles de ce rachat correspondant à celles prévues au Programme d'Action foncière entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et avec l'Établissement Public Foncier de Normandie, le service n'a pas d'observation particulière à formuler* ».

Le conseil municipal :

- autorise l'acquisition auprès de l'EPF Normandie des parcelles situées lieudit « Le Haut Cloquant » sur la commune déléguée de La Glacerie, cadastrées 50203 ZD n°s 101, 239, 241, 243, 245, 86, 93, 94, 95, 96, 247 et 250 , aux prix et conditions fixés au contrat, soit un prix de 308.426,07€ HT (le prix TTC étant estimé à 370.111,28€), les frais d'acte notarié étant à la charge de la Commune ;
- autorise Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'avant-contrat, l'acte authentique de vente et toutes leurs annexes, à recevoir par Maître LEQUERTIER-HUBE, Notaire à Cherbourg-en-Cotentin, commune déléguée de La Glacerie,
- dit que tous les frais inhérents à l'acquisition seront imputés au Budget Principal, lignes de crédit 57865 (prix de vente) et 57868 (frais d'acte)

Ralph LEJAMTEL : Je suis un peu déçu qu'il n'y ait pas eu de discussions car on rachète des terres et on PEUT y faire ce que l'on veut. Je regrette de ne pas pouvoir débattre sur cette question sur laquelle j'avais préparé ma réponse, c'était pourtant l'occasion d'avoir un bon échange sur l'utilisation du foncier de Cherbourg-en-Cotentin.

Sonia KRIMI : est-ce que vous pouvez me détailler cet achat qui a été fait il y a 5 ans par l'EPFN et vos projets ?

Ralph LEJAMTEL : Sur Cherbourg, il y a un certain nombre de terrains qui sont à urbaniser qui représentent une centaine d'hectares, il y a des espaces boisés classés qui représentent 685 hectares, il y a des espaces verts sur lesquels la ville met en place des entretiens qui représentent une quarantaine d'hectares, des commodats qui sont des conventions qui sont passées avec des agriculteurs, il faut voir que quand l'établissement public foncier de Normandie fait des acquisitions pour la ville, c'est dans le cadre d'une stratégie foncière, mais comme tout n'a pas vocation à être urbanisé dans l'année qui suit, ces terres acquises sont exploitées et entretenues dans le cadre de ces commodats. Il y a 3 stratégies possibles, soit ces terres ont vocation à être construites mais là ce n'est pas le cas, car il n'y a pas de château d'eau construit donc de fait, il ne peut pas y avoir de constructions de logements, c'est un premier élément d'ordre technique, mais ce sont des terres sur lesquelles il peut y avoir une stratégie de boisement et la collectivité a travaillé sur une démarche pour dire soit du bois œuvre, soit du bois de chauffage et c'est assez précisément défini quand on peut faire ce type de démarches de plantations qui permet de valoriser ces terres dans une autre perspective et d'avoir des filières et une démarche d'utilisation, soit on peut être sur du maraîchage, des terres plus agricoles et compte tenu de tous les sujets dont on parle. Il est vrai que sur ces terres en particulier, il y a une réflexion à mener, pour que des agriculteurs bio, pour une production plus de maraîchage, mais cela reste à définir à court terme et un travail que mène Bertrand LEFRANC et cela peut être un sujet sur lequel l'atelier d'urbanisme avec le recrutement d'un paysagiste et d'un architecte conseil travailleront, voilà je donne ces éléments pour dire que l'on est pas une ville bétonnée, il y a quand même des espaces

protégés et valorisés autres que la construction, et quand on parle de ceinture verte, de fait sur cet espace il n'y aura pas de logements.

Benoit ARRIVE : A l'époque, cela a été acheté à la demande de la commune de La Glacerie, et cela a été acheté pour faire du logement, mais ce n'est pas le cas.

20h51 Votants : **55**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

25 - ACHAT DES CONSTRUCTIONS AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE ET RESTITUTION DU FONCIER – ANCIEN COLLÈGE CHARCOT – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

Le Code de l'Éducation prévoit la mise à disposition des immeubles constituant les emprises des collèges au profit de la collectivité compétente en matière d'enseignement secondaire, à savoir, pour les enseignements de la 6ème à la 3ème, le Département.

Dès lors, jusqu'alors, la commune de Cherbourg-en-Cotentin, propriétaire des terrains d'assiette foncière de l'ancien Collège J.B. Charcot et des constructions les plus anciennes qui y sont édifiées, a mis à disposition du Conseil Départemental cet ensemble immobilier à destination de collège, sur les parcelles cadastrées AZ n°76, 82, 83, 407, 409 et partie du domaine public non cadastré (nord-est de la rue Hervieu), situé en zone UAa du plan local d'urbanisme. Situé rue Noël et parvis de la Trinité, sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, cet ensemble est composé de constructions anciennes, constituant originellement l'ancien groupe scolaire de la rue Noël, et de constructions plus récentes.

L'ensemble est désormais désaffecté, depuis le 1er juillet 2019, suite à l'arrêté de l'Inspecteur d'académie au nom du Préfet portant désaffectation du site Charcot en date du 2 avril 2019 et à la délibération du Conseil départemental de la Manche en date du 18 janvier 2019.

Aux termes d'une convention régularisée le 29 avril 1991 entre le Président de la Communauté urbaine de Cherbourg et le Président du Conseil Général de la Manche, il a été convenu qu'en cas de désaffectation du collège, la mise à disposition gratuite cesserait et que la Communauté Urbaine de Cherbourg (devenue commune de Cherbourg-en-Cotentin) recouvrerait les droits et obligations des propriétaires de ces biens. Dès lors, les constructions les plus anciennes (locaux de l'ancien groupe scolaire de la rue Noël) et le terrain d'implantation des locaux plus récents appartenant déjà à la commune de Cherbourg-en-Cotentin, doivent, du fait de cette désaffectation, faire l'objet d'une simple restitution en jouissance.

Par ailleurs aux termes de ladite convention, il a également été prévu qu'en cas de désaffectation, la Communauté Urbaine de Cherbourg achèterait les constructions édifiées par le Département. Dès lors, le bâtiment édifié en 1989 pour les besoins du collège par le Conseil Départemental doit faire l'objet d'un « rachat » par la commune au prix fixé par le Service des domaines (devenu Pôle d'Évaluation Domaniale).

Aux termes de l'avis rendu le 16 octobre 2019 par le Pôle d'Évaluation Domaniale de la Direction Immobilière de l'État, la valeur vénale de ces constructions a été fixée à QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (465 000,00 €).

Les locaux du collège devaient être restitués à la commune de Cherbourg-en-Cotentin à la date de sa désaffectation, le 1er juillet 2019. Pour des raisons pratiques et d'encombrement du site, la restitution des locaux par le Département n'a pas encore pu se faire, mais doit désormais être programmée dès que possible, afin que la commune puisse retrouver la libre jouissance de l'ensemble de ce bien.

Ceci exposé, le conseil municipal :

- approuve l'acquisition de ces constructions au prix de QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (465 000,00 €),
- autorise Monsieur le Maire avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique contenant acquisition de ces constructions et régularisation de la situation juridique de ces biens, étant précisé que les frais d'acte et de publication relatifs à la mutation en propriété desdites constructions seront à la charge du Conseil Départemental, qui rédigera par ailleurs l'acte administratif correspondant,
- dit que la dépense relative sera imputée au Budget Principal.

20h57 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

26 – VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN ENHERBÉ RUE DES CLAIRES – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE QUERQUEVILLE

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire d'un terrain d'agrément, cadastré 416 AE n°389, d'une contenance de 155 m² et sis rue des Claires sur la commune déléguée de Querqueville.

Messieurs SANFAUTE Mathias et BASSIERE Nicolas, gestionnaires de la structure privée multi-accueil « Pim Pam Pomme », ont manifesté leur intérêt à acquérir, pour le compte de la S.C.I. SANSSIERE dont ils sont les représentants, une partie d'environ 88 m² de la parcelle susvisée, afin d'agrandir la surface de l'espace récréatif extérieur du site.

Ce terrain, identifié en zone UB du plan local d'urbanisme communal, est limitrophe de la parcelle cadastrée 416 AE n°378, sur laquelle est édifié ledit établissement d'accueil collectif.

Il résulte de l'avis n°2020-50129 v 0369 en date du 11 mars 2020 émis par le Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques une valeur vénale de cette emprise foncière à DIX EUROS (10,00 €) le mètre carré, étant ici précisé que ladite parcelle n'est pas qualifiée de terrain à bâtir en raison de sa configuration triangulaire et de sa surface limitée.

La S.C.I. SANSSIERE a présenté une offre d'achat au prix de SOIXANTE-DIX EUROS (70,00 €) le mètre carré, étant ici précisé que les frais de géomètre liés à la division foncière et d'acte notarié seront à sa charge.

Ceci exposé, le conseil municipal :

- approuve la vente au profit de la S.C.I. SANSSIERE ou de toute personne physique ou morale s'y substituant, d'une partie d'environ 88 m² (surface à parfaire par document d'arpentage) de la parcelle cadastrée 416 AE n°389, sise rue des Claires à Querqueville, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin, moyennant le prix de SOIXANTE DIX EUROS (70,00 €) le mètre carré, étant ici rappelé que les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs ;
- autorise Monsieur le Maire avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique à recevoir par l'un des notaires associés de l'office notarial Chantereyne, se trouvant 30 rue François La Vieille à Cherbourg-Octeville, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin (50100), ainsi que tous les documents y afférents ;
- dit que la recette sera imputée au Budget Principal

20H57 Votants : **55**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

27 –VENTE D'UNE MAISON D'HABITATION SISE 14 RUE ROGER SALENGRO – COMMUNE DÉLÉGUÉE D'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire d'un bien immobilier situé 14 rue Roger Salengro à Equeurdreville-Hainneville, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin, et cadastré 173 section BS n°138, aujourd'hui désaffecté.

Cet immeuble datant de 1890, accolé d'un côté, a été édifié sur une parcelle de 293 m², située en zone Uba du PLU. Sa surface habitable est estimée à 64 m². Il est composé d'une cave au rez-de-chaussée, d'une entrée, d'une cuisine, d'une salle, de sanitaires à l'entresol et de trois pièces mansardées au premier étage avec un grenier au-dessus ainsi qu'une cour devant et un jardin d'environ 200 m² clos de murs, s'accédant par un passage sur le pignon. L'installation intérieure électrique montrant des anomalies et les revêtements dégradés contenant du plomb attestent en partie du caractère vétuste du bien. Aucune présence d'amiante n'a été repérée. Il est aujourd'hui libre d'occupation.

Aux termes de l'avis n°2019-50129 v 1658 en date du 11 octobre 2019, le Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Immobilière de l'État a évalué ce bien à SOIXANTE DIX MILLE EUROS (70.000,00 €).

Après de nombreuses visites, suspendues un certain temps en raison du contexte sanitaire, les négociations menées par l'Office Notarial susnommé, ont abouti à la présentation de diverses offres d'achat, dont une plus importante émise au prix de QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (90.000,00 €) net vendeur. Cette offre d'achat est présentée, sous condition suspensive d'obtention d'un prêt bancaire, par Monsieur BRIEN Damien, domicilié 16 rue de l'Onglet à CHERBOURG-EN-COTENTIN (50100), en vue d'en faire sa résidence principale.

Ceci exposé, le conseil municipal :

- approuve la vente de cette maison d'habitation cadastrée 173 BS n°138, située 14 rue Roger Salengro à Equeurdreville-Hainneville, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin (50120), au profit de M. BRIEN Damien, domicilié 16 rue de l'Onglet à Cherbourg-en-Cotentin (50100), ou de toute personne physique ou morale s'y substituant, au prix de QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (90.000,00 €) net vendeur, tous frais d'acte notarié et de négociation étant à la charge de l'acquéreur ;
- autorise M. BRIEN Damien à déposer, dès avant la régularisation de l'acte notarié, toute demande d'autorisation d'urbanisme portant sur cet immeuble ;
- autorise Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'avant-contrat et l'acte authentique de vente à recevoir par Maître CHEVALIER-WYNDHAM-JONES, Notaire à Equeurdreville-Hainneville, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin (50120) ;
- dit que la recette afférente sera imputée au Budget Principal.

Sonia KRIMI : Est-ce qu'on a une idée de ce qui va être fait sur cette parcelle ?

Ralph LEJAMTEL : C'est une famille qui s'installe dans le cœur d'Equeurdreville et c'est une vente.

20H59 Votants : **55**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **30** NPPV : **0**

28 – ACQUISITION D'UN TERRAIN ROUTE DU CHÂTEAU – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

Le château des Ravalet, dont le parc est labellisé *Jardin remarquable* depuis 2004, est situé dans un écrin de verdure que la collectivité entend préserver, et dont elle souhaite aménager les abords. Par ailleurs, le site est connu pour accueillir notamment la manifestation botanique « Presqu'île en Fleurs » tous les deux ans, et le Relais des 4 Châteaux, évènement sportif se déroulant courant avril chaque année.

Pour poursuivre cette démarche, à la demande de la Direction Nature Paysage et Propreté, la parcelle cadastrée 602 ZC n°58, d'une superficie de 2.950 m², en nature de pré et localisée en zone N (naturelle) du plan local d'urbanisme communal, a été identifiée comme un espace opportun à acquérir à proximité immédiate du site. Ladite parcelle, libre de toute occupation, est en effet située face au château des Ravalet et de son parc.

Le 7 décembre 2020, les Consorts MEUNIER, propriétaires de ladite parcelle et représentés par Madame MEUNIER épouse REMINIAC Marie-Hélène, domiciliée à RENNES (35700), 211 rue de Fougères, ont présenté une offre de vente de la parcelle cadastrée 602 ZC n°58 au prix de MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,00 €).

Cette offre de vente correspond au marché actuel des terrains nus situés en zones naturelle et agricole sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin, s'agissant d'une valeur de 0,51 €/m² dans le cas présent.

Ceci exposé, le conseil municipal :

- autorise l'acquisition, auprès des Consorts MEUNIER, de la parcelle cadastrée 602 ZC n°58, d'une superficie de 2.950 m², située Route du Château sur la commune déléguée de Tourlaville, au prix net vendeur de MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,00 €) ;
- autorise Monsieur le Maire avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'avant-contrat et l'acte authentique d'acquisition à recevoir par notaire, ainsi que tous les documents y afférents ;
- accepte la prise en charge par la collectivité des frais d'acte notarié ;

- dit que la dépense relative à ces frais d'acquisition sera imputée au Budget Principal – ligne 40193.

Bertrand HULIN : Peut-on avoir des précisions sur le terrain par rapport aux manifestations Presqu'île en fleurs etc.... Y a t-il quelque chose de prévu ?

Bertrand LEFRANC : L'idée était de dire maintenant qu'il nous appartient qu'est-ce qu'on va pouvoir y faire ? On balisera la zone, et quand il y a aura Presqu'île en fleurs, qu'on aura besoin d'espaces, de parkings par exemple, et sur les espaces fortement boisés, c'est de continuer à valoriser notre patrimoine bocager de ce secteur, tout est à réfléchir et on travaillera quand on sera sur le dossier.

21H01 Votants : **54**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

29 –TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DU COLLÈGE FERRY RUE DES CLAIRES – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE QUERQUEVILLE

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire des parcelles cadastrées 416 section AE n°155, 299, 301 et 306 d'une superficie totale de 17 141 m², sur lesquelles est implanté le collège « Jules Ferry », établissement ouvert depuis 1975, situé rue des Claires sur la commune déléguée de Querqueville.

Depuis la loi de décentralisation n°83-8 du 7 janvier 1983, la politique publique de l'enseignement du premier cycle des études secondaires (« le collège ») est une compétence obligatoire des conseils départementaux (ex-conseils généraux). Le Département a donc à sa charge la construction, l'entretien et l'équipement des collèges.

Il convient alors de régulariser la situation domaniale de ces parcelles conformément à la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative notamment au transfert de propriété des biens immobiliers des établissements publics locaux d'enseignement à leur collectivité de rattachement. L'article L. 213-3 et suivants du Code de l'éducation, modifié en date du 10 juin 2010, dispose que « les biens immobiliers des collèges appartenant à une commune ou un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété au Département, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties ». Il n'est toutefois pas nécessaire de solliciter auprès des services fiscaux un avis sur la valeur vénale de ces immeubles en raison d'un transfert de compétence prévu par la loi ni de déclasser au préalable les emprises du collège dans la mesure où celles-ci font l'objet d'une cession réalisée entre personnes publiques et sont destinées à intégrer le domaine public du Département. La commission permanente du Conseil départemental de la Manche a délibéré sur le transfert du collège « Jules Ferry » à son profit lors de sa séance du 16 décembre 2019.

Ceci exposé, le conseil municipal :

- approuve le transfert de la pleine propriété, à titre gratuit, de l'assiette foncière du collège « Jules Ferry », située rue des Claires à Querqueville, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin ; tous frais d'acte et de publication étant à la charge du Département ;
- autorise Monsieur le Maire avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte administratif établi par le Département de la Manche qui régularisera ce transfert de propriété et qui prendra effet à compter de sa signature, ainsi que tous les documents y afférents.

Jean-Michel MAGHE : A-t-on regardé, car dans le cadre du cheminement doux ce terrain est à proximité du Lucas, longe le Lucas et la rue, qui est devant le collège est communal, le terrain qui est derrière est communal et entre les deux on pourrait imaginer un cheminement doux sur le bord de la rivière qui pourrait être sympathique et intéressant, alors vendre la totalité oui, et dégager la clôture et récupérer une bande de 3 m le long de la rivière pour de l'agrément.

Ralph LEJAMTEL : C'est une bonne idée, je vais en parler avec les services, en fait c'est un transfert de propriété et c'est un sujet qui court depuis de nombreuses années.

Bertrand LEFRANC : La réflexion est intéressante et on est en bord de berge, je suis surpris de la proposition, c'est une zone très humide et avoir une zone de déplacement doux, c'est un vrai sujet sur lequel cela demande réflexion car cela peut engendrer potentiellement des dégradations en termes de faune et de flore qui sont plus ou moins préservés, car c'est un espace non utilisé par le collège et je mets la question sur la table, il faudra réfléchir sur un cheminement de ce côté-là entre les jointures sur les sentiers de la ville de Querqueville, et que l'on puisse l'aborder vraiment à la loupe.

21H04 Votants : **54**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

30 –DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – PROGRAMMATION 2021

Rapporteur : Gilles LELONG

Des travaux peuvent être subventionnés par l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL). Aussi, il est proposé de présenter les dossiers suivants :

PROJET	MONTANT DU PROJET € HT	MONTANT DE SUBVENTION DSIL SOLLICITEE
Sécurisation de l'abbaye du Voeu	165 000,00	49 500,00
Réhabilitation des tennis Bagatelle (remplacement couverture avec isolation et éclairage Led)	265 000,00	79 500,00
Réhabilitation du local des îlotiers	165 000,00	49 500,00
Réhabilitation des archives Talluau	165 000,00	49 500,00
Rénovation de l'école Dujardin (remplacement couverture, isolation du pignon et remplacement de menuiserie)	230 000,00	69 000,00
Restauration de la toiture côte sud de la nef de la basilique de la Trinité	167 000,00	50 100,00
Rénovation des locaux restos du coeur Ile de France	420 000,00	126 000,00
Réhabilitation du complexe la Saillanderie	1 868 000,00	560 400,00
Total	3 445 000,00	1 033 500,00

Les subventions obtenues viendront en déduction du financement propre à la collectivité.

Les présentes opérations seront impérativement engagées au plus tard le 31 décembre 2021. En outre, le calendrier prévisionnel assure une livraison avant le 31 décembre 2022.

Ceci exposé, le conseil municipal accepte les plans de financement des projets présentés ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions au taux de 30% du montant des dépenses estimées, au titre de la Dotation De Soutien de l'Investissement Local.

21H06 Votants : **54**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

31 – DEMANDE DE SUBVENTIONS – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN – PROGRAMMATION 2021

Rapporteur : Gilles LELONG

Le conseil communautaire a adopté le règlement d'attribution des fonds de concours en séance du 27 septembre 2018. Ces fonds de concours ont vocation à soutenir l'investissement communal.

S'agissant des fonds de concours attribués en investissement, l'article L.1111-10 du CGCT dispose que « toute collectivité ou tout groupement de collectivités, maître d'ouvrage d'une opération d'investissement, assure une participation minimale au financement de 20% du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet. »

Dans ce cadre, il est proposé de présenter les dossiers suivants :

PROJET	MONTANT € HT	RECETTES HORS FONDS DE CONCOURS	FONDS DE CONCOURS SOLLICITE	RESTE A LA CHARGE DE LA VILLE
Mise aux normes de l'ancienne Ecole des Pervenches	612 000	* 367 200	122 400	122 400
Cuisine centrale René Lebas	1 561 785	** 600 000	312 357	649 428
Réhabilitation du Théâtre de La Butte	3 494 666	*** 925 000	616 666	1 953 000
Total	5 668 451	1 892 200	1 051 423	2 724 828

* Subvention DSIL 2020 notifiée et subventions département et région sollicitées (en cours, clause de revoyure)

** Subventions DSIL 2020 et CAF sollicitées

*** Subvention DSIL 2021 sollicitée

Les subventions obtenues viendront en déduction du financement propre à la collectivité.

Ceci exposé, le conseil municipal :

- donne son avis sur le choix des projets à déposer ;
- accepte le règlement des fonds de concours de la CAC ;
- sollicite le versement des fonds de concours, suivant les plans de financement présentés ci-dessus.

21H07 Votants : **54**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

32 – AD'AP MODIFICATIF DE CHERBOURG-EN-COTENTIN 2019-2027

Rapporteur : Gilles LELONG

En 2016, les communes de Querqueville, Équeurdreville-Hainneville, Cherbourg-Octeville, Tourlaville, La Glacière et la Communauté Urbaine de Cherbourg ont fusionné pour former Cherbourg-en-Cotentin.

Ces six collectivités avaient déposé courant 2015 ou 2016 leur agenda d'accessibilité. Les communes avaient 6 ans pour rendre tous leurs bâtiments accessibles, sauf Cherbourg-Octeville qui avait 9 ans du fait de son nombre important d'Établissements Recevant du Public (ERP) de 1ère catégorie.

Un agenda pour Cherbourg-en-Cotentin, qui fusionnait les 6 agendas des collectivités d'origine, le tout sur 9 ans, a été déposé. Cet agenda a été accepté par la DDTM et validé en conseil municipal le 16 décembre 2019.

La Direction Etudes et Travaux des Bâtiments (DETB) est en train d'engager les travaux de ces ERP selon cet agenda. Dans ce cadre, il a été constaté des écarts de présentation entre l'agenda déposé en mars 2019 (compilation des agendas des communes déléguées) et l'agenda retravaillé en 2020.

La DDTM a demandé à ce que ces écarts fassent l'objet d'une validation en conseil municipal et qu'un agenda modificatif soit déposé en conséquence.

Ecarts de présentation

Après un re-pointage de chaque ERP entre 2019 et 2020, ci-dessous les explications de l'écart dans les déclarations :

	2020	2019
Nombre de sites déclarés	410	367
Nombre de sites déclassés	65	21
Nombre de sites déclarés – nombre de sites déclassés	345	346
Sites en doublon	0	1
Total (retraité)	345	345

21 ERP apparaissent dans l'Ad'AP 2019 et n'apparaissent plus dans l'Ad'AP 2020, pour majorité les ERP transférés à la CAC.

65 ERP ou IOP (Installations Ouvertes au Public) apparaissent dans l'Ad'AP 2020 et n'apparaissaient pas dans l'ADAP 2019, pour majorité les IOP.

Enfin, 15 ERP présentent un nombre de sites différents entre les 2 Ad'AP, laissant un delta de +1 en 2019.

Etat d'avancement de l'Ad'AP de Cherbourg-en-Cotentin

Cherbourg-en-Cotentin a 9 ans à partir de mars 2019 pour rendre tous ses bâtiments accessibles.

L'Ad'AP 2020 de Cherbourg-en-Cotentin recense 410 ERP et IOP dont :

- 34 ERP conformes,
- 273 ERP ou IOP à rendre accessibles,
- 6 ERP démolis ou vendus, à sortir de l'Ad'AP,
- 22 ERP sous convention dont les travaux d'accessibilité ne sont pas à la charge de Cherbourg-en-Cotentin,
- 63 ERP qui nécessitent un arbitrage sur leur état et leur usage,
- 12 IOP ne nécessitant pas de travaux d'accessibilité (ex. Lavois).

Les visites des bâtiments ERP, avec la DETB et les associations représentant les personnes en situation de handicap, initialement prévues au 1^{er} semestre 2020, contraintes par la pandémie, sont reportées au premier semestre 2021. Le choix des établissements est le suivant :

- le complexe sportif de la Saillanderie à La Glacière ;
- la Mairie déléguée de Cherbourg-Octeville ;
- la Cité de la Mer à Cherbourg-Octeville (pour la Cité de la Mer, la Ville apporte sa contribution dans le cadre de la convention de mutualisation).

Un assistant à maîtrise d'ouvrage sera retenu début 2021 (consultation en cours) en vue de définir et de déployer la signalétique qui sera mise en place dans l'ensemble des bâtiments de Cherbourg-en-Cotentin. L'Ad'AP modificatif décrit dans le présent exposé sera déposé officiellement à la DDTM en février 2021 et les registres d'accessibilité pourront ensuite être remis à l'accueil dans les 34 bâtiments ERP conformes et à disposition du public. L'accès au registre public d'accessibilité sur support numérique pour les mairies déléguées et les ERP de 1^{ère} catégorie a été évoqué et doit être développé en lien avec la direction des systèmes d'information.

Ceci étant exposé, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer l'Ad'AP modificatif de Cherbourg-en-Cotentin.

Sandrine TARIN : Concernant l'agenda d'accessibilité programmée, j'aimerais attirer votre attention sur vos engagements lors des derniers conseils municipaux, vous évoquiez des délais courts pour remplir les obligations d'évolutions réglementaires de 2014, qui amélioreraient la loi du 11 février 2005, il y a presque 16 ans. Donc, 16 ans après qu'en est-il du bilan intermédiaire que vous nous aviez promis en mars 2020 ? Pensez-vous tenir le délai de 2028 pour effectuer ces travaux ? Qu'en est-il de l'avancée de ces travaux et de leurs réalisations ? Comment cela va se traduire à l'avenir ? Pouvons-nous connaître la programmation budgétaire ? La crise ne doit pas altérer le rythme des projets, la fermeture des ERP pendant cette crise peut être un avantage pour accélérer les travaux à faire, et notre nouvel élu à cette délégation connaît très bien cette problématique, liée au milieu du handicap, nous pensons que les dossiers vont avancer rapidement en ce sens.

Gilles LELONG : Sachez que cet agenda dès qu'il est déposé, c'est un devoir de la collectivité de répondre à ces obligations. Il y a un certain nombre de bâtiments pour lesquels les

agencements sont mineurs et cela sera fait assez rapidement, sur d'autres ce sont des aménagements mais qui touchent davantage à la structure et dans le cours de ce mandat, ces travaux seront réalisés, mais ce n'est pas toujours aussi simple, mais le but est de respecter cet agenda. Il y a des bâtiments qui vont être impactés par les travaux, mais ce sont des grosses réhabilitations prévues, mais à chaque fois qu'il y a des travaux dans un bâtiment on applique les préconisations pour que ces bâtiments soient conformes à la réglementation. Je ne peux vous donner tout de suite les financements mais sachez que pour un certain nombre de travaux qui sont en cours, on aura un suivi et il serait intéressant de faire une fois par an un rappel de ces travaux et de ce qui reste à faire, mais le but de la collectivité c'est bien de respecter cet agenda. Si nous ne le faisons pas nous risquerions des pénalités de la part de l'Etat.

21H11 Votants : **54**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

33 – MAISON DES ARTISTES LA BRÈCHE – PÔLE NATIONAL CIRQUE DE NORMANDIE CHERBOURG-EN-COTENTIN. MISE À DISPOSITION DE BIENS MOBILIERS ET NUMÉRIQUES

Rapporteur : Catherine GENTILE

La Brèche, Pôle National Cirque de Normandie, constitue l'un des principaux équipements culturels de Cherbourg-en-Cotentin, 4ème ville de Normandie.

Des matériels numériques et mobiliers acquis par la ville, ont contribué à l'aménagement intérieur du bâtiment pour un montant global de 285.116,07 € TTC répartis à hauteur de 144.246,99 € TTC pour le matériel, et 140.869,08 € TTC pour le mobilier.

Le conseil municipal autorise :

- la mise à disposition des biens mobiliers et matériels numériques à l'établissement public de coopération culturelle La Brèche,
- la signature du procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et matériels numériques établi entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et l'E.P.C.C. La Brèche.

Benoit ARRIVE : J'en profite pour vous dire que l'on échange régulièrement avec Catherine GENTILE et l'ensemble des acteurs culturels, Je me joins à la gêne et au coup de gueule de Farid BENTAÏEB par rapport à ce que l'on a vu à la télévision le week-end dernier sur les victoires de la musique, ce n'était pas correct pour l'ensemble des acteurs culturels qui ne savent pas aujourd'hui où ils vont, vous dire qu'on est candidat à Cherbourg-en-Cotentin comme dans d'autres villes à tester la réouverture possible des lieux culturels même avec un protocole sanitaire extrêmement strict, et comme plusieurs de mes collègues à Dijon, Nantes, on est prêt à être ville pilote, ville test pour réouvrir rapidement nos structures parce qu'on en a besoin, et que l'on a de nombreuses préoccupations et problématiques sur cette question-là.

21H13 Votants : **54**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

34 – AVENANT À LA CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA SPL DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE POUR L'ORGANISATION DE « VISITES GUIDÉES SUR LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN »

Rapporteur : Catherine GENTILE

La commune de Cherbourg-en-Cotentin a signé une convention quinquennale en mars 2019 avec la Société Publique Locale (SPL) de Développement touristique du Cotentin pour l'organisation des visites guidées sur son territoire :

- des visites mensuelles gratuites pour les administrés, hors période estivale ;
- des visites estivales payantes, pour participer à l'attractivité du territoire.

La convention stipule dans l'article 7 que les tarifs annexés à la convention sont modifiables par voie d'avenant.

Lors de la réunion de bilan de l'année 2020, la SPL a exprimé le souhait de proposer une nouvelle tarification pour la saison estivale 2021.

La nouvelle tarification proposée pour les visites estivales dès 2021 serait :

- le plein tarif (à partir de 18 ans) : 5,00 € ;
- le tarif réduit (de 6 à 17 ans, étudiant, carte CEZAM, partenariat avec CE - associations - sites touristiques, personne avec un handicap, enseignant de l'éducation nationale) sur présentation d'un justificatif : 2,50 € ;
- la gratuité pour les enfants de moins de 6 ans, l'accompagnateur d'une personne ayant un handicap, les demandeurs d'emploi, guides conférenciers et professionnels du tourisme, sur présentation d'un justificatif.

Ceci étant exposé, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avenant venant modifier l'annexe 2 liée aux tarifs de la convention SPL - Ville de Cherbourg-en-Cotentin.

21H15 Votants : **54**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

35 – BIBLIOTHÈQUES DE CHERBOURG-EN-COTENTIN – PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE EN FAVEUR DE L'ORGANISATION D'UN RÉSEAU INTÉGRÉ DE BIBLIOTHÈQUES

Rapporteur : Catherine GENTILE

Dans le cadre du renouvellement du schéma départemental de développement de la lecture publique pour la période 2020-2025, la collectivité de Cherbourg-en-Cotentin est invitée à s'engager dans une nouvelle convention de partenariat permettant d'acter les actions réciproques de chacune des collectivités en faveur de la lecture publique. Cinq axes de développement ont été inscrits dans ce schéma départemental de développement de la lecture publique :

- renforcer l'attractivité des bibliothèques ;
- transformer les bibliothèques en services de proximité du quotidien ;
- faire des bibliothèques des espaces d'apprentissage et d'information ;
- élargir les publics en direction des tout-petits et des collégiens ;
- développer la coopération pour dynamiser l'action culturelle.

Une convention pose les conditions de ce partenariat pour une durée de cinq ans à compter de sa signature.

Le conseil municipal :

- approuve la reconduction du partenariat avec le Département de la Manche en faveur de la lecture publique ;
- autorise la signature de la convention 2020-2025 entre la ville de Cherbourg-en-Cotentin et le Département de la Manche.

21H18 Votants : **54**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

36 – BIBLIOTHÈQUES JACQUES PRÉVERT – APPROBATION DU RÈGLEMENT POUR L'ATTRIBUTION DU PRIX JÉRÔME MAIN

Rapporteur : Catherine GENTILE

En 2011, une généreuse donatrice résidente à Paris, Madame Monique Main, avait souhaité faire don d'une importante somme d'argent à la ville, afin de la soutenir dans son projet de confortement de son école d'art sur le site cherbourgeois de l'ESAM C².

La convention qui encadrerait cette donation prévoyait notamment la création du prix Jérôme Main, en hommage à son fils.

Le Prix Jérôme Main a donc été créé en 2012 par la collectivité, à l'initiative de Madame Monique Main, et a été doté d'un montant de 2 000 €, pour récompenser le premier album publié d'un illustrateur ou d'une illustratrice chez un éditeur jeunesse français. Madame Main qui est à l'origine de ce prix, l'a doté durant ses deux premières années d'existence, puis la ville a pris le relais pour financer cette dotation.

Depuis 2019, la bibliothèque municipale Jacques Prévert est organisatrice technique du prix, auparavant coordonné par l'association du Festival du livre de jeunesse. Suite à un travail avec les partenaires, un projet de règlement du prix est proposé afin de préciser les conditions d'attribution de la récompense au lauréat.

Le conseil municipal approuve le règlement du prix Jérôme Main qui permet d'encadrer les modalités de participation et d'organisation.

21H19 Votants : **54**

Pour : **47** Contre : **0** Abstentions : **7** NPPV : **0**

37 – BIBLIOTHÈQUE JACQUES PRÉVERT – CONVENTION CADRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE À LA MAISON D'ARRÊT DE CHERBOURG-EN-COTENTIN – AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Catherine GENTILE

Depuis 1981, les Ministères de la Culture et de la Justice ont entrepris de conduire, au sein de l'institution pénitentiaire, une politique commune. La municipalité s'est engagée dès 2012 dans ce partenariat.

Une convention cadre pour le développement de la lecture entre le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de la Manche, la Maison d'arrêt de Cherbourg-en-Cotentin, la ville de Cherbourg-en - Cotentin et « Normandie Livre et Lecture », définit les conditions de ce dispositif pour une durée de trois ans à compter de la signature de la présente convention.

Le conseil municipal approuve le principe de ce partenariat, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la signature de la convention de partenariat qui court sur une durée de 3 ans.

21H21 Votants : **54**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

38 - BIBLIOTHÈQUE JACQUES PRÉVERT – CONVENTION DE DON DE DOCUMENTS À L'ATELIER CANOPÉ – SITE DE CHERBOURG

Rapporteur : Catherine GENTILE

En vertu de la charte des collections adoptée par la délibération 2015/281 du 26 novembre 2015 et de son article 2.5 autorisant le don comme destination possible des documents issus du désherbage, la bibliothèque municipale Jacques Prévert est régulièrement amenée à déclasser des ouvrages issus de ses collections courantes, leur offrant une seconde vie au travers de dons à des institutions ou à des associations.

Un travail d'inventaire des documents de littérature de jeunesse a permis d'identifier un certain nombre de documents achetés en séries, ne correspondant plus aux usages d'une bibliothèque de lecture publique.

Le réseau Canopé (Réseau de création et d'accompagnement pédagogiques) travaille pour la réussite des élèves en proposant notamment des ressources à destination des enseignants. Cinq domaines forment le socle de l'ensemble des sites en France, lesquels sont : la pédagogie ; le numérique éducatif ; l'éducation et la citoyenneté ; les arts, la culture et le patrimoine ; ainsi que la documentation.

Le fonds proposé à la donation est composé de 756 ouvrages de littérature de jeunesse détaillés dans l'article 2 de la convention de don.

Le conseil municipal :

- approuve cette donation ;
- déclassé les ouvrages concernés au nombre de 756 ;

- autorise la donation de ces ouvrages au site Canopé de Cherbourg afin qu'ils puissent venir enrichir la documentation de ce site et être utilisés dans les classes par les enseignants.

21H22 Votants : **54**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

39 – MUSÉE THOMAS HENRY – CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT CULTUREL ET SCIENTIFIQUE AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES PRÉVENTIVES (INRAP) – AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Catherine GENTILE

Le musée Thomas Henry de Cherbourg-en-Cotentin a pour projet une série de trois expositions temporaires consacrées à l'histoire de Cherbourg et du Cotentin, de la préhistoire à 1939. Ces expositions seront proposées au musée Thomas Henry entre octobre 2021 et mars 2024, selon le calendrier prévisionnel suivant :

- 16 novembre 2021 – 27 février 2022 : Préhistoire et Protohistoire
- novembre 2022 – février 2023 : Antiquité et Moyen-âge
- novembre 2023 – février 2024 : Période moderne et contemporaine.

En 2019, le musée Thomas Henry a sollicité le Groupe de Recherches Archéologiques du Cotentin (GRAC) afin de lui confier la mission de maître d'œuvre et de commissaire scientifique de l'exposition.

Aujourd'hui, le musée Thomas Henry sollicite le concours de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) pour la réalisation de ces trois expositions. En particulier, plusieurs agents de l'Inrap sont sollicités comme référents scientifiques et intégreront le comité scientifique constitué pour mener à bien l'ensemble de l'opération.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre l'Inrap et la commune de Cherbourg en Cotentin.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention-cadre de partenariat culturel et scientifique entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

21H26 Votants : **54**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

40 – RÈGLEMENT DE LA COMMISSION D'ADMISSION POUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE) GÉRÉS PAR LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Nadège PLAINEAU

La commission d'admission est chargée d'étudier les demandes de places dans les EAJE gérés par la ville de Cherbourg-en-Cotentin à partir d'un dossier de pré-inscription. Elle a pour objectifs :

- de favoriser la mixité sociale, la mixité d'accueil, la mixité d'âge.
- d'optimiser la gestion et répondre aux besoins des enfants et des familles en prenant en compte les contraintes physiques et organisationnelles de chacun des établissements.
- de recueillir des données statistiques, afin d'améliorer les conditions d'accueil du jeune enfant.
- la commission veille à assurer pour chaque famille une équité de traitement des demandes d'attribution des places dans les accueils municipaux. Elle permettra également l'accompagnement de situations difficiles qui peuvent toucher les familles.

Des critères de pondération (scoring intégré au logiciel de traitement des demandes) seront établis pour l'examen des dossiers :

La famille est domiciliée sur CEC :

CRITERES RETENUS		COTATION
Situation familiale	En couple	1 point
	Séparé, divorcé, veuf	2 points
Situation personnelle particulière	Parent isolé (éloignement géographique)	3 points
	Regroupement de fratrie	3 points
	Grossesse multiple	3 points
Situation sociale	Maladie d'un parent	1 point
	En insertion professionnelle	3 points
	Suivi social	3 points
Parents mineurs ou situation de handicap		100 points
Familles résidant sur le territoire		500 points
TOTAL		

La famille n'est pas domiciliée sur CEC et des places sont disponibles :

CRITERES RETENUS		COTATION
Situation familiale	En couple	1 point
	Séparé, divorcé, veuf	2 points
Situation personnelle particulière	Parent isolé (éloignement géographique)	3 points
	Regroupement de fratrie	3 points
	Grossesse multiple	3 points
Situation sociale	Maladie d'un parent	1 point
	En insertion professionnelle	3 points
	Suivi social	3 points
Parents mineurs ou situation de handicap		100 points
Familles exerçant une activité libérale sur Cherbourg en Cotentin		200 points
Familles ne résidant pas sur Cherbourg en Cotentin		0 point
TOTAL		

Ce règlement prend en compte la nouvelle organisation sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin pour le secteur Petite Enfance. Ainsi, des pré-commissions d'admission se réuniront par secteur (Est, Centre, Ouest) pour préparer les commissions plénières qui se réuniront 3 fois par an.

Les membres qui composeront la commission plénière sont :

- la Maire adjointe à la Petite Enfance de Cherbourg en Cotentin
- la directrice Petite Enfance de Cherbourg en Cotentin
- les cheffes des Départements Petite Enfance de Cherbourg en Cotentin.

Par ailleurs, des commissions restreintes se réuniront lorsque des demandes d'admission ne peuvent attendre la commission plénière suivante et en fonction des places disponibles. La décision est prise collégalement par les professionnels Petite Enfance concernés avec validation de la Maire adjointe.

Ceci étant exposé, le conseil municipal adopte le règlement de la commission d'admission pour les EAJE gérés par la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

21H28 Votants : **54**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

41 – PRÉVENTION PRÉCOCE DES TROUBLES AUTISTIQUES – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (PEP)

Rapporteur : Nadège PLAINEAU

L'association des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) de la Manche, association sans but lucratif, remplit une mission d'intérêt général de solidarité en faveur des personnes en difficultés. Les finalités de l'Association s'affirment dans le soin nécessaire pour prévenir et corriger les inadaptations et pour éviter les exclusions dans la vie sociale et scolaire. Les PEP de la Manche gèrent le Centre Médico-Psycho Pédagogique (CMPP) et le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) du Nord-Cotentin et l'équipe mobile d'intervention précoce est rattachée au CAMSP.

Cette convention vise à proposer un repérage précoce des enfants, inscrits dans les établissements et services d'accueil du jeune enfant gérés par la ville, qui pourraient présenter un trouble du développement.

La ville de Cherbourg-en-Cotentin gère des établissements et services d'accueil du jeune enfant répartis sur le territoire de la commune : multi accueil Camomille, multi accueil Eglantines, multi accueil Denis Cordonnier, multi accueil Ribambelle, multi accueil la Fenotte, multi accueil Montécot, multi accueil les P'tits Loups, halte-garderie Talluau, crèche familiale centre-ouest, crèche familiale centre-est, Relais d'Assistants Maternelles.

La présente convention de partenariat va permettre :

- d'accompagner les professionnels des établissements et services d'accueil du jeune enfant de la ville au repérage des signes d'alerte.
- de favoriser le développement des compétences de l'enfant.
- d'orienter un enfant vers l'équipe mobile le plus tôt possible et dans la limite des places disponibles, quand il y a le repérage d'une situation qui relèverait d'un accompagnement spécifique aux missions de l'UNIPEP.
- de faciliter l'accueil dans la structure d'un enfant pris en charge par l'équipe mobile.

La présente convention de partenariat est conclue sans aucune contrepartie financière pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2021, avec tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2023.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec les PEP de la Manche en faveur d'un repérage précoce des enfants, inscrits dans les établissements et services d'accueil du jeune enfant gérés par la ville, qui pourraient présenter un trouble du développement.

21H29 Votants : **54**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

Benoît ARRIVE : Je voulais vous transmettre un message de Pierre-François LEJEUNE qui concerne les élections régionales et départementales qui doivent normalement se tenir les 13 et 20 juin. Je voudrais vous informer mes chers collègues, qu'il faudra tenir 66 bureaux de vote, chacun doublés, puisque c'est une double élection que l'on aura besoin de chacun d'entre vous et je vous demande de bloquer vos agendas à ces dates et que l'obligation de tenir un bureau de vote est lié au statut de conseiller municipal et l'objectif de mon intervention est de vous inviter à bloquer vos agendas pour pouvoir assurer ces élections. On aura aussi besoin de beaucoup de bénévoles de citoyens puisque 66 bureaux de vote doublés, cela fait un besoin important de monde pour les bureaux de vote.

On va aussi vous distribuer la motion qui passera tout à l'heure.

42 – AVENANT MODIFICATIF AU PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION DE BIENS ET D'ÉQUIPEMENT – COMPÉTENCE ABATTOIR

Rapporteur : Benoît ARRIVÉ

Le Conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a, par délibération n° DEL2016_452 du 29 juin 2016, adopté le périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale, la Communauté d'agglomération du Cotentin.

L'arrêté préfectoral du 4 novembre 2016 a créé la communauté d'agglomération du Cotentin, issue de la fusion des communautés de communes de Douve et Divette, des Pieux, de la Côte des Isles, de la Vallée de l'Ouve, du cœur du Cotentin, de la région de Montebourg, du Val de Saire, du canton de Saint Pierre Eglise, de la Saire et de l'extension aux communes de La Hague et de Cherbourg-en-Cotentin.

Au titre des compétences obligatoires du ressort de la communauté d'agglomération du Cotentin à compter de sa création, conformément à l'article L 5216-5 du CGCT, figure notamment, le développement économique – service public de l'abattage.

Ainsi, conformément à l'article L 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales «le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence». Cette mise à disposition est constatée par procès-verbal contradictoire.

Le procès-verbal de mise à disposition de biens et d'équipements par la commune de Cherbourg-en-Cotentin à la communauté d'agglomération du Cotentin relatif au transfert de cette compétence, a été signé le 26 février 2020.

La mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence abattoir a ainsi fait l'objet d'un procès-verbal contradictoire auquel était annexé l'inventaire comptable des biens concernés.

Par courrier du 27 novembre 2020, la communauté d'agglomération du Cotentin informe la ville de Cherbourg-en-Cotentin que le site de l'abattoir n'est plus nécessaire à l'exercice de la compétence de l'abattage et met un terme à la mise à disposition du site.

Ceci exposé, le conseil municipal :

- acte la fin de mise à disposition des biens de la ville de Cherbourg-en-Cotentin à la communauté d'agglomération du Cotentin, présentée en annexe 2 – Abattoir – au procès-verbal initial signé le 26 février 2020 ;
- autorise Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'avenant modificatif du procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements relatif aux compétences obligatoires, transférées à la création de l'EPCI la communauté d'agglomération du Cotentin ;
- autorise Monsieur le Maire, avec la faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à procéder à l'aliénation des biens mobiliers listés en annexe comptable et faire appel, le cas échéant, aux services d'un commissaire-priseur.

Benoit ARRIVE : On aura dans les mois qui viennent des échanges sur l'avenir de ce site. Il faudra commencer à faire un certain nombre de travaux mais dans un premier temps on va le garder en tant qu'abattoir le temps d'y voir plus clair et d'avoir des projets de développement sur ce site qui est très bien placé et en cœur de ville.

Conformément aux engagements pris à l'époque du syndicat mixte, un certain nombre de biens et en lien avec l'agglomération d'équipement de l'abattoir de Cherbourg-en-Cotentin vont partir équiper gracieusement l'abattoir de Carentan et je ne reviens pas sur la participation de l'agglomération via le syndicat mixte et via l'argent de la Communauté urbaine au financement de l'abattoir de Carentan.

Barzin VIEL-BONYADI : Il est potentiellement question de gestion des terres mais on peut lancer le débat que vous venez d'esquisser sur l'avenir du site. Sur cette délibération, on est dans un cas de figure de reconquête des friches, l'un de vos objectifs, et soyons fous en parlant de renaturation des terres artificialisées, en espérant que ce soit l'un des chemins qui soit pris pour ce site.

Benoit ARRIVE : On devait construire des logements sur des terrains et on vous a expliqué qu'on n'allait pas le faire, mais sur le secteur de l'abattoir, compte tenu de son histoire, de son imbrication, et de son emplacement, il y aura des projets sur ce terrain, cela peut être du foncier disponible pour les besoins de la ville, on a un certain nombre de bâtiments à construire, cela peut être du logement, du développement économique puisqu'on a besoin de locaux, de bureaux tertiaires avec des gens qui veulent être à proximité de la gare, du cœur de ville. Il n'y a pas de projet défini à ce jour, mais cela répondra soit à des besoins de la ville, soit à des besoins de développement économique dans le cadre de la propriété immobilière

que porte l'agglomération, ou des zones mixtes, on va y réfléchir, mais on n'a pas prévu de traiter cet espace sur la façon que vous évoquez, on le fera sur d'autres lieux. D'ailleurs la délibération de Ralph LEJAMTEL était importante tout à l'heure, c'était des terrains fléchés pour de l'habitat, on les rachète et on va les garder pour des projets, mais ce ne sera pas de l'habitat, mais pas sur la zone de l'abattoir, ce ne serait pas très opportun.

21H35 Votants : **54**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

43 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET DRHEAM PROMOTION

Rapporteur : Muriel JOZEAU-MARIGNE

La ville de Cherbourg-en-Cotentin, dans ses missions de valorisation et de promotion de son territoire, du tourisme et du développement du nautisme, souhaite renforcer son attractivité, en développant de fortes opérations de promotion et de communication.

Depuis 2018, la ville de Cherbourg-en-Cotentin et Drheam-Promotion se sont associées afin de mettre en place l'arrivée (2018), puis le départ (2020) de la course au large LA DRHEAM-CUP.

Fort de ces succès, la ville de Cherbourg-en-Cotentin souhaite poursuivre son partenariat avec Drheam-Promotion, seule société habilitée à offrir les prestations indiquées, afin d'accueillir la prochaine édition de LA DRHEAM-CUP/GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE, actuellement prévue du 13 au 22 juillet 2022, et poursuivre l'ancrage de la course comme l'un des événements nautiques majeurs de la ville. Le départ, prévu le dimanche 17 juillet, est fixé à Cherbourg-en-Cotentin.

Pour rappel, la périodicité de la course a été fixée au rythme d'une édition tous les deux ans, les années paires, en alternance avec la ROLEX FASTNET RACE, qui elle a lieu les années impaires.

Le conseil municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à l'organisation de la manifestation
- la commune de Cherbourg-en-Cotentin à apporter son soutien financier pour un montant de 200 000 € TTC, selon l'échéancier suivant :
 - 100.000 € en 2021
 - 100 000 € en 2022.

Benoit ARRIVE : Effectivement 2021 la FASTNET, on travaille avec l'ensemble des élus qui siègent à l'association région, département, agglomération et ville pour préparer les festivités de cette magnifique arrivée et j'espère que le COVID nous laissera un peu de répit et aujourd'hui on travaille sur un scénario COVID et un scénario sans. C'est une préparation importante qui mobilise beaucoup d'agents et l'ensemble des équipes du port, 4 000 marins, 400 bateaux, et puis 2022 de nouveau une Dhream cup après cette édition 2020 qui malgré tout a pu se tenir dans des conditions qui ont permis aux skippers de faire leur métier et nous avons eu un magnifique moment à la télévision avec cet hélicoptère, car nous avons rebasculé une partie des frais sur l'achat d'espaces, et c'était surtout une belle image pour Cherbourg-en-Cotentin et pour l'agglomération du Cotentin. J'espère que l'ensemble des partenaires financiers de la dhream cup, au premier chef l'agglomération, maintiendront leur participation financière.

21H40 Votants : **54**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

44 – MOTION APPELANT LE GOUVERNEMENT À ABANDONNER LE PROJET « HERCULE » DE DÉMANTÈLEMENT D'EDF

L'énergie n'est pas un bien comme les autres. Elle est un bien de première nécessité qui doit demeurer accessible à tous, aux particuliers comme aux entreprises. Il est essentiel que les français, les salariés du groupe EDF, l'ensemble des partenaires sociaux et la représentation politique locale comme nationale aient prise sur ce secteur afin de lutter contre la précarité énergétique, réaffirmer le droit à l'énergie comme un droit essentiel pour tous et déterminer les axes de développement et d'investissement pour la réussite de la transition écologique et énergétique en faisant des choix d'avenir.

L'entreprise publique EDF, bien que rendue plus vulnérable par la dérégulation du marché, demeure un outil stratégique essentiel pour les capacités économiques de la France.

La maîtrise publique de l'énergie est une condition nécessaire pour confirmer le Cotentin comme un pôle industriel majeur du mix énergétique de notre pays.

La région Normandie, exportatrice d'énergie, compte 8000 agents EDF et 36 000 salariés dans l'ensemble de la filière énergétique. Elle compte trois centrales nucléaires, un barrage hydroélectrique ainsi qu'un potentiel éolien remarquable qui contribuent à l'aménagement du territoire régional comme de la communauté d'agglomération du Cotentin.

Pourtant, depuis plus de deux ans, des négociations autour d'un projet de découpage d'EDF baptisé « Hercule », qui visent à mettre fin à l'unicité de l'entreprise nationale, sont menées entre l'Élysée et la Commission européenne. La représentation nationale ainsi que les salariés sont tenus à l'écart de ces échanges.

Ce projet « Hercule » représente un risque sans précédent pour la souveraineté énergétique de notre pays puisqu'il prévoit de découper EDF en trois pôles, ce qui reviendrait à démanteler ce fleuron industriel :

- EDF bleu, une société à capitaux 100% publics pour la gestion du parc nucléaire et le réseau de transport de l'électricité (RTE),
- une société Verte, ouverte aux capitaux privés et cotée en bourse, structurée autour de la distribution et les énergies renouvelables, qui rapporte 6,5 milliards d'euros d'excédent brut d'exploitation, cvbn
- une troisième entité, baptisée Azur et filiale d'EDF bleu, sera centrée sur la gestion des installations électriques et notamment les barrages électriques.

Cette ouverture à un actionariat privé fait craindre que les logiques financières prennent le pas sur celle d'intérêt général qui doit présider à une activité aussi essentielle que l'alimentation en énergie de nos territoires dans un contexte où plus que jamais s'affirme la nécessité d'une transition à la fois écologique et sociale.

Ce projet « Hercule » est la dernière étape de la trajectoire de libéralisation du secteur de l'énergie. Un projet qui va désorganiser EDF en exposant nos barrages hydroélectriques à la privatisation alors qu'ils ne coûtent rien au contribuable, en empêchant la France de développer une énergie décarbonnée, en bradant au marché les activités d'EDF qui rapportent le plus et en fragilisant la gestion responsable des ressources en eau.

Pour le Cotentin, le projet « Hercule » pourrait aussi avoir de lourdes conséquences avec le risque d'une privatisation du réseau local qui affectera les prix et la qualité du service public rendu à la population.

Le démantèlement de l'entreprise représente une menace pour notre territoire pleinement engagé dans le développement industriel du mix énergétique et risque de déstabiliser et de fragiliser le tissu industriel local, qui va pourtant devoir se préparer, et être accompagné, dans sa transition au service de l'énergie de demain.

Considérant l'importance économique, sociale et écologique pour notre territoire de préserver l'intégrité de l'entreprise EDF, de garantir ses missions, comme ses moyens, de disposer d'un véritable outil pour organiser la transition écologique et énergétique,

Il est proposé au conseil municipal de voter la présente motion qui demande au gouvernement de renoncer au projet « Hercule » et de proposer une trajectoire d'avenir pour notre opérateur national garantissant la péréquation territoriale, l'égalité d'accès à l'énergie et le développement d'une énergie durable sur nos territoires

Sonia KRIMI : Il y a des combats où on peut travailler ensemble, je m'inscris dans ce que Mme PIC vient de lire, Jean-Michel et moi nous voterons pour cette motion et je tiens à dire que notre président et vice-président en charge du développement économique, car on a envie d'entendre la diversité des acteurs et pas seulement Cherbourg-en-Cotentin. Je pense que ce sujet est à inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du Cotentin, et on a d'autres défis qui nous attendent comme par exemple à la CLIE d'ORANO dont j'ai l'ordre du jour dont un point très important : le dossier de faisabilité de l'implantation d'une nouvelle piscine d'entreposage pour les combustibles nucléaires usés. Un projet porté par EDF qu'on va renégocier demain et je pense que cela fait partie des grands projets structurants pour notre agglomération. J'aimerais finir par m'excuser et au nom de mes équipes parce que je n'ai pas pu recevoir les syndicats et je les invite à faire une conférence à distance. Je sais que la parole a été prise longuement devant ma permanence vendredi dernier. La crise COVID m'empêche de vous recevoir physiquement aujourd'hui mais je suis prête recevoir une délégation si vous le demandez.

Benoit ARRIVE : Très heureux que vous soutenez cette motion, nous avons reçu l'intersyndicale de Flamanville et nous avons décidé de les aider dans leur combat et de présenter cette motion en conseil. Ils sont d'ailleurs venus et je vous confirme qu'ils attendent un retour de votre part, Mme la Députée, et puis si elle est votée en conseil municipal nous allons la transmettre, à la fois par le groupe, mais aussi par l'administration à l'agglomération pour qu'elle soit présentée au prochain conseil d'agglomération et je me ferai un plaisir de la présenter en tant que vice-président au développement économique et sur l'aspect énergétique au niveau local et comme dans d'autres instances.

Barzin VIEL-BONYADI : Les 3 élus de la coopérative citoyenne vont voter pour, parce qu'il est important de soutenir le service public, même si ce n'est pas la garantie d'un service satisfaisant aux besoins des usagers. Privatiser les profits et socialiser les pertes, on se moque de nous, mais il est important de soutenir les salariés d'EDF, pour autant il y a des éléments dans cette motion dans lesquelles nous ne pouvons pas souscrire, mais le fait de consacrer le Cotentin comme un pôle industriel majeur, s'agissant de la production d'énergie pour commencer, on estime que le Cotentin n'a pas vocation à produire toujours plus, c'est une perspective qui n'est désirable pour aucun territoire, parce que l'énergie doit être produite à proximité du territoire où elle est consommée, je prends comme exemple, le parc éolien du Val de Saire, cette mise en place est une bonne chose, sauf que l'énergie qu'elle produira ne bénéficiera pas à notre territoire, nos concitoyens, notre industrie, ni en Normandie, ni même en France, puisqu'elle sera envoyée vers l'Espagne et le Portugal. Donc, le Cotentin sera en surproduction d'énergie, et devra faire parvenir toujours plus d'électricité vers l'extérieur, ce qui implique la saturation de lignes, l'impact sur la santé des lignes à haute tension, sur les milieux naturels aussi, et nous ne pouvons pas souscrire au terme du mix énergétique dont il est question dans la motion, qui implique un maintien à minima de la production d'énergie nucléaire qui n'est ni renouvelable, ni décarbonnée. Il faut aussi avoir en tête que le prix du mégawatt heure du nucléaire monte en flèche, à cause de la construction des EPR, et tous leurs dysfonctionnements, c'est un gaspillage d'argent public, on attend encore les retombées financières de l'EPR dans le Cotentin, et je pense que l'on pourra attendre encore longtemps. On sait que les énergies renouvelables constituent le choix le plus raisonnable économiquement pour les usagers, on sait également que la France pourrait être approvisionnée à 100 % d'énergie renouvelable à horizon 2050, plusieurs rapports transmis à l'Etat ont été produits ces dernières semaines, donc on peut envisager dans les prochaines décennies que l'on puisse rompre notre dépendance à l'énergie nucléaire. C'est le chemin qu'il faut emprunter pour notre service public d'énergie, pour un Etat réellement stratégique, pour plus d'indépendance énergétique, plus d'emplois locaux et durables. Nous voterons pour cette motion avec malgré tout, ces éléments en tête.

Valérie VARENNE : Juste sur la motion, je voudrais souligner le caractère de précarité énergétique, aujourd'hui 3,5 millions de ménages sont sous couvert de la précarité énergétique et pour avoir participé à une réunion des acteurs de la solidarité avec M. le Préfet, des associations soulignaient l'importance de garder le caractère public d'EDF et la facilité d'avoir un seul interlocuteur pour pouvoir constituer des dossiers et aider ces ménages d'où l'importance de la motion qui est votée ce soir.

Benoît ARRIVE : On transmettra cette motion au Ministre concerné si vous l'adoptez, ainsi qu'à l'agglomération.

21H51 Votants : **54**

Pour : **44** Contre : **0** Abstentions : **10** NPPV : **0**

Secrétaire de séance : M. BERHAULT Bernard

Séance levée à 21 h 52

Le Maire,



Benoît ARRIVÉ

P.J. Annexe I

Mesures votées en PLF21 et LFR IV**Les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) :**

- 750 M€ d'avances pour les AOM de province, sur demande.

Petites communes :

- Garantie des fonds départementaux de répartition des DMTO (par amendement au Sénat) – entre 15 et 50 M€.

Plan de relance :

- 650 M€ de crédits pour la rénovation énergétique des bâtiments pour le bloc communal
- Aide aux maires densificateurs (350 M€).

→ **Soit plus de 3 milliards d'euros**

Tableau récapitulatif :

Bloc communal (en M€)	3 080
Filet de sécurité (LFR-III)	230
DSIL (Relance - LFR-III)	950
DMTO communaux (PLF 21)	15
AOM (LFR-IV)	750
Aide aux maires densificateurs (Relance)	350
Masques	135
Rénovation thermique (Relance)	650

01 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE
Prises en application des dispositions de l'article L.2122-22
Du Code Général des Collectivités Territoriales

DM_2020_0320_CC du 6 octobre 2020

Mise à disposition – Association "Les Lynx" de la ville de Valognes

Mise à disposition du terrain de baseball à la Lande-Saint-Gabriel pour l'année 2020 – Redevance d'utilisation de 306 € la journée et 159 € la demi-journée

DM_2020_0321_CC du 6 octobre 2020

Mise à disposition – Associations "Les Terribles" et "Gym 2000"

Mise à disposition d'équipements sportifs de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville pour l'année 2020/2021

DM_2020_0322_CC du 29 septembre 2020

Le Circuit – Demande de subvention

Sollicitation d'une subvention à hauteur de 30 000 € pour l'année 2021 auprès de la région Normandie

DM_2020_0323_CC du 7 octobre 2020

Mise à disposition d'un local – SARL La Bacouette

Mise à disposition d'un local situé quai de la Hune au port Chantereyne à Cherbourg-Octeville à Monsieur Florent REGAL – A partir du 28 septembre 2020 et pour une durée de 5 ans – Redevance annuelle de 2 103,60 € TTC

DM_2020_0324_CC du 24 aout 2020

Activités péri-éducatives – Association « USTE Tennis de table »

Ateliers de découverte « Tennis de table et handball » destinés aux enfants des écoles élémentaires Jean Goubert de la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville du 1^{er} septembre au 16 octobre 2020 et du 2 novembre au 18 décembre 2020 - Cout prévisionnel de la prestation 630 € pour 14 séances de 1h30

DM_2020_0325_CC du 24 aout 2020

Activités péri-éducatives – Madame Nelya KANTSEROVA

Ateliers de découverte « activité manuelle » destinés aux enfants des écoles élémentaires Léon Blum de la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville du 1^{er} septembre au 16 octobre 2020 et du 2 novembre au 18 décembre 2020 - Cout prévisionnel de la prestation 735 € pour 14 séances de 1h30

DM_2020_0326_CC du 24 aout 2020

Activités péri-éducatives – Les Francas

Ateliers de découverte « Eco Paturage » destinés aux enfants des écoles élémentaires et maternelles de la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville :

- François Mitterrand les jeudis et la maternelle Léon Blum les vendredis du 1^{er} septembre au 16 octobre 2020
- François Mitterrand les jeudis et Joseph Bocher les vendredis du 2 novembre au 18 décembre 2020

Ateliers de découverte « Cuisine » destinés aux enfants des écoles élémentaires et maternelles de la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville :

- Jules Ferry les mardis, Jean Goubert les jeudis et Joseph Bocher les vendredis du 1^{er} septembre au 16 octobre 2020
- La maternelle Raymond Lecorre les mardis, la maternelle Pauline Kergomard les jeudis et la maternelle Joseph Bocher les vendredis du 2 novembre au 18 décembre 2020

Ateliers de découverte « Autour du handicap » destinés aux enfants des écoles élémentaires de la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville :

- Jean Mace les mardis et François Mitterrand les jeudis du 1^{er} septembre au 16 octobre 2020
- Jean Mace les mardis et Jean Goubert les jeudis du 2 novembre au 18 décembre 2020

Ateliers de découverte « Jeux de société » destinés aux enfants des écoles élémentaires de la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville :

- François Mitterrand les jeudis du 1^{er} septembre au 16 octobre 2020
- Jules Ferry les mardis et Jean Goubert les jeudis du 2 novembre au 18 décembre 2020

Cout prévisionnel de 4 462,50 € pour 119 séances de 1h30

DM_2020_0327_CC du 24 aout 2020

Activités péri-éducatives – L'association Sportive d'Hainneville

Ateliers de découverte « Jeux de ballons » destinés aux enfants de l'école maternelle Pauline Kergomard de la commune déléguée d'Equedreuil-Hainneville les jeudis du 1^{er} septembre au 16 octobre 2020

Ateliers de découverte « Sports extérieurs » destinés aux enfants des écoles élémentaires Jean Macé et Jules Ferry de la commune déléguée d'Equedreuil-Hainneville les mardis du 1^{er} septembre au 16 octobre 2020

Ateliers de découverte « Sports de raquettes » destinés aux enfants de l'école élémentaires Jean Goubert de la commune déléguée d'Equedreuil-Hainneville les jeudis du 1^{er} septembre au 16 octobre 2020

Ateliers de découverte « Sports innovants » destinés aux enfants des écoles élémentaires de la commune déléguée d'Equedreuil-Hainneville :

- Joseph Bocher les vendredis du 1^{er} septembre au 16 octobre 2020
- Jules Ferry les mardis du 2 novembre au 18 décembre 2020

Ateliers de découverte « Sports collectifs » destinés aux enfants de l'école élémentaire François Mitterrand de la commune déléguée d'Equedreuil-Hainneville les jeudis du 2 novembre au 18 décembre 2020

Ateliers de découverte « Jeux d'opposition » destinés aux enfants de l'école maternelle Léon Blum de la commune déléguée d'Equedreuil-Hainneville les vendredis du 2 novembre au 18 décembre 2020

Cout prévisionnel de 2 520 € pour 56 séances de 1h30

DM_2020_0328_CC du 24 aout 2020

Activités péri-éducatives – Madame Stéphanie YVETOT

Ateliers de découverte « Modelage/sculptures » destinés aux enfants des écoles élémentaires de la commune déléguée d'Equedreuil-Hainneville :

- Jean Mace les mardis, Jean Goubert les jeudis et Léon Blum les vendredis du 1^{er} septembre au 16 octobre 2020
- Jean Mace les mardis, Jean Goubert les jeudis et Léon Blum les vendredis du 2 novembre au 18 décembre 2020

Cout prévisionnel de 2 205 € pour 42 séances de 1h30

DM_2020_0329_CC du 24 aout 2020

Activités péri-éducatives – Madame Catherine TISSOT

Ateliers de découverte « Photos/light painting » destinés aux enfants des écoles élémentaires de la commune déléguée d'Equedreuil-Hainneville :

- Jules Ferry les mardis, Jean Goubert les jeudis et Joseph Bocher les vendredis du 1^{er} septembre au 16 octobre 2020
- Jules Ferry les mardis, Jean Goubert les jeudis et Joseph Bocher les vendredis du 2 novembre au 18 décembre 2020

Cout prévisionnel de 2 205 € pour 42 séances de 1h30

DM_2020_0330_CC du 24 aout 2020

Activités péri-éducatives – L'école de cirque Barba Sousa

Ateliers de découverte « Cirque » destinés aux enfants des écoles maternelles de la commune déléguée d'Equedreuil-Hainneville :

- Les Avoynes les mardis et François Mitterrand les jeudis du 1^{er} septembre au 16 octobre 2020
- Raymond Le Corre les mardis et Pauline Kergomard les jeudis du 2 novembre au 18 décembre 2020

Cout prévisionnel de 1 470 € pour 28 séances de 1h30

DM_2020_0331_CC du 24 aout 2020

Activités péri-éducatives – Madame Virginie TISON

Ateliers de découverte « Zumba kids » destinés aux enfants des écoles élémentaires de la commune déléguée d'Equedreuil-Hainneville :

- Jules Ferry les mardis et Léon Blum les vendredis du 1^{er} septembre au 16 octobre 2020
- Jules Ferry les mardis et Joseph Bocher les vendredis du 2 novembre au 18 décembre 2020

Cout prévisionnel de 1 260 € pour 28 séances de 1h30

DM_2020_0332_CC du 8 octobre 2020

Maison de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable – Location d'exposition

Mise à disposition de l'exposition « Champignons » par l'Entreprise Expositions Culturelles à la Maison de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable du 10 au 27 novembre 2020 – Coût de la location : 470 € et assurance de 1 416 €

DM_2020_0333_CC du 24 septembre 2020

Centre Multi Activité Gambetta – L'association ACDAL

Mise à disposition de la salle n°4 et de la pièce à l'étage au profit de l'association ACDAL – Du 29 septembre 2020 au 30 juin 2021 les mardis de 20h à 22h

DM_2020_0334_CC du 9 octobre 2020

Mise à disposition de locaux – Monsieur Michel TISON

Résiliation du bail de location du garage n°2 de 25 m² – 39 rue Delalée, commune déléguée de Cherbourg-Octeville – A compter du 1^{er} octobre 2020

DM_2020_0335_CC du 2 octobre 2020

Maison de quartier Le Totem – Madame Elif FIDAN

Atelier d'initiation au yoga avec les adultes fréquentant le Totem de la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville – Du 3 novembre au 15 décembre 2020 les mardis de 14h à 15h30 – 420 € (7 séances)

DM_2020_0336_CC du 14 septembre 2020

Maisons de quartier d'Équeurdreville-Hainneville – Madame Aude PERON

Atelier d'éveil musical à destination des enfants et des assistants maternels fréquentant le relais des assistants maternels – de septembre à décembre 2020 les lundis au Puzzle, les mardis au Cetic et les vendredis au Totem pendant 45 minutes – 720 € (18 séances)

DM_2020_0337_CC du 1^{er} octobre 2020

Association Artcontexte+ – Monsieur Alain BUHOT

Intervention de monsieur Alain BUHOT pour des ateliers arts plastique pour l'année 2020/2021 sur et hors du temps scolaire – 42 € la séance d'une heure

DM_2020_0338_CC du 3 septembre 2020

Mise à disposition – Association du PLE

Mise à disposition gratuite de la salle polyvalente et de la cuisine du Totem d'Équeurdreville-Hainneville du 1^{er} septembre 2020 au 31 juillet 2021 le mercredi de 18h à 19h30 pour son activité Chant

DM_2020_0339_CC du 9 octobre 2020

Mise à disposition – ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique)

Mise à disposition gratuite du petit gymnase Lecanu et du petit Dojo d'Équeurdreville-Hainneville au profit de l'ITEP les lundis de 15h à 16h30 et les vendredis de 9h30 à 11h30 de septembre 2020 à juin 2021

DM_2020_0340_CC du 19 octobre 2020

SMACL Assurances

Sinistre dégradation des portes d'accueil de la maison de quartier rue de la Perouse – Acceptation de l'indemnité d'assurance immédiat d'un montant de 4 290,60 € déduction faite de la franchise.

DM_2020_0341_CC du 25 septembre 2020

Activités péri-éducatives – Club de Loisirs de Tourlaville

Prestation par le Club de Loisirs de Tourlaville d'ateliers de découverte socio-éducatifs ou socio-culturels destinés aux enfants des écoles publiques maternelles et élémentaires de Tourlaville du 1^{er} septembre 2020 au 6 juillet 2021 - Cout prévisionnel de 6 130 € pour 149 séances

DM_2020_0342_CC du 14 octobre 2020

Mise à disposition de locaux – Société ENGIE Solutions

Bail de location du garage n°4 de 25 m² – Rue de la Fraternité, commune déléguée de Cherbourg-Octeville – A compter du 1^{er} octobre 2020 pour une durée de trois ans – Loyer mensuel de 42,80 €

DM_2020_0343_CC du 15 octobre 2020

Mise à disposition de locaux – Association « Gaviota Groupe Vocal Tendance »

Mise à disposition gratuite de locaux rue de l'église Saint Joseph à Tourlaville au profit de l'association « Gaviota Groupe Vocal Tendance » – Du 12 octobre 2020 au 1^{er} juillet 2021

DM_2020_0344_CC du 15 octobre 2020

Mise à disposition de locaux – Pole De Sante Liberal Et Ambulatoire La Saire

Mise à disposition gratuite de la salle Victor Hugo à Tourlaville au profit du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire La Saire – A compter du 13 octobre 2020 pour une durée de six mois renouvelable

DM_2020_0345_CC du 22 octobre 2020

Maison Olympe De Gouges 10078

L'article 3 de la décision créant la régie d'avances est abrogé et remplacé par : la régie paie des dépenses suivantes : droits d'entrée dans les musées, cinéma, parc, enceintes sportives et autres sites de loisirs, denrées alimentaires, boissons, produits d'entretien, fournitures pour activités manuelles et pédagogiques, développement photos, matériel de bricolage, entretien, réparation, frais postaux, documentation, petit équipement, fournitures administratives, fournitures horticoles.

La régie rembourse aux usagers les sorties annulées par l'organisateur. Le remboursement donne lieu à l'émission d'une attestation signée par l'utilisateur. En cas de paiement par chèque, le régisseur doit s'assurer que le montant a bien été encaissé.

DM_2020_0346_CC du 15 octobre 2020

Mise à disposition de locaux – Réseau Canopé

Mise à disposition gratuite de locaux dans un immeuble au 78 rue de la Duché à Cherbourg-Octeville au profit du Réseau Canopé – A compter du 16 juillet 2020 pour une durée de trois ans

DM_2020_0347_CC du 3 septembre 2020

Mise à disposition – L'association Scrap & Cie

Mise à disposition gratuite du Totem d'Equedreville-Hainneville au profit de l'association Scrap & Cie pour son activité de scrapbooking les lundis de 13h30 à 16h30 et les mardis de 19h30 à 22h30 du 1^{er} septembre 2020 au 31 juillet 2021

DM_2020_0348_CC du 3 septembre 2020

Mise à disposition – L'association Plein de Déliés

Mise à disposition gratuite du Totem d'Equedreville-Hainneville au profit de l'association Plein de Déliés pour son activité de calligraphie les mercredis de 18h à 20h30 du 1^{er} septembre 2020 au 31 juillet 2021

DM_2020_0349_CC du 19 octobre 2020

Mise à disposition de locaux – Ministère de l'Education Nationale

Mise à disposition de bureaux situé dans un immeuble au 78 rue de la Duché à Cherbourg-Octeville au Ministère de l'Education Nationale – A compter du 15 juillet 2020 pour une durée de deux ans – Redevance annuelle de 27 000 €

DM_2020_0350_CC du 14 octobre 2020

Activités péri-éducatives – LUCREATION SAS

Prestation par Madame Lucrecia Acuna pour des ateliers de découverte socio-éducatifs ou socio-culturels destinés aux enfants des écoles publiques maternelles et élémentaires de Tourlaville du 1^{er} septembre 2020 au 6 juillet 2021 - Cout prévisionnel de 1 260 € pour 36 séances

DM_2020_0351_CC du 16 octobre 2020

Transfert d'inventus – Musée Thomas Henry

Transfert des 623 inventus du catalogue « Cherbourg au-delà des mers : voyage dans les collections océaniques du muséum Emmanuel Liass » de Roger Boulay sur la régie du musée Thomas Henry - Mise en vente de ces 623 ouvrages au prix unitaire de 14 € sur la régie du musée Thomas Henry à compter du 26 octobre 2020

DM_2020_0352_CC du 16 octobre 2020

Prise à bail de locaux – Presqu'Ile Habitat

Mise à disposition de locaux de 1000 m² pour Cherbourg-en-Cotentin situés dans l'immeuble 2 rue des Bastions à Cherbourg-Octeville à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de quatre ans – Loyer annuel de 60 000 €

DM_2020_0353_CC du 4 septembre 2020

Relais Assistantes Maternelle du Puzzle - Lire et faire lire

Programme culturel sur Equedreville-Hainneville tendant à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants par l'intervention de bénévoles, La Ligue de l'enseignement, l'UDAF et la ville de Cherbourg-En-Cotentin s'associent

DM_2020_0354_CC du 4 septembre 2020

Multi-accueil « La Fenotte » - Lire et faire lire

Programme culturel sur Equeurdreville-Hainneville tendant à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants par l'intervention de bénévoles, La Ligue de l'enseignement, l'UDAF et la ville de Cherbourg-En-Cotentin s'associent

DM_2020_0355_CC du 19 octobre 2020

Mise à disposition – Ars Nova Consort et Musardille

Mise à disposition temporaire gratuite de la salle dite Frédérique Le Rey au sein de l'école La Polle à Cherbourg-Octeville au profit de Ars Nova Consort les lundis de 19h30 à 22h et Musardille les samedis 14 novembre, 5 et 12 décembre 2020 de 10h30 à 17h du 23 septembre au 31 décembre 2020

DM_2020_0356_CC du 19 octobre 2020

Service Vie des Quartiers de Turlaville – Compagnie P3

Initiation de danse Hip-Hop par monsieur Souamy au point d'accueil Northeim par la compagnie P3 les mercredis de 17h30 à 18h30 pendant la période scolaire du 4 novembre 2020 au 13 janvier 2021 pour un montant de 480 € TTC (8 séances)

DM_2020_0357_CC du 3 septembre 2020

Mise à disposition – L'association Des Jeux plein la Manche

Mise à disposition gratuite du Totem d'Equeurdreville-Hainneville au profit de l'association Des Jeux plein la Manche les 3^{ème} vendredis du mois de 18h à 22h30 du 1^{er} septembre 2020 au 31 juillet 2021

DM_2020_0358_CC du 3 septembre 2020

Mise à disposition – L'association Nord Cotentin Foot de Table (NCFT)

Mise à disposition gratuite du Totem d'Equeurdreville-Hainneville au profit de l'association Nord Cotentin Foot de Table les lundis de 18h30 à 22h du 1^{er} septembre 2020 au 31 juillet 2021

DM_2020_0359_CC du 20 octobre 2020

Mise à disposition – Les associations L'Estran et les Goublins

Mise à disposition gratuite de locaux situés à l'ancien CTM d'Equeurdreville-Hainneville au profit de l'association L'Estran les mercredis de 13h à 19h et de l'association les Goublins les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois de 19h à 23h30 du 23 septembre au 31 décembre 2020

DM_2020_0360_CC du 20 octobre 2020

Mise à disposition – Université Inter-Ages

Mise à disposition gratuite de la salle Dutilleux du Conservatoire à Rayonnement Communal au profit de l'université Inter-Ages les vendredis de 10h à 11h30 du 6 novembre 2020 au 2 avril 2021 hors vacances scolaires et jours fériés

DM_2020_0361_CC du 20 octobre 2020

Annulation de mise à disposition – Covid-19

Invalidité des conventions de mise à disposition de locaux en raison des activités non autorisées du fait de la pandémie – Décisions DM_2020_0194_CC, DM_2020_0195_CC et DM_2020_0198_CC

DM_2020_0362_CC du 20 octobre 2020

Accès à l'art et la culture - Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)

Actions en faveur de l'accès à l'art et la culture pour les personnes détenues à la maison d'arrêt de Cherbourg – Subvention attendue du Service Pénitentiaire D'insertion Et De Probation – Autorisation de signer cette convention

DM_2020_0363_CC du 22 octobre 2020

Modification de mise en vente - Musée Thomas Henry

Modification de la quantité de certains articles mis en régie, 75 affiches mises en vente et non 250, annulation de la mise en vente de 30 exemplaires d'une bande dessinée et 25 catalogues mis hors commerce pour les remettre aux prêteurs de l'exposition

DM_2020_0364_CC du 10 septembre 2020

Maison de quartier Cétici - Madame Sophie Montreuil

Animation d'un atelier équilibre et mémoire à destination des adultes fréquentant les maisons de quartier les mercredis de 10h à 11h30 du 16 septembre au 16 décembre 2020 hors vacances scolaires et jours fériés – Cout prévisionnel de 770 € (11 séances)

DM_2020_0365_CC du 23 octobre 2020

Service Vie des Quartiers de Tourlaville – Madame Aude Villette Dutheil

Interventions lors de deux « cafés-discussion » les 2 et 16 novembre 2020 de 14h à 16h sur le thème « Mieux comprendre et gérer les mécanismes de conflit avec ses enfants » pour un montant de 300 € TTC

DM_2020_0366_CC du 23 octobre 2020

Mise à disposition de locaux – Madame Bernadette Varin

Mise à disposition d'un logement situé au 58 rue de la République Duché à Equeurdreville-Hainneville à madame Bernadette Varin – A compter du 1^{er} novembre 2020 pour une durée de trois ans renouvelable – Loyer mensuel de 223,59 €

DM_2020_0367_CC du 4 septembre 2020

Crèches de Tourlaville – Madame Hasne-Beaufils

Interventions sur les crèches Denis Cordonnier et Eglantine de Tourlaville en tant que psychologue sur l'analyse de pratiques professionnelles pour un montant de 2 340 € TTC (13 séances)

DM_2020_0368_CC du 27 octobre 2020

Mise à disposition – L'amicale des chasseurs d'Hardinvast et monsieur Jean-Claude Leterrier

Mise à disposition gratuite de terrains nus situés à Hardinvast (A59, A80, A90, A94, A102, A105, A106 à A109, A294, A352 à A354, A362, A368 à A387, A392, A511, A530, A532, A832 et B189) à partir du 27 octobre 2020 pour une durée d'un an renouvelable

DM_2020_0369_CC du 27 octobre 2020

Mise à disposition – L'amicale des chasseurs de Couville

Mise à disposition gratuite de terrains nus situés à Couville (ZB 151, ZB 155, ZC 88, ZC 111 et ZC 117) à partir du 27 octobre 2020 pour une durée d'un an renouvelable

DM_2020_0370_CC du 28 octobre 2020

Demande de subventions - Musée Thomas Henry

Sollicitation de subventions et de mécénat les plus larges afin de restaurer un tableau d'Horace Vernet

DM_2020_0371_CC du 28 octobre 2020

Acceptation d'un don - Musée De La Libération

Don d'objet ayant appartenu au capitaine Robert B. Kirkpatrick – Inscription à l'inventaire du musée

DM_2020_0372_CC du 28 octobre 2020

Acceptation d'un don - Musée De La Libération

Don d'objet ayant appartenu au capitaine Raoult Pérot – Inscription à l'inventaire du musée

DM_2020_0373_CC du 26 octobre 2020

Piscine d'Equeurdreville-Hainneville – Association Emmaüs du Cotentin

Accueil à titre gratuit de l'association Emmaüs du Cotentin au centre aquatique d'Equeurdreville-Hainneville à partir du 26 octobre 2020 pour une durée d'un an

DM_2020_0374_CC du 26 octobre 2020

Piscine d'Equeurdreville-Hainneville – Collège Raymond Le Corre

Accueil à titre gratuit du collège Raymond Le Corre au centre aquatique d'Equeurdreville-Hainneville les mercredis de 8h à 9h50 du 9 septembre 2020 au 17 février 2021 et les jeudis de 13h50 à 14h50 du 10 septembre 2020 au 26 juin 2021

DM_2020_0375_CC du 26 octobre 2020

Piscine d'Equeurdreville-Hainneville – Collège Jules Ferry

Accueil à titre gratuit du collège Jules Ferry au centre aquatique d'Equeurdreville-Hainneville les mercredis de 8h à 9h50 du 24 mars au 23 juin 2021 et les jeudis de 8h à 8h50 du 10 septembre 2020 au 18 février 2021 – Deux lignes d'eau disponibles pour l'UNSS les mercredis de 15h à 16h en période scolaire du 9 septembre 2020 au 26 juin 2021

DM_2020_0376_CC du 29 octobre 2020

Mise à disposition de locaux – Monsieur Erik Defrance

Mise à disposition d'un logement situé dans l'école Jean Macé au 28 rue de la République à Equeurdreville-Hainneville à monsieur Erik Defrance – A compter du 1^{er} décembre 2020 pour une durée d'un an renouvelable – Loyer mensuel de 213,81 €

DM_2020_0377_CC du 29 octobre 2020

SMACL Assurances

Sinistre dégradation de la porte d'entrée de l'école de la Polle, maison du projet, rue Jacques Cartier – Acceptation de l'indemnité d'assurance d'un montant de 1 665,53 € déduction faite de la franchise et de la vétusté

DM_2020_0378_CC du 02 novembre 2020

Espace Culturel Buisson 10094

L'article 2 de la décision n°DM_2018_0150_CC est abrogé.

En raison de la crise sanitaire, de nombreux spectacles sont annulés. Les annulations du mois de novembre représentent 1 785 billets à rembourser et d'autres annulations sont à venir.

Afin de répondre à cette augmentation du nombre de remboursements à effectuer, le montant maximum de l'avance à consentir Au régisseur est fixé à 20 000 € jusqu'au 31 mars 2021.

Ce montant sera de nouveau fixé à 10 000 € à compter du 1^{er} avril 2021.

DM_2020_0379_CC du 03 novembre 2020

Mise à disposition – Centre Communal d'Action Sociale

Mise à disposition gratuite des locaux de l'ancienne école maternelle Arc-En-Ciel sis 11 rue Paul Talluau à Cherbourg-Octeville à partir du 5 décembre 2019 pour une durée de 3 ans

DM_2020_0380_CC du 03 novembre 2020

Mise à disposition – Centre Communal d'Action Sociale

Mise à disposition gratuite de locaux sis 8 rue de Colmar à Cherbourg-Octeville à partir du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans

DM_2020_0381_CC du 03 novembre 2020

Mise à disposition – Centre Communal d'Action Sociale

Mise à disposition gratuite de locaux sis rue Jacques Prévert à Cherbourg-Octeville à partir du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans

DM_2020_0382_CC du 04 novembre 2020

Mise à disposition – Fondation Bon Sauveur

Mise à disposition gratuite de locaux du conservatoire de musique à Cherbourg-Octeville : les salles Rigoletto et Erard les jeudis de 10h30 à 11h30 hors vacances scolaires et jours fériés et le studio Salomé les jeudis de 13h à 15h hors vacances scolaires et jours fériés du 1^{er} octobre 2020 au 1^{er} juillet 2021

DM_2020_0383_CC du 7 octobre 2020

Stages de voile – Ecole Voile Et Vent

Organisation de stages de voile aux enfants de cours moyen des écoles Zola, Doucet, Marie Ravenel, Jean-Jacques Rousseau, Jean Zay, Jules Ferry et Voltaire de Tourlaville de septembre 2020 à juillet 2021 – 13 € par enfant

DM_2020_0384_CC du 06 novembre 2020

Mise à disposition – Centre Communal d'Action Sociale

Mise à disposition gratuite de la cour de la cuisine centrale sis rue de l'Île de France à Cherbourg-Octeville à partir du 2 novembre pour une durée de 1 an, afin de permettre l'installation de Bungalows pour les Restos du coeur

DM_2020_0385_CC du 10 novembre 2020

Numérisation des collections normandes – Musée Thomas Henry

Ouvrir la dépense de 16 000 € en fonctionnement sur la ligne de crédit 45252 du budget du Musée Thomas Henry pour la numérisation des collections normandes et solliciter l'octroi d'une subvention de la DRAC à hauteur de 8 000 €

DM_2020_0386_CC du 25 septembre 2020

Compagnie Gazibul – Spectacle Racines

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec la compagnie Gazibul en contrepartie de 29 représentations pour le spectacle « Racines » au théâtre des miroirs du 19 au 30 janvier 2021 pour un montant de 18 035,75 € TTC (+738,50 € de frais d'hébergement, +1 397,66 € de frais de repas et +830,20 € de frais de transport)

DM_2020_0387_CC du 16 novembre 2020

La crèche La Fenotte 10023

L'article 4 de la décision créant la régie de recettes est abrogé et remplacé par : à compter du 1^{er} janvier 2020, les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : numéraire, chèque bancaire ou postal, prélèvement automatique.
Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'une quittance.

DM_2020_0388_CC du 16 novembre 2020

Multi-Accueil Montecot 10056

L'article 4 de la décision créant la régie de recettes est abrogé et remplacé par : à compter du 1^{er} janvier 2020, les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : numéraire, chèque bancaire ou postal, paiement en ligne sur internet, chèque emploi service universel (CESU), prélèvement automatique.

DM_2020_0389_CC du 16 novembre 2020

Crèche Familiale 10055

L'article 4 de la décision créant la régie de recettes est abrogé et remplacé par : à compter du 1^{er} janvier 2020, les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : numéraire, chèque bancaire ou postal, paiement en ligne sur internet, chèque emploi service universel (CESU), prélèvement automatique.

DM_2020_0390_CC du 16 novembre 2020

Crèche Les P'tits Loups 10054

L'article 4 de la décision créant la régie de recettes est abrogé et remplacé par : à compter du 1^{er} janvier 2020, les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : numéraire, chèque bancaire ou postal, paiement en ligne sur internet, chèque emploi service universel (CESU), prélèvement automatique.

DM_2020_0391_CC du 16 novembre 2020

Halte-Garderie Talluau 10059

L'article 4 de la décision créant la régie de recettes est abrogé et remplacé par : à compter du 1^{er} janvier 2020, les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : numéraire, chèque bancaire ou postal, paiement en ligne sur internet, chèque emploi service universel (CESU), prélèvement automatique.

DM_2020_0392_CC du 16 novembre 2020

La Mosaïque 10046

L'article 4 de la décision créant la régie de recettes est abrogé et remplacé par : à compter du 1^{er} janvier 2020, les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : numéraire, chèque bancaire ou postal, chèque emploi service universel (CESU), chèque @too, chèque « SPOT 50 », bons CAF, bons MSA, chèque vacances, prélèvement automatique.

DM_2020_0393_CC du 13 novembre 2020

Déclassement de matériel de puériculture – Multi Accueil Les P'tits Loups

Déclassement en vue de destruction de matériel de puériculture cassé du Multi Accueil Les P'tits Loups : un caisson chaud, un relax en PVC rose saumon, une piscine Ouistitis carrée, une banquette vache cochon, une banquette chat souris, un fauteuil chat, deux grands tapis bleu, deux tapis poisson et deux relax

DM_2020_0394_CC du 16 novembre 2020

Mise à disposition de terrain nu – Monsieur Eric HOMO

Mise à disposition d'un terrain nu (AH-189) situé hameau Burnel à Tourlaville à monsieur Eric HOMO – A compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de trois ans – Loyer mensuel de 25,11 €

DM_2020_0395_CC du 16 novembre 2020

Mise à disposition de terrain nu – Société de chasse intercommunale de Digosville-Tourlaville

Mise à disposition gratuite d'un terrain nu (AE 37) situé Lande Saint Maur à Tourlaville au profit de la société de chasse intercommunale de Digosville-Tourlaville – A compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de trois ans

DM_2020_0396_CC du 16 novembre 2020

Piscine de Collignon – Ecole et collège de Saint-Pierre-Eglise

Accueil de 2 classes de primaires de l'école et collège de Saint-Pierre-Eglise à la piscine de Collignon le jeudi de 9h50 à 10h30 du 5 novembre au 17 décembre 2020 soit 7 séances et une classe de maternelles le mardi de 14h50 à 15h30 du 11 mai au 22 juin 2021 soit 7 séances – 70 €/séance/classe

DM_2020_0397_CC du 16 novembre 2020**Piscine de Collignon – Collège de Saint-Pierre-Eglise**

Accueil de 2 classes de 6^{ème} du collège de Saint-Pierre-Eglise à la piscine de Collignon le mercredi de 9h à 9h40 du 9 septembre au 14 octobre 2020 soit 6 séances et une classe de 6^{ème} le mercredi de 9h à 9h40 du 4 novembre au 16 décembre 2020 soit 7 séances – 70 €/séance/classe

DM_2020_0398_CC du 9 novembre 2020**Mise à disposition de locaux – L'association Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)**

Mise à disposition gratuite de 2 locaux à Equeurdreville-Hainneville au profit de l'association Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) tous les jeudis de 17h à 00h00, local mutualisé avec le Souvenir Français et En sortant de l'école – A compter du 1^{er} décembre 2020 pour une durée de trois ans

DM_2020_0399_CC du 9 novembre 2020**Mise à disposition de locaux – L'association En sortant de l'école**

Mise à disposition gratuite de 2 locaux à Equeurdreville-Hainneville au profit de l'association En sortant de l'école chaque dernier vendredi du mois, excepté pendant les vacances scolaires, le vendredi précédant celles-ci, local mutualisé avec le Souvenir Français et l'association Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) – A compter du 1^{er} décembre 2020 pour une durée de trois ans

DM_2020_0400_CC du 9 novembre 2020**Mise à disposition de locaux – L'association Souvenir Français**

Mise à disposition gratuite de 2 locaux à Equeurdreville-Hainneville au profit de l'association Souvenir Français tous les mercredis de 15h à 18h, local mutualisé avec de l'association En sortant de l'école et l'association Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) – A compter du 1^{er} décembre 2020 pour une durée de trois ans

DM_2020_0401_CC du 17 novembre 2020**SMACL Assurances**

Sinistre dommages sur la porte automatique de la piscine Chantereyne – Acceptation de l'indemnité d'assurance d'un montant de 750,00 € déduction faite de la franchise

DM_2020_0402_CC du 4 novembre 2020**SMACL Assurances**

Sinistre tentative d'effraction à la Maison pour tous « Léo Lagrange » Square du Nivernais – Acceptation de l'indemnité d'assurance d'un montant de 5 520,00 € déduction faite de la franchise

DM_2020_0403_CC du 28 septembre 2020**Kiosque d'Equeurdreville-Hainneville – Crescendo CAE**

Animation de groupes de parole au Kiosque d'Equeurdreville-Hainneville animé par madame Marie BENOIT salariée par Crescendo CAE les samedi 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre 2020 de 10h à 12h au Kiosque et les vendredis 16 octobre et 27 novembre 2020 de 9h à 11h au Puzzle – Coût prévisionnel de 716,55 € pour 5 séances de 2h frais de déplacement compris

DM_2020_0404_CC du 23 novembre 2020**Tarifification Camping de la Saline**

A compter du 1^{er} janvier 2021, de nouveaux tarifs s'appliqueront (Annexe 1)

DM_2020_0405_CC du 25 novembre 2020**EHPAD La Quincampoise – Location d'exposition**

La Maison de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable met à disposition gratuitement l'exposition « Rencontre avec la vie sous-marine du Cotentin » du 17 novembre 2020 au 17 janvier 2021 – La valeur de l'assurance s'élève à 2 500 €

DM_2020_0406_CC du 25 novembre 2020**EHPAD La Sérénité – Location d'exposition**

La Maison de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable met à disposition gratuitement l'exposition « Rencontre avec la vie sous-marine du Cotentin » du 18 janvier au 15 février 2021 – La valeur de l'assurance s'élève à 2 500 €

DM_2020_0407_CC du 26 novembre 2020**Le Circuit – Partenariat CEZAM**

Convention avec CEZAM afin d'appliquer le tarif réduit aux titulaires de la carte CEZAM, sur présentation de cette dernière, pour les concerts programmés pour 2021

DM_2020_0408_CC du 30 novembre 2020

Mise à disposition de locaux – SARL Secauto

Emprise de terrain en nature de stationnement locaux rue du Vieux Pont à Cherbourg-Octeville au profit de la SARL Secauto – A compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de deux ans

DM_2020_0409_CC du 13 novembre 2020

L'association Toutito Teatro – Spectacle « Petits Poissons »

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec l'association Toutito Teatro en contrepartie de 13 représentations pour le spectacle « Petits Poissons » du 16 au 20 novembre 2020 pour un montant de 5 761 € TTC (comprend les frais de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas)

DM_2020_0410_CC du 17 novembre 2020

Centre aquatique d'Equedreville-Hainneville – Lycée Edmond DOUCET

Accueil de classes du lycée Edmond Doucet à la piscine d'Equedreville-Hainneville le mercredi de 8h à 9h du 9 septembre 2020 au 23 juin 2021 et le mardi de 8h à 8h50 du 8 septembre 2020 au 23 juin 2021

DM_2020_0411_CC du 2 décembre 2020

Mise à disposition de locaux – L'association « AFAC »

Mise à disposition gratuite de locaux situés 219 rue Ferdinand Buisson à Tourlaville au profit de l'association « AFAC » – A compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de cinq ans, un renouvellement pourra s'effectuer par expresse reconduction

DM_2020_0412_CC du 2 décembre 2020

Mise à disposition de locaux – L'association ASES Cotentin

Mise à disposition gratuite de locaux situés 88 boulevard maritime à Tourlaville au profit de l'association ASES Cotentin (redevance pour les dépenses d'eau, d'électricité et de chauffage) – A compter du 22 octobre 2020 pour une durée d'un an

DM_2020_0413_CC du 3 décembre 2020

Autorisation d'occupation du domaine public maritime – Ports de Normandie

Renouvellement d'autorisation d'occupation temporaire du local d'animation « L'Abri » et d'un espace vert autour au 256 boulevard des Flamands à Tourlaville à titre gratuit – A compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de trois ans

DM_2020_0414_CC du 4 décembre 2020

Mise à disposition de locaux – Monsieur et Madame DUREL

Avenant à la mise à disposition d'un logement situé 64 rue du Clos de la Mielle à Tourlaville pour monsieur et madame DUREL – Prolongation de la durée d'occupation jusqu'au 31 janvier 2021

DM_2020_0415_CC du 4 décembre 2020

SMACL Assurances

Sinistre dégradations par incendie au cimetière de la rue du Vieux Tot à Equedreville-Hainneville – Acceptation de l'indemnité d'assurance d'un montant de 10 217,82 € déduction faite de la franchise et de la vétusté

DM_2020_0416_CC du 9 décembre 2020

Caisse de retraites des sapeurs-pompiers volontaires

Attribution d'une pension annuelle aux sapeurs-pompiers volontaires ayant cessé leur activité et réunissant les conditions fixées par le règlement de la caisse de retraites, déduction faite du montant de référence de l'allocation de fidélité, compte tenu des allocations versées par le SDIS (Annexe 2)

DM_2020_0417_CC du 7 décembre 2020

Autorisation d'occupation du domaine public maritime – Ports de Normandie

Renouvellement d'autorisation d'occupation temporaire par la ville d'une emprise de terrain située à l'angle sud-est du Pont-tournant à Cherbourg-Octeville – A compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de cinq ans

DM_2020_0418_CC du 7 décembre 2020

Autorisation d'occupation du domaine public maritime – Ports de Normandie

Renouvellement d'autorisation d'occupation temporaire (+ entretien) par la ville d'une aire de stationnement située rue de la Mer à Tourlaville – A compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de cinq ans

DM_2020_0419_CC du 7 décembre 2020

Bibliothèque Jacques Prévert

Animation d'atelier de communication gestuelle associée à la parole « signe avec bébé » par Marie Diemer Travert le 19 décembre 2020 – Coût de la prestation de 80 € TTC

DM_2020_0420_CC du 7 décembre 2020

Bibliothèque Jacques Prévert – Spectacle « La tortue »

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec l'association Musique Expérience en contrepartie de 2 représentations pour le spectacle « La tortue » le 23 décembre 2020 pour un montant de 1 063 € TTC (frais de SACEM à inclure)

DM_2020_0421_CC du 28 décembre 2020

Le Circuit – Modification de la régie de recette 10016

Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : numéraire, chèque bancaire ou postal, carte bancaire, y compris VAD (paiement par carte bancaire par téléphone), chèques vacances, y compris connect, cart@too, spot 50, virement bancaire

DM_2020_0422_CC du 4 décembre 2020

Association Brouhaha Fabrik – Spectacle « Les 3 TESS »

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec l'association Brouhaha Fabrik en contrepartie du spectacle « Les 3 TESS » le 3 juin 2021 au manoir d'Hainneville pour un montant de 1 900 € TTC (dont 400 € de frais de déplacements, les repas et l'hébergement des 3 artistes sont pris en charge)

DM_2020_0423_CC du 1^{er} décembre 2020

Collectif PourquoiPas – Spectacle « La volonté des cuisses »

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec le collectif PourquoiPas en contrepartie du spectacle « La volonté des cuisses » le 10 juin 2021 sur le parvis de l'Agora pour un montant de 2 400 € TTC

DM_2020_0424_CC du 2 décembre 2020

Compagnie 126 Kilos – Spectacle « Banc de sable »

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec la compagnie 126 Kilos en contrepartie du spectacle « Banc de sable » le 4 juin 2021 sur le parvis de l'Agora pour un montant de 1 900 € TTC (hors droit d'auteur)

DM_2020_0425_CC du 1^{er} décembre 2020

Lapin 34 – Spectacle « Broglli »

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec « Lapin 34 » en contrepartie du spectacle « Broglli » le 26 mai 2021 pour un montant de 2 302 € TTC

DM_2020_0426_CC du 10 décembre 2020

Bibliothèque Louis Lansonneur

Demande de subvention auprès du Centre National (1 050 €) du Livre dans le cadre du développement de la lecture auprès de publics spécifiques pour l'action « Un livre pour toi mais aussi pour toi...et toi ! »

DM_2020_0427_CC du 11 décembre 2020

Bibliothèque Municipale Jacques Prévert – SARL Tohu Bohu

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec la SARL Tohu Bohu en contrepartie du spectacle « Ouesterne » le 16 janvier 2021 pour un montant de 972,42 € TTC incluant les frais de déplacement des 2 artistes, frais de SACEM/SACD à prendre en charge

DM_2020_0428_CC du 11 décembre 2020

Bibliothèque Municipale Jacques Prévert – Association HARPOCELLO

Contrat de cession des droits d'exploitation conclu avec l'association HARPOCELLO en contrepartie du concert du « duo McIver/Saunière » le 17 avril 2021 dans le cadre de Mélodies en Sous-Sol pour un montant de 1 000 € charges et frais de transport inclus, repas du soir des 2 intervenants à prendre en charge

DM_2020_0429_CC du 10 septembre 2020

Mise à disposition de locaux – La compagnie « 800 Litres de paille »

Mise à disposition gratuite de locaux du centre social « Le Cétici » à Equeurdreville au profit de la compagnie « 800 Litres de paille » du 14 au 22 décembre 2020 pour des répétitions de théâtre

DM_2020_0430_CC du 11 décembre 2020

Mise à disposition de locaux – L'association Rêves Manche

Renouvellement de la mise à disposition gratuite de la salle au 1^{er} étage de l'école Gibert-Zola à Cherbourg-Octeville au profit de l'association Rêves Manche à compter du 11 juillet 2020 pour une durée de 3 ans – Redevance demandée pour une participation aux dépenses de chauffage et d'électricité

DM_2020_0431_CC du 14 décembre 2020

Le Circuit – Demande de subvention

Subvention au taux maximal autorisé pour l'année 2021 sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Manche au profit du Circuit

DM_2020_0432_CC du 16 décembre 2020

Mise à disposition de locaux - Le Trident Scène nationale

Renouvellement de la mise à disposition gratuite de 3 plateaux : le théâtre à l'italienne, le théâtre de la Butte et le Vox à compter du 1^{er} octobre 2020 pour une durée de 3 ans

DM_2020_0433_CC du 24 août 2020

Activités péri-éducatives – AS Cherbourg Athlétisme

Ateliers de découverte « Athlétisme » destinés aux enfants des écoles élémentaires et maternelles Joseph Bocher de la commune déléguée d'Équeurdreville-Hainneville du 1^{er} septembre au 16 octobre 2020 pour l'élémentaire et du 2 novembre au 18 décembre 2020 pour la maternelle - Cout prévisionnel de la prestation 630 € pour 14 séances de 1h30

DM_2020_0434_CC du 8 décembre 2020

Spectacle chorale « Les Babouches »

Rémunération de Monsieur François Bartier, metteur en scène pour l'encadrement des enfants de la chorale « Les Babouches » les 16, 17 et 18 décembre 2020 - Montant total de 1 073,88 € net

DM_2020_0435_CC du 21 décembre 2020

Mise à disposition de locaux – Association « Cherbourg Voiles Cotentines »

Mise à disposition à titre gratuit de locaux situés 77 rue du Général De Gaulle à Tourlaville au profit de l'association « Cherbourg Voiles Cotentines » – A compter du 18 janvier 2021 pour une durée d'un an à condition que l'association libère les locaux de l'ancienne serre au plus tard le 30 juin 2021

DM_2020_0436_CC du 21 décembre 2020

Autorisation d'occupation du domaine public maritime – Ports de Normandie

Renouvellement de l'autorisation d'occupation (+ entretien) du square Achille Mesnil située avenue de Paris à Cherbourg-Octeville – A compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de trois ans

DM_2020_0437_CC du 28 décembre 2020

Espace Culturel Buisson – Modification de la régie de recettes 10093

Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : numéraire, chèque bancaire ou postal, carte bancaire, y compris par téléphone ou via internet, chèques vacances, y compris connect, cart@too, spot 50, virement bancaire

DM_2020_0438_CC du 22 décembre 2020

Prise à bail de locaux – Presqu'île Habitat

Mise à disposition d'un logement F3 situé 3 rue du Léon à Cherbourg-Octeville pour la ville pour une mise à disposition de ce logement à la Maison Des Adolescents – A compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 3 ans - Loyer mensuel de 241,20 € et charges de 70,89 €

DM_2020_0439_CC du 22 décembre 2020

Prise à bail de locaux – Presqu'île Habitat

Mise à disposition de locaux situés 3 rue de Penthièvre à Cherbourg-Octeville pour la ville pour l'accueil d'enfants pour des activités périscolaire – A compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 3 ans - Loyer mensuel de 108,86 € et quote-part de charges récupérables

DM_2020_0440_CC du 22 décembre 2020

Prise à bail de locaux – Presqu'île Habitat

Mise à disposition d'un logement F5 situé 4 rue de Cambrésis à Cherbourg-Octeville par la ville pour une mise à disposition de ce local à une association d'aide aux victimes ACJM – A compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 3 ans - Loyer mensuel de 281,40 € et charges de 32,65 €

DM_2020_0441_CC du 22 décembre 2020**Prise à bail de locaux – Presqu'île Habitat**

Mise à disposition d'un logement F3 situé 22 avenue de Normandie à Cherbourg-Octeville pour la ville pour l'usage d'un centre médico-scolaire – A compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 3 ans - Loyer mensuel de 280,82 € et charges de 67,43 €

DM_2020_0442_CC du 22 décembre 2020**Prise à bail de locaux – Presqu'île Habitat**

Mise à disposition d'un local au sein de l'immeuble Chavagnac résidence des Couplets à Equeurdreville pour la ville pour une mise à disposition de ce local à l'association Les Nounous ont du Coeur – A compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 3 ans - Loyer mensuel de 105,55 € et quote-part de charges récupérables

DM_2020_0443_CC - Décision annulée**DM_2020_0444_CC du 4 janvier 2021****Vente de lots de bois**

Attribution des lots aux offres les mieux disantes

Lot n° 1	BAUDOT Alain	120,00 €
Lot n° 2	BAUDOT Alain	90,00 €
Lot n° 3	FEREY Brigitte	50,00 €
Lot n° 4	SZAFIRKO Paul	73,00 €
Lot n° 5	BAUDOT Alain	100,00 €
Lot n° 6	SZAFIRKO Paul	91,00 €
Lot n° 7	<i>Non attribué</i>	
Lot n° 8	AVOINE Aurélien	87,00 €
Lot n° 9	FEREY Brigitte	20,00 €
Lot n°10	COUPPEY Olivier	80,00 €
Lot n°11	COUPPEY Olivier	50,00 €
Lot n°12	BOUGREL Pascal	90,00 €
Lot n°13	AVOINE Solveig	30,00 €
Lot n°14	LEVESQUE Frédéric	250,00 €
Lot n°15	AVOINE Solveig	15,00 €
Lot n°16	BOUGREL Pascal	106,00 €
Lot n°17	AMIOT Patrice	222,00 €
Lot n°18	AMIOT Patrice	121,00 €
Lot n°19	QUERE Nadège	180,00 €
Lot n°20	COUPPEY Olivier	100,00 €
Lot n°21	DOREY François	200,00€
Lot n°22	DOREY François	250,00€

Annexe 1 :

Tarif journalier touriste (TVA à 10 %)	Nouveau tarif HT 2021	Nouveau tarif TTC 2021
La journée (1 emplacement, 1 voiture, 1 personne)	5,43 €	5,97 €
Personne supplémentaire	5,43 €	5,97 €
Électricité	5,34 €	5,87 €
Chien	0,64 €	0,70 €
Enfant de moins de 7 ans	2,73 €	3,00 €
Voiture supplémentaire	1,01 €	1,11 €

Tarif mensuel résident (TVA à 10 %)	Nouveau tarif HT 2021	Nouveau tarif TTC 2021
Mobil home (1 emplacement, 1 voiture, 1 personne)	138,21 €	152,03 €
Caravane	125,62 €	138,18 €
Camping-car	125,62 €	138,18 €
Résident supplémentaire	78,70 €	86,57 €
Voiture supplémentaire	29,75 €	32,73 €
Chien	10,88 €	11,97 €

Tarif location de Mobil-home (TVA à 10%)	Nouveau tarif HT 2021	Nouveau tarif TTC 2021
1 Nuit Basse Saison (de septembre à juin)	35,14 €	38,65 €
1 Semaine Basse Saison (de septembre à juin)	231,15 €	254,27 €
1 Mois (pour 2 personnes) Basse Saison (de septembre à juin)	369,84 €	406,82 €
1 Semaine Haute Saison de juillet à août	342,10 €	376,31 €
Location de draps 2 personnes (TVA à 20 %)	9,15 €	10,98 €
Location de draps 1 personne (TVA à 20 %)	4,58 €	5,50 €
Forfait ménage (TVA à 20 %)	45,77 €	54,92 €
Electricité tarif du kWh (TVA à 20 %)	0,19 €	0,23 €

Tarif mensuel résident (TVA à 20 %)	Nouveau tarif HT 2021	Nouveau tarif TTC 2021
Frais de gestion et de maintenance de l'installation électrique	11,53 €	13,84 €
Tarif du kWh	0,19 €	0,23 €
Entretien espaces verts de la parcelle	10,57 €	12,68 €

Tarif journalier visiteur résident (TVA à 10 %)	Nouveau tarif HT 2021	Nouveau tarif TTC 2021
Visiteur résident mobil home	4,62 €	5,08 €
Visiteur résident caravane, camping-car	4,18 €	4,60 €
Voiture supplémentaire	1,00 €	1,10 €
Chien	0,38 €	0,42 €

Tarif pour l'utilisation du wifi (TVA à 10 %)	Nouveau tarif HT 2021	Nouveau tarif TTC 2021
Un mois de location	11,43 €	12,57 €
Une semaine de location (7 jours)	5,71 €	6,28 €
Une journée de location	1,42 €	1,56 €

Annexe 2 :

Tableau de conversion :

GRADES	Base (Frcs)	Base (€)	Taux initial (€) (5 Frcs)
Sapeur 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe	600	91.47	0.76
Caporal – Caporal chef	630	96.04	0.76
Sergent – Sergent chef	660	100.62	0.76
Adjudant – Adjudant chef - Major	690	105.19	0.76
Lieutenant	720	109.76	0.76
Capitaine – Chef de corps	780	118.91	0.76

Modalités de calcul de l'allocation de fidélité :

Le calcul de l'allocation de fidélité à déduire est défini ainsi qu'il suit avec application du taux de vacation officier en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de référence :

DUREE D'ACTIVITE SPV	NOMBRE DE VACATIONS
De 20 à 24 ans	45
De 25 à 29 ans	60
De 30 à 34 ans	70
De 35 ans et plus	80